



Your Partner in Insurance

États financiers  
intermédiaires  
consolidés

du premier  
semestre  
2014

**Bruxelles**

Le 6 août 2014

# TABLE DES MATIÈRES

Rapport du Conseil d'Administration d'Ageas .....	5
<b>États financiers intermédiaires consolidés pour le premier semestre 2014 .....</b>	<b>8</b>
État consolidé de la situation financière .....	9
Compte de résultat consolidé .....	10
État du résultat global consolidé .....	11
État consolidé des variations de capitaux propres .....	12
État consolidé des flux de trésorerie .....	13
<b>Informations générales .....</b>	<b>14</b>
1 Résumé des principes comptables .....	15
2 Acquisitions et cessions .....	19
3 Actions en circulation et bénéfice par action .....	20
4 Contrôle réglementaire et solvabilité .....	23
5 Parties liées .....	25
<b>Notes relatives à l'Etat consolidé de la situation financière .....</b>	<b>26</b>
6 Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	27
7 Placements financiers .....	28
8 Prêts .....	35
9 Placements dans des entreprises associées .....	36
10 Option d'achat sur actions BNP Paribas .....	37
11 Passifs d'assurance .....	38
12 Certificats d'endettement .....	39
13 Dettes subordonnées .....	40
14 Emprunts .....	42
15 Impôts exigibles et différés .....	43
16 RPN(I) .....	44
17 Provisions .....	45
18 Passif lié à l'option de vente émise sur actions AG Insurance détenue par BNP Paribas Fortis SA/NV .....	46
<b>Notes relatives au Compte de résultat consolidé .....</b>	<b>48</b>
19 Primes d'assurance .....	49
20 Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement .....	51
21 Résultat des ventes et réévaluations .....	52
22 Sinistres et prestations d'assurance .....	53
23 Charges financières .....	54
24 Variations des dépréciations .....	55
<b>Notes relatives au reporting sectoriel .....</b>	<b>56</b>
25 Information sur les secteurs opérationnels .....	57
26 Passifs éventuels .....	69
27 Dérivés .....	73
28 Engagements .....	75
29 Juste valeur des actifs et passifs financiers .....	76
30 Événements postérieurs à la date de l'état de la situation financière .....	78
Déclaration du Conseil d'Administration .....	80
Rapport des Auditeurs indépendants .....	81

Sauf mention contraire, tous les montants figurant dans les tableaux des présents États financiers intermédiaires consolidés sont libellés en millions d'euros.

Compte de résultat	Premier semestre 2014	Premier semestre 2013	Premier semestre 2012	Premier semestre 2011
Encaissement brut	5.319,2	5.264,3	5.704,2	5.913,1
Total des produits	7.015,9	6.481,8	7.405,9	6.302,0
Résultat net revenant aux actionnaires	30,8	471,6	304,7	- 58,8
- part de l'Assurance	340,0	329,2	302,4	110,9
- part du Compte général (y compris les éliminations)	- 309,2	142,5	2,3	- 169,7

État de la situation financière <sup>1)</sup>	30 juin 2014	31 décembre 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Total des actifs	99.231,7	94.782,6	97.085,7	90.602,2
Passifs techniques	79.126,9	76.022,7	76.318,3	70.599,6
Capitaux propres revenant aux actionnaires	9.175,4	8.525,1	9.799,4	7.760,3
Participations ne donnant pas le contrôle	678,2	804,9	871,5	607,4
Capitaux propres	9.853,6	9.330,0	10.670,9	8.367,7

Action (en EUR)	Premier semestre 2014	Premier semestre 2013	Premier semestre 2012	Premier semestre 2011
Résultat de base par action <sup>2)</sup>	0,14	2,05	1,28	- 0,23
Rendement sur capitaux propres <sup>3)</sup>	0,7%	10,1%	7,4%	- 1,5%
Rendement sur capitaux propres de l'assurance <sup>3)</sup>	8,4%	8,4%	9,3%	4,1%
Nombre d'actions en circulation (en millions) <sup>2)</sup>	223,2	228,9	231,8	240,6

Autres informations	Premier semestre 2014	Premier semestre 2013	Premier semestre 2012	Premier semestre 2011
Ratio combiné	102,0%	96,8%	98,3%	100,1%
Ratio de charges en vie	0,49%	0,50%	0,51%	0,50%
Ratio de solvabilité de l'assurance	207,7%	207,1%	203,8%	205,5%
Ratio de solvabilité du groupe	203,1%	214,2%	228,6%	235,3%
Nombre d'employés (ETP)	12.483	12.570	12.830	12.411

1) A partir de 2013, la version amendée de l'IAS 19 « Avantages du personnel » est entrée en vigueur. La modification la plus significative de la norme amendée est la comptabilisation immédiate en capitaux propres des « écarts actuariels non comptabilisés » à la date effective au lieu du recours à l'approche corridor. Les chiffres comparatifs de 2012 ont été retraités en conséquence.

2) Les chiffres de 2011 et 2010 ont été ajustés à des fins de comparaison, en prenant en compte le reverse stock split intervenu en 2012 (voir note 3 – Actions en circulation et bénéfice par action).

3) Sur la base du résultat net annualisé divisé par la moyenne des capitaux propres revenant aux actionnaires au 1<sup>er</sup> janvier et au 30 juin.

4) Les chiffres comparatifs de 2013 ont été modifiés en raison d'un changement des modalités de consolidation de Tesco Insurance (voir aussi note 1 – Résumé des principes comptables). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, Tesco Insurance est incluse dans le périmètre de consolidation par mise en équivalence et non plus consolidée à 100%.



Rapport du  
Conseil  
d'Administration  
d'Ageas

## Résultats du premier semestre 2014

Le résultat net du groupe pour le premier semestre s'élève à EUR 31 millions, contre un bénéfice net d'EUR 472 millions au premier semestre 2013. Le recul est essentiellement dû à une perte nette d'EUR 309 millions dans le Compte général, en raison d'une hausse du passif de la RPN(I) d'EUR 157 millions et la prise d'une provision d'EUR 130 millions, constituée dans le cadre du dossier judiciaire FortisEffect (contre un bénéfice net d'EUR 143 millions dans le Compte général au premier semestre 2013, principalement dû à des éléments exceptionnels provenant de dossiers financiers hérités du passé).

Les capitaux propres totaux à fin juin ont encore progressé d'EUR 8,5 milliards fin 2013 à EUR 9,2 milliards, c'est-à-dire EUR 41,11 par action. Depuis le début de l'année, les plus-values latentes sur le portefeuille à revenu fixe ont progressé d'environ EUR 0,9 milliard en raison de taux d'intérêt plus faibles. Au 30 juin, le montant total de plus-values latentes s'élève à EUR 2,2 milliards.

Les ratios de solvabilité de l'assurance et du groupe ont été respectivement de 208% et 203%, avec un excédent de capital disponible d'EUR 4,3 milliards par rapport aux exigences minimales.

### Assurance

Le résultat net de l'assurance s'élève à EUR 340 millions au premier semestre 2014, contre EUR 329 millions l'an dernier.

### Vie

Le résultat net en vie s'est sensiblement amélioré, d'EUR 201 millions à EUR 285 millions, porté par de solides résultats en Belgique et une forte contribution des partenariats non consolidés, en particulier en Chine.

En Belgique, le résultat net a progressé de plus de 50% à EUR 186 millions (contre EUR 121 millions). Cette progression découle d'une meilleure marge opérationnelle sur les produits garantis, d'une hausse des revenus financiers sur les actifs adossant les capitaux propres et d'un taux d'imposition effectif plus faible qui inclut la reprise d'un passif d'impôts différés d'EUR 23 millions, essentiellement affectés à la branche vie de l'activité. Cette amélioration de la marge opérationnelle sur les produits garantis (de 98 pb) a été en partie contrebalancée par des marges moindres sur les produits en unités de compte.

En Europe continentale, le résultat net a augmenté à EUR 28 millions, soutenu par le Luxembourg et par un crédit

d'impôts en France au premier trimestre, neutralisant la baisse du résultat opérationnel au Portugal.

En Asie, le résultat net a augmenté à EUR 70 millions (contre EUR 56 millions) avec une performance toujours solide en Chine et des plus-values qui ont soutenu le résultat de l'activité consolidée à Hong Kong.

### Non-vie

Les activités non-vie signent un bénéfice net d'EUR 49 millions (contre EUR 119 millions). La détérioration du résultat de souscription est liée aux intempéries en Belgique et au Royaume-Uni, qui ont eu une incidence d'environ EUR 60 millions sur le résultat net.

En Belgique, le résultat net du premier semestre a reculé à EUR 6 millions (contre EUR 38 millions), en raison de l'impact négatif des tempêtes de grêle du deuxième trimestre (EUR 24 millions) mais aussi du repli du résultat de l'activité Responsabilité civile (Autres assurances).

Au Royaume-Uni, un solide deuxième trimestre a en partie compensé la charge d'EUR 36 millions due aux inondations et aux tempêtes du premier trimestre. Le résultat net depuis le début de l'année s'élève à EUR 25 millions.

En Europe continentale, le bénéfice net s'élève à EUR 9,5 millions (contre EUR 20 millions), ce dernier chiffre étant porté par une plus-value d'EUR 9 millions sur l'immobilier en Turquie.

Le ratio combiné du groupe a légèrement progressé au deuxième trimestre mais, à 102,0%, reste supérieur à 100% depuis le début de l'année (contre 96,8%), avec des ratios combinés plus élevés en Belgique et au Royaume-Uni (105,7% et 100,7% respectivement). Les libérations globales de provisions d'années antérieures se sont élevées à 3,7% contre 4,4%. L'impact des intempéries sur le ratio combiné du groupe (à l'exception de Tesco Underwriting) est estimé à 4,6%. Cet impact touche les segments Auto et Multirisque habitation.

Les Autres assurances au Royaume-Uni, qui incluent les activités de détail, déclarent un revenu total de commissions d'EUR 129 millions, en hausse de 6%, dont EUR 6 millions provenant d'un règlement judiciaire positif au premier trimestre. Le résultat net s'élève à EUR 6 millions avec des charges régionales stables à EUR 8 millions.

### Compte général

Le résultat net du Compte général du premier semestre s'établit à EUR -309 millions, dont EUR 157 millions sont dus à une nouvelle hausse du passif RPN(I). Fin juin, ce passif s'élève à EUR 527 millions. En outre, une provision d'EUR 130 millions a été constituée dans le dossier FortisEffect.

### RPN(I)

Le montant de référence de la RPN(I) est passé d'EUR 370 millions fin 2013 à EUR 527 millions au 30 juin 2014, en raison de la hausse du cours des CASHES, passé de 67,88% à 81,23% au cours du premier semestre 2014, entraînant un effet négatif d'EUR 157 millions sans impact sur la trésorerie.

Pour plus de détails sur le montant de référence et la valorisation de la RPN(I), il convient de consulter la note 16 des Etats financiers intermédiaires consolidés.

### Affaire FortisEffect

Le 29 juillet 2014, dans la procédure d'appel intentée par la Fondation FortisEffect contre le jugement rendu par le Tribunal d'Amsterdam, la Cour d'Appel d'Amsterdam a jugé que la vente des entités néerlandaises de Fortis en 2008 ne devait pas être remise en cause. Toutefois, elle a également estimé que Fortis avait fourni aux marchés des informations trompeuses et incomplètes sur la vente de ses entités néerlandaises, pendant la période du 29 septembre au 1er octobre 2008, et a conclu que Fortis devait indemniser les actionnaires concernés pour les dommages dès lors encourus.

Ageas a décidé d'aller en cassation devant la Cour Suprême des Pays-Bas mais a conclu que, sur la base des dispositions de l'IAS 37, une provision devait être comptabilisée.

Bien qu'aucun dommage n'ait été à ce jour établi dans le cadre des procédures en cours, Ageas a constitué une provision d'EUR 130 millions, basée sur son analyse des termes de l'arrêt de la Cour et en recourant à des méthodes et hypothèses communément utilisées dans le marché. Il convient de noter que le montant effectif et le moment où des paiements pourraient intervenir sont incertains et dépendent principalement (a) du nombre réel de demandeurs, (b) des raisonnements utilisés par la Cour pour déterminer la recevabilité des demandes et le montant des

dommages et intérêts pour le préjudice invoqué, et (c) de la date où se termineront les procédures judiciaires subséquentes.

### Autres éléments

Les produits d'intérêt nets s'élèvent à EUR 5 millions, contre EUR -3 millions l'an dernier. L'amélioration est liée aux initiatives de gestion du capital en 2013 qui ont alloué une plus grande part de la dette subordonnée du Compte général aux entités opérationnelles.

Les charges salariales et autres charges opérationnelles du premier semestre s'élèvent à EUR 20 millions.

### Position de trésorerie du Compte général

La position de trésorerie du Compte général à fin juin s'établit à EUR 1,6 milliard, soit 0,1 milliard de moins qu'au premier trimestre et une baisse d'EUR 0,3 milliard par rapport à fin 2013.

Durant le premier semestre 2014, un montant de plus d'EUR 0,4 milliard a été remboursé aux actionnaires par le biais d'un dividende (EUR 0,3 milliard) et de rachats d'actions (EUR 0,1 milliard).

Près d'EUR 0,4 milliard de dividende a été remonté des filiales et entreprises associées durant les six premiers mois de 2014. Un montant d'EUR 126 millions a été payé au 30 juin 2014 pour l'acquisition des 49% restants des activités non-vie au Portugal.

Ageas a investi EUR 60 millions au premier trimestre dans des actifs liquides dont l'échéance initiale est supérieure à un an, avec pour résultat un montant total investi d'EUR 117 millions. Ces actifs ne sont pas inclus dans la trésorerie nette communiquée.

### Passifs éventuels

Veuillez consulter la note 26 qui présente en détail les passifs éventuels liés aux affaires juridiques.

Bruxelles, le 5 août 2014.

**Le Conseil d'Administration**

États financiers  
intermédiaires  
consolidés  
pour le premier  
semestre 2014

# État consolidé de la situation financière

(avant affectation du bénéfice)

	Note	30 juin 2014	31 décembre 2013
<b>Actifs</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	2.446,0	2.156,6
Placements financiers	7	65.099,1	61.667,7
Immeubles de placement	7	2.336,3	2.354,5
Prêts	8	5.475,9	5.784,4
Investissements liés à des contrats en unités de compte		14.562,8	14.097,5
Investissements dans des entreprises associées	9	1.731,8	1.530,2
Réassurance et autres créances		2.338,0	2.020,0
Actifs d'impôts exigibles		49,8	73,9
Actifs d'impôts différés	15	66,9	80,1
Intérêts courus et autres actifs		2.579,1	2.516,2
Immobilisations corporelles		1.111,4	1.088,9
Goodwill et autres immobilisations incorporelles		1.434,6	1.412,6
<b>Total des actifs</b>		<b>99.231,7</b>	<b>94.782,6</b>
<b>Passifs</b>			
Passifs résultant des contrats d'assurance vie	11.1	27.520,1	26.262,7
Passifs résultant des contrats de placement vie	11.2	29.832,9	28.792,8
Passifs résultant des contrats en unités de compte	11.3	14.634,3	14.170,0
Passifs résultant des contrats d'assurance non-vie	11.4	7.139,6	6.797,2
Certificats d'endettement	12	2,2	68,4
Dettes subordonnées	13	1.974,9	1.971,0
Autres emprunts	14	2.451,8	2.363,7
Passifs d'impôts exigibles		138,7	70,7
Passifs d'impôts différés	15	1.441,3	1.124,0
RPN(I)	16	526,9	370,1
Intérêts courus et autres passifs		2.264,9	2.162,0
Provisions	17	168,5	45,0
Passif lié à l'option de vente émise sur participation ne donnant pas le contrôle	18	1.282,0	1.255,0
<b>Total des passifs</b>		<b>89.378,1</b>	<b>85.452,6</b>
Capitaux propres revenant aux actionnaires	3	9.175,4	8.525,1
Participations ne donnant pas le contrôle		678,2	804,9
<b>Capitaux propres</b>		<b>9.853,6</b>	<b>9.330,0</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>		<b>99.231,7</b>	<b>94.782,6</b>

Les chiffres comparatifs de 2013 ont été modifiés dans tous les tableaux présentés dans les présents Etats financiers intermédiaires consolidés en raison des nouvelles modalités de consolidation de Tesco Insurance (voir aussi note 1 – Résumé des principes comptables). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, Tesco Insurance est incluse dans le périmètre par mise en équivalence au lieu d'être entièrement consolidée.

## Compte de résultat consolidé

	Note	Premier semestre 2014	Premier semestre 2013	Deuxième trimestre 2014	Deuxième trimestre 2013	Premier trimestre 2014
<b>Produits</b>						
- Primes brutes émises		4.617,7	4.388,9	2.271,4	2.148,3	2.346,3
- Variation des primes non acquises		- 128,3	- 91,8	11,1	11,6	- 139,4
- Primes acquises cédées		- 178,2	- 167,5	- 87,9	- 78,7	- 90,3
Primes d'assurance nettes acquises	19	4.311,2	4.129,6	2.194,6	2.081,2	2.116,6
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	20	1.485,8	1.505,6	769,8	768,4	716,0
Plus-values (moins-values) réalisées						
sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas			- 90,0			
Plus-values (moins-values) latentes sur la RPN(I)		- 156,8	- 6,0	- 53,1	- 16,0	- 103,7
Résultat provenant de ventes et de réévaluations	21	180,0	94,1	101,7	30,6	78,3
Produits d'investissement liés à des contrats en unités de compte		821,6	206,7	402,7	- 102,1	418,9
Part dans le résultat des entreprises associées		79,4	352,9	43,2	80,9	36,2
Produits de commissions		188,8	197,3	92,8	93,8	96,0
Autres produits		105,9	91,6	46,8	45,3	59,1
<b>Total des produits</b>		<b>7.015,9</b>	<b>6.481,8</b>	<b>3.598,5</b>	<b>2.982,1</b>	<b>3.417,4</b>
<b>Charges</b>						
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts		- 4.370,9	- 4.022,4	- 2.242,1	- 2.000,7	- 2.128,8
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs		131,7	71,8	84,6	32,6	47,1
Sinistres et prestations d'assurance, net	22	- 4.239,2	- 3.950,6	- 2.157,5	- 1.968,1	- 2.081,7
Charges liées à des contrats en unités de compte		- 824,5	- 214,7	- 405,3	96,3	- 419,2
Charges financières	23	- 81,5	- 121,7	- 41,9	- 56,7	- 39,6
Variations des dépréciations	24	- 23,4	- 33,5	- 18,3	- 22,6	- 5,1
Variations des provisions	17	- 131,0	- 3,0	- 130,4	0,6	- 0,6
Commissions payées		- 646,7	- 619,6	- 317,5	- 307,7	- 329,2
Frais de personnel		- 409,4	- 403,5	- 204,4	- 203,2	- 205,0
Autres charges		- 478,7	- 452,5	- 253,8	- 236,0	- 224,9
<b>Total des charges</b>		<b>- 6.834,4</b>	<b>- 5.799,1</b>	<b>- 3.529,1</b>	<b>- 2.697,4</b>	<b>- 3.305,3</b>
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>181,5</b>	<b>682,7</b>	<b>69,4</b>	<b>284,7</b>	<b>112,1</b>
Charges d'impôts sur le résultat		- 57,9	- 127,6	- 18,6	- 63,5	- 39,3
<b>Résultat net de la période</b>		<b>123,6</b>	<b>555,1</b>	<b>50,8</b>	<b>221,2</b>	<b>72,8</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		92,8	83,5	50,1	42,6	42,7
<b>Résultat net revenant aux actionnaires</b>		<b>30,8</b>	<b>471,6</b>	<b>0,7</b>	<b>178,6</b>	<b>30,1</b>
<b>Données par action (EUR)</b>						
Résultat de base par action	3	0,14	2,05			
Résultat dilué par action	3	0,14	2,05			

L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et de l'encaissement provenant des primes de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) se calcule comme indiqué ci-dessous.

	Note	Premier semestre 2014	Premier semestre 2013	Deuxième trimestre 2014	Deuxième trimestre 2013	Premier trimestre 2014
Primes brutes acquises		4.617,7	4.388,9	2.271,4	2.148,3	2.346,3
Primes en comptabilité de dépôt (directement comptabilisées comme passifs)		701,5	875,4	258,2	487,9	443,3
<b>Encaissement brut</b>	19	<b>5.319,2</b>	<b>5.264,3</b>	<b>2.529,6</b>	<b>2.636,2</b>	<b>2.789,6</b>

# État du résultat global consolidé

Autres éléments du résultat global	Premier semestre 2014	Premier semestre 2013	Deuxième trimestre 2014	Deuxième trimestre 2013	Premier trimestre 2014
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés en compte de résultat :</b>					
Réévaluation du passif au titre des prestations définies	- 93,1	- 2,5	- 26,6	- 2,5	- 66,5
Impôts	27,5	0,9	8,3	0,9	19,2
Réévaluation du passif au titre des prestations définies	- 65,7	- 1,6	- 18,4	- 1,6	- 47,3
<b>Total des éléments qui ne seront pas reclassés en compte de résultat :</b>	<b>- 65,7</b>	<b>- 1,6</b>	<b>- 18,4</b>	<b>- 1,6</b>	<b>- 47,3</b>
<b>Éléments reclassés en compte de résultat ou susceptibles de l'être :</b>					
Variation des amortissements sur placements détenus jusqu'à l'échéance	13,1	15,1	5,3	7,6	7,8
Impôts afférents	- 3,3	- 3,7	- 1,3	- 1,9	- 2,0
Variation des placements détenus jusqu'à l'échéance	9,8	11,4	4,0	5,7	5,8
Variation des réévaluations des placements disponibles à la vente <sup>1)</sup>	1.448,4	- 1.136,2	704,3	- 928,9	744,1
Impôts afférents	- 424,8	335,0	- 207,4	263,6	- 217,4
Variation des réévaluations des placements disponibles à la vente	1.023,6	- 801,2	496,9	- 665,3	526,7
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	155,2	- 119,1	128,3	- 47,2	26,9
Variation des différences de change	67,9	- 69,2	62,9	- 92,7	5,0
<b>Total des éléments reclassés en compte de résultat ou susceptibles de l'être :</b>	<b>1.256,5</b>	<b>- 978,1</b>	<b>692,1</b>	<b>- 799,5</b>	<b>564,4</b>
<b>Autres éléments du résultat global pour la période, net d'impôts</b>	<b>1.190,8</b>	<b>- 979,7</b>	<b>673,7</b>	<b>- 801,1</b>	<b>517,1</b>
Résultat net pour la période	123,6	555,1	50,8	221,2	72,8
<b>Total du résultat global consolidé pour la période</b>	<b>1.314,4</b>	<b>- 424,6</b>	<b>724,5</b>	<b>- 579,9</b>	<b>589,9</b>
Bénéfice (perte) net imputable aux participations ne donnant pas le contrôle	92,8	83,5	50,1	42,6	42,7
Autre résultat global imputable aux participations ne donnant pas le contrôle	232,3	- 150,0	108,9	- 129,0	123,4
<b>Total du résultat global imputable aux participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>325,1</b>	<b>- 66,5</b>	<b>159,0</b>	<b>- 86,4</b>	<b>166,1</b>
<b>Total du résultat global pour la période, revenant aux actionnaires</b>	<b>989,3</b>	<b>- 358,1</b>	<b>565,5</b>	<b>- 493,5</b>	<b>423,8</b>

1) La variation des réévaluations des placements disponibles à la vente, brute, comprend la réévaluation des couvertures de flux de trésorerie et s'entend nette d'écarts de change et de comptabilité reflect.

## État consolidé des variations de capitaux propres

	Capital souscrit	Primes d'émission	Autres réserves	Écarts de conversion	Résultat net revenant aux actionnaires	Gains et pertes non réalisés	Capitaux propres revenant aux actionnaires	Participations ne donnant pas le contrôle	Capital total
<b>Solde au 1er janvier 2013</b>	<b>2.042,2</b>	<b>2.968,1</b>	<b>1.950,2</b>	<b>173,6</b>	<b>743,0</b>	<b>1.922,2</b>	<b>9.799,3</b>	<b>757,2</b>	<b>10.556,5</b>
Résultat net de la période					471,6		471,6	83,5	555,1
Réévaluation d'investissements						- 759,3	- 759,3	- 149,6	- 908,9
Réévaluation IAS 19			- 1,2				- 1,2	- 0,4	- 1,6
Écarts de conversion				- 69,2			- 69,2		- 69,2
Total des variations des capitaux propres résultant de transactions autres qu'avec les actionnaires			- 1,2	- 69,2	471,6	- 759,3	- 358,1	- 66,5	- 424,6
Transfert			743,0		- 743,0				
Dividende			- 269,8				- 269,8	- 114,0	- 383,8
Actions propres			- 72,2				- 72,2		- 72,2
Annulation d'actions	- 77,0	- 110,7	187,7						
Rémunération fondée sur des actions		0,6					0,6		0,6
Impact de l'option de vente émise sur PNC			- 253,8				- 253,8	185,8	- 68,0
Autres variations des capitaux propres			- 5,7				5,7	0,1	- 5,6
<b>Solde au 30 juin 2013</b>	<b>1.965,2</b>	<b>2.858,0</b>	<b>2.278,2</b>	<b>104,4</b>	<b>471,6</b>	<b>1.162,9</b>	<b>8.851,7</b>	<b>762,6</b>	<b>9.602,9</b>
<b>Solde au 1er janvier 2014</b>	<b>1.727,8</b>	<b>2.854,1</b>	<b>2.080,4</b>	<b>- 2,7</b>	<b>569,5</b>	<b>1.296,0</b>	<b>8.525,1</b>	<b>804,9</b>	<b>9.330,0</b>
Résultat net de la période					30,8		30,8	92,8	123,6
Réévaluation d'investissements						944,9	944,9	243,7	1.188,6
Réévaluation IAS 19			- 55,2				- 55,2	- 10,5	- 65,7
Écarts de conversion				68,8			68,8	- 0,9	67,9
Total des variations des capitaux propres résultant de transactions autres qu'avec les actionnaires			- 55,2	68,8	30,8	944,9	989,3	325,1	1.314,4
Transfert			569,5		- 569,5				
Dividende			- 307,8				- 307,8	- 207,6	- 515,4
Actions propres			- 105,6				- 105,6		- 105,6
Annulation d'actions	- 18,4	- 61,0	79,4						
Rémunération fondée sur des actions		1,3					1,3		1,3
Impact de l'option de vente émise sur PNC*			165,6				165,6	- 192,6	- 27,0
Acquisition Médís et Ocidental Seguros			- 75,4			3,0	- 72,4	- 53,6	- 126,0
Autres variations des capitaux propres			- 15,5			- 4,6	- 20,1	2,0	- 18,1
<b>Solde au 30 juin 2014</b>	<b>1.709,4</b>	<b>2.794,4</b>	<b>2.335,4</b>	<b>66,1</b>	<b>30,8</b>	<b>2.239,3</b>	<b>9.175,4</b>	<b>678,2</b>	<b>9.853,6</b>

\* Participation ne donnant pas le contrôle

La rubrique Acquisition Médís et Ocidental Seguros concerne l'acquisition des participations ne donnant pas le contrôle dans Médís et Ocidental Seguros, effective au 30 juin 2014. Pour plus d'informations, il convient de se référer à la note 2.1. Les autres variations des capitaux propres revenant aux actionnaires incluent le paiement effectué aux titulaires de titres CASHES et FRESH.

# État consolidé des flux de trésorerie

	Note	Premier semestre 2014	Premier semestre 2013
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>6</b>	<b>2.156,6</b>	<b>2.033,5</b>
Bénéfice avant impôts		181,5	682,7
<i>Ajustements sur éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts :</i>			
Option d'achat sur actions BNP Paribas	10		90,0
Réévaluation RPN(I)	16	156,8	6,0
Résultat des ventes et réévaluations	21	- 180,0	- 94,1
Part du résultat des entreprises associées		- 79,4	- 352,9
Amortissements et accroissements		428,5	379,2
Dépréciations	24	23,4	33,5
Provisions	17	131,0	3,0
Charges des rémunérations fondées sur les actions		1,3	0,6
<b>Total des ajustements sur éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts</b>		<b>663,1</b>	<b>748,0</b>
<i>Variation des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles :</i>			
Dérivés détenus à des fins de transaction (actifs et passifs)	7	5,4	30,1
Prêts	8	307,2	- 3,7
Réassurance et autres créances		- 200,4	- 106,5
Investissements liés à des contrats en unités de compte		- 458,3	136,2
Emprunts	14	72,2	590,1
Passifs liés à des contrats d'assurance et de placement	11.1 & 11.2	2.456,3	181,4
Passifs liés à des contrats en unités de compte	11.3	461,6	- 140,9
Variation nette des autres actifs et passifs opérationnels		- 1.544,3	90,9
Dividende perçu des entreprises associées		37,4	109,6
Impôts payés sur le résultat		- 92,0	- 185,9
<b>Total des variations des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>		<b>1.045,1</b>	<b>701,3</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		<b>1.708,2</b>	<b>1.449,3</b>
Acquisition de placements		- 6.982,0	- 6.569,6
Produits des cessions et remboursements des placements		6.524,1	5.767,3
Acquisitions d'immeubles de placement		- 36,1	- 160,4
Produits des cessions d'immeubles de placement		10,9	9,6
Acquisitions d'immobilisations corporelles		- 52,7	- 45,0
Produits des cessions d'immobilisations corporelles		0,3	3,7
Acquisitions de filiales et d'entreprises associées (y compris les augmentations de capital dans les entreprises associées)	2	- 152,6	- 218,4
Désinvestissements de filiales et d'entités associées (y compris les remboursements de capital aux entreprises associées)	2	10,8	738,5
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		- 6,5	- 5,9
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles		0,6	0,1
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		<b>- 683,2</b>	<b>- 480,1</b>
Remboursement de certificats d'endettement	4, 12 & 14	- 65,9	- 62,0
Produits de l'émission des dettes subordonnées	13		420,2
Remboursement des dettes subordonnées	13		- 788,6
Produits de l'émission d'autres emprunts	14	2,3	187,2
Remboursement des autres emprunts		- 56,9	- 10,2
Acquisitions d'actions propres	3 & 4	- 105,6	- 72,2
Dividendes payés aux actionnaires de la maison-mère	4	- 309,7	- 271,7
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle	4	- 207,6	- 114,0
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>- 743,4</b>	<b>- 711,3</b>
Impact des écarts de conversion sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		7,8	- 11,4
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin</b>	<b>6</b>	<b>2.446,0</b>	<b>2.280,0</b>
<b>Information additionnelle sur les flux de trésorerie opérationnels</b>			
Intérêts perçus	20	1.480,1	1.500,6
Dividendes perçus sur placements	20	58,5	52,2
Intérêts payés	23	- 94,9	- 156,6



# Informations générales

# 1 Résumé des principes comptables

Les États financiers intermédiaires consolidés d'Ageas pour le premier semestre 2014 sont établis conformément au référentiel IFRS ou International Financial Reporting Standards, tel qu'en vigueur au 1er janvier 2014, publié par l'IASB ou International Accounting Standards Board et adopté par l'Union européenne (UE) avec effet à cette date.

## 1.1 Référentiel comptable

Les principes comptables sont cohérents avec ceux appliqués pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2013. Les modifications aux IFRS en vigueur au 1er janvier 2014 et pertinentes pour Ageas (et approuvées par l'UE) sont énumérés au paragraphe 1.2. Les principes comptables figurant dans cette note constituent une synthèse des principes comptables qui figurent sur la page

<http://www.ageas.com/fr/propos-dageas/controle-audit-et-regles-comptables>.

Les États financiers intermédiaires consolidés d'Ageas sont préparés sur une base de continuité d'exploitation et établis en euros, l'euro étant la devise fonctionnelle de la société mère d'Ageas.

Les actifs et les passifs comptabilisés dans l'État de la situation financière ont généralement une durée de vie supérieure à 12 mois, à l'exception des rubriques Trésorerie et équivalents de trésorerie, Réassurance et autres créances, Intérêts courus et autres actifs, Intérêts courus et autres passifs et Actifs et passifs d'impôts exigibles.

Les principales normes IFRS d'évaluation des actifs et des passifs qu'applique Ageas sont les suivantes :

- IAS 1 Présentation des états financiers ;
- IAS 16 Immobilisations corporelles ;
- IAS 23 Coûts d'emprunt ;
- IAS 28 Participations dans des entreprises associées ;
- IAS 32 Options de vente émises sur participations ne donnant pas le contrôle ;
- IAS 36 Dépréciations d'actifs ;
- IAS 38 Immobilisations incorporelles ;
- IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ;
- IAS 40 Immeubles de placement ;
- IFRS 3 Regroupements d'entreprises ;
- IFRS 4 Contrats d'assurance ;

- IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir ;
- IFRS 8 Secteurs opérationnels ;
- IFRS 10 Consolidation des états financiers ;
- IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ;
- IFRS 13 Evaluation de la juste valeur.

## 1.2 Modification des principes comptables

Les normes, nouvelles ou revues, interprétations et amendements aux normes et interprétations suivants ont pris effet au 1er janvier 2014 (et ont été approuvés par l'UE).

### IFRS 10 – Consolidation des états financiers

L'IFRS 10 – Consolidation des états financiers - introduit des amendements concernant les critères de consolidation. L'IFRS 10 redéfinit la notion de contrôle comme le fait d'être exposé à des rendements variables et de disposer de la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur le montant de ces rendements.

Conformément à l'IFRS 10, Ageas ne consolide plus Tesco Insurance depuis le 1er janvier 2014 mais la comptabilise par mise en équivalence, avec retraitement des chiffres 2013. Ce changement n'a pas d'impact sur les capitaux propres, ni sur le résultat net.

### IFRS 11 – Partenariats et amendements y relatifs

La nouvelle norme IFRS 11 – Partenariats et amendements à l'IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises et ses amendements - supprime la consolidation proportionnelle pour les entreprises associées. Désormais, selon les nouvelles exigences, toutes les coentreprises seront comptabilisées par mise en équivalence. Ageas comptabilise déjà les participations dans les entreprises associées par mise en équivalence. La mise en œuvre de l'IFRS 11 n'a pas eu d'incidence sur les capitaux propres et/ou le résultat net.

### IFRS 12 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

La norme IFRS 12 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités - instaure des exigences détaillées sur les informations à fournir dans les états financiers annuels, sur les partenariats et les participations dans des filiales, dans des entreprises associées et dans des entités structurées. Les informations fournies par Ageas sont déjà conformes à ces exigences.

#### IFRIC 21 - Taxes prélevées par une autorité publique

L'IFRIC 21 fournit une guidance sur le moment de comptabilisation d'un passif lié à des taxes imposées par une autorité publique, tant pour les taxes comptabilisées conformément aux dispositions de l'IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels – que pour celles dont l'échéance et le montant sont certains. L'IFRIC 21 ne traite pas des modalités de comptabilisation des coûts de la comptabilisation d'un passif pour une taxe due, et d'autres normes s'appliquent pour déterminer si la comptabilisation d'un passif génère un actif ou une charge.

#### Compensation des actifs/passifs financiers (Amendements à l'IAS 32)

Outre les informations supplémentaires exigées par l'IFRS 7, l'IASB a aussi décidé de publier un guide d'application spécifique sur la compensation des actifs et des passifs conformément à l'IAS 32.

Ce guide d'application clarifie la signification du critère : « a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés » et requiert des informations supplémentaires sur les instruments financiers comptabilisés qui ont fait l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire ou d'un accord similaire, même s'ils ne sont pas compensés en application de l'IAS 32.

#### Amendements à IAS 36 - Informations sur la valeur recouvrable des actifs non financiers

L'IASB, suite à l'IFRS 13 – Evaluation de la juste valeur – a modifié certaines exigences d'informations dans l'IAS 36 – Dépré-

ciation des actifs – à propos de la valeur recouvrable des actifs non financiers. Les amendements découlent de la décision de l'IASB, en décembre 2010, de requérir des informations supplémentaires sur l'évaluation des actifs (ou groupes d'actifs) dépréciés avec un montant recouvrable basé sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

#### Amendements à l'IAS 39 - Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture

Ces amendements permettent, moyennant le respect de certains critères, la poursuite de la comptabilité de couverture dans la situation où un dérivé, qui a été désigné comme instrument de couverture, fait l'objet d'un transfert par novation.

#### Changements aux IFRS prévus en 2014

Aucune nouvelle norme n'entre en vigueur pour Ageas au 1<sup>er</sup> janvier 2015 qui aurait une incidence significative sur les capitaux propres et/ou le résultat net.

#### Estimations comptables

L'élaboration des États financiers consolidés d'Ageas conformément aux normes IFRS nécessite l'utilisation de certaines estimations comptables en fin de période de reporting. Ces estimations et les méthodes utilisées sont globalement cohérentes depuis l'introduction des IFRS en 2005. Chaque estimation recèle par nature un risque significatif d'ajustements importants (positifs ou négatifs) des valeurs comptables des actifs et passifs de l'exercice suivant.

Les principales estimations utilisées à la date de reporting sont présentées dans le tableau suivant.

30 juin 2014	
Actifs	Incertitudes liées aux estimations
Instruments financiers	
- Niveau 2	- Le modèle d'évaluation
	- Marchés inactifs
- Niveau 3	- Le modèle d'évaluation
	- Utilisation de données non observables sur le marché
	- Marchés inactifs
Immeubles de placement	- Détermination de la durée de vie utile et de la valeur résiduelle
Prêts	- Le modèle d'évaluation
	- L'échéance
	- Différents paramètres comme le spread de crédit, l'échéance et les taux d'intérêt
Entreprises associées	- Un ensemble d'incertitudes déterminé par la composition des actifs, les activités opérationnelles et les évolutions du marché
Goodwill	- Le modèle d'évaluation utilisé
	- Des variables financières et économiques
	- Taux d'actualisation
	- La prime de risque inhérent de l'entité
Autres immobilisations incorporelles	- Détermination de la durée de vie utile et de la valeur résiduelle
Actifs d'impôts différés	- Interprétations de réglementations fiscales complexes
	- Comptabilisation et timing de revenus taxables futurs
<b>Passifs</b>	
Passifs des contrats d'assurance	
- Vie	- Hypothèses actuarielles
	- La courbe de taux utilisée dans le test de suffisance du passif
- Non-vie	- Provisions pour sinistres (encourus mais non déclarés)
	- Charges pour ajustement des sinistres
	- Règlement définitif des sinistres en cours
Obligations de retraite	- Hypothèses actuarielles
	- Taux d'actualisation
	- Inflation/salaires
Provisions	- La probabilité d'une obligation actuelle découlant d'événements passés
	- Le calcul du montant correspondant à la meilleure estimation
Passifs d'impôts différés	- Interprétations de réglementations fiscales complexes
Options de vente émise sur participations ne donnant pas le contrôle (PNC)	- Juste valeur future estimée
	- Taux d'actualisation

## 1.4 Information sectorielle

### Secteurs opérationnels

Les secteurs opérationnels inclus dans le reporting d'Ageas correspondent à une segmentation géographique ; les résultats sont basés sur les IFRS. Ces secteurs régionaux s'articulent autour d'activités qui, dans une même région, sont de nature similaire, présentent des caractéristiques économiques homogènes et sont gérés en conséquence.

Les secteurs opérationnels sont :

- la Belgique ;
- le Royaume-Uni ;
- l'Europe continentale ;
- l'Asie ;
- le Compte général.

Etant structuré en régions, Ageas a estimé pertinent de présenter son reporting sectoriel en IFRS par région. Les différentes régions sont la Belgique, le Royaume-Uni, l'Europe continentale et l'Asie.

Les activités qui ne relèvent pas de l'assurance sont comptabilisées séparément des activités d'assurance dans le cinquième secteur opérationnel : le Compte général. Celui-ci comprend les activités non liées au cœur du métier de l'assurance, comme les activités de financement du groupe et autres activités de holding. Il inclut en outre la participation dans Royal Park Investments, l'option d'achat sur actions BNP Paribas (régulée en 2013), le passif lié aux CASHES/ RPN(I), l'option de vente émise sur PNC et les procédures et litiges hérités du passé.

Les transactions ou transferts entre secteurs opérationnels s'effectuent aux conditions commerciales normales qui s'appliqueraient à des tierces parties non liées. Les éliminations sont comptabilisées séparément.

### 1.5 Principes de consolidation

Les États financiers intermédiaires consolidés d'Ageas incluent les comptes annuels d'ageas SA/NV (la « société mère ») et de ses filiales. Les participations dans des entreprises associées où

Ageas exerce une influence notable mais sans en avoir le contrôle, sont comptabilisées par mise en équivalence.

### 1.6 Devises

Le tableau ci-dessous présente les cours des principales devises pour Ageas.

1 EUR =	Taux en fin de période		Taux Moyens	
	30 juin 2014	31 décembre 2013	Premier semestre 2014	Premier semestre 2013
Livre sterling	0,80	0,83	0,82	0,85
Dollar américain	1,37	1,38	1,37	1,31
Dollar Hong Kong	10,59	10,69	10,63	10,19
Livre turque	2,90	2,96	2,97	2,38
Yuan Renminbi chinois	8,47	8,35	8,45	8,13
Ringgit malaisien	4,39	4,52	4,48	4,04
Baht thaïlandais	44,32	45,18	44,62	39,19

## 2 Acquisitions et cessions

Les acquisitions et cessions significatives suivantes ont été réalisées en 2014 et en 2013. Les détails sur les acquisitions et les cessions éventuellement intervenues après la date de l'état de la situation financière figurent à la note 29 - Événements postérieurs à la date de l'état de la situation financière.

### 2.1 Acquisitions et cessions en 2014

#### Médis et Ocidental Seguros

MBCP Ageas, la coentreprise avec Banco Comercial Português (BCP) détenue à 51% par Ageas, a remis ses actions dans les entités non-vie à ses deux actionnaires au titre de dividende, et a procédé à une distribution de capital d'EUR 225 millions. Ageas a pris l'entière propriété des activités non-vie portugaises en acquérant les 49% de MBCP, pour un montant d'EUR 126,0 millions, au 30 juin 2014. La transaction prévoit un ajustement de prix unique après quatre ans pour tenir compte de la performance commerciale réelle du réseau MBCP par rapport à celle projetée.

Conformément aux IFRS, Ageas n'a pas comptabilisé de goodwill sur cette transaction dans la mesure où Ageas exerçait déjà le contrôle sur ces entités. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur comptable des actifs et passifs s'élève à EUR 72,4 millions et a été déduite des capitaux propres.

#### Autres acquisitions

Le 2 avril 2014, Ageas France a acquis un complément de participation de 16% dans Sicavonline, une entreprise associée. Ageas détient désormais 65% de Sicavonline et en exerce dès lors le contrôle. Depuis cette date, Sicavonline est entièrement consolidée dans le périmètre de consolidation d'Ageas. Les montants impliqués dans cette transaction étaient relativement faibles. Le goodwill total comptabilisé est d'EUR 9,9 millions. Un profit d'EUR 1,1 million a été comptabilisé lors de la décomptabilisation de l'entreprise associée lorsque le contrôle a été établi et que l'entité est devenue entièrement consolidée.

### 2.2 Acquisitions en 2013

#### DTH Partners LLC

Le 26 avril 2013, AG Real Estate a acquis, par un apport en capital de USD 103 millions (EUR 79 millions), une participation de 33% dans DTH Partners LLC. Cette participation est incluse dans la rubrique Placements dans des entreprises associées.

Dans le cadre de cette acquisition, les accords complémentaires suivants ont été conclus :

- un accord de prêt mezzanine entre DTH Partners LLC et AG Insurance pour un montant de USD 117,5 millions ;
- un accord de crédit pont entre EBNB 70 Pine Development et AG Real Estate (North Star SA) pour un montant de USD 23 millions. Ce montant fait partie d'une facilité de crédit pont totale de USD 50 millions accordée par les actionnaires de DTH en vue de préfinancer une structure de crédit d'impôt à exécuter avec Chevron, qui a été retardée par le processus d'approbation du US Internal Revenue Service.

Fin 2013, la comptabilisation de l'acquisition était finalisée et aucun goodwill ou badwill n'a été comptabilisé suite à sa valorisation.

#### Autres acquisitions

En décembre 2013, les filiales North Light et Pole Star ont été déconsolidées suite à la vente de 60% des intérêts. Une plus-value d'EUR 53 millions a été réalisée sur cette transaction et comptabilisée en compte de résultat, sous Résultat des ventes et réévaluations. Et par ailleurs, le périmètre de consolidation inclut désormais deux nouveaux associés sur la base de la détention de 40% des parts.

Outre les transactions mentionnées ci-dessus, plusieurs acquisitions de petite taille ont été réalisées en 2013 dans le contexte normal des activités immobilières.

### 2.3 Cessions en 2013

Au troisième trimestre 2013, Louvresse Développement (actifs : EUR 81 millions) a été vendu, ce qui a engendré une plus-value d'EUR 25 millions (comptabilisée sous Résultat des ventes et réévaluations).

En décembre 2013, les filiales North Light et Pole Star ont été déconsolidées suite à la vente de 60% de leurs parts.

## 3 Actions en circulation et bénéfice par action

Le tableau suivant présente le nombre d'actions en circulation.

en milliers	Actions émises	Actions propres	Actions en circulation
<b>Nombre d'actions au 1er janvier 2013</b>	<b>243.121</b>	<b>- 11.290</b>	<b>231.831</b>
Annulation d'actions	- 9.635	9.635	
Solde des actions achetées/vendues		- 5.397	- 5.397
<b>Nombre d'actions au 31 décembre 2013</b>	<b>233.486</b>	<b>- 7.052</b>	<b>226.434</b>
Annulation d'actions	- 2.490	2.490	
Solde des actions achetées/vendues		- 3.253	- 3.253
<b>Nombre d'actions au 30 juin 2014</b>	<b>230.996</b>	<b>- 7.815</b>	<b>223.181</b>

### 3.1 Actions émises et nombre potentiel d'actions

Conformément aux dispositions qui régissent Ageas SA/NV, dans les limites légales et dans l'intérêt de la société, le Conseil d'Administration a été autorisé, pour une période de trois ans (2014-2016), par l'Assemblée générale des Actionnaires du 30 avril 2014, à augmenter son capital social d'un montant maximal d'EUR 170.200.000 à des fins générales.

En prenant en compte une valeur au pair comptable d'EUR 7,40, ce montant permet l'émission de 23.000.000 actions, représentant à peu près 10% du capital social actuel de la société. Cette autorisation permet également à la société de satisfaire à ses obligations dans le cadre de l'émission d'instruments financiers.

Des actions pourraient également être émises dans le cadre du mécanisme appelé « Méthode alternative de règlement du coupon » (ACSM) inclus dans certains instruments financiers hybrides (pour une présentation détaillée, cf. note 26 - Passifs éventuels).

Ageas a émis des options ou des instruments présentant les caractéristiques des options, qui au moment de leur exercice, pourraient générer une augmentation du nombre d'actions en circulation.

Le tableau ci-après présente les actions émises et le nombre potentiel d'actions émises au 30 juin 2014.

en milliers	
<b>Nombre d'actions émises au 30 juin 2014</b>	<b>230.996</b>
Nombre d'actions autorisées à être émises (AG du 30 avril 2014)	23.000
Dans le cadre des plans d'actions	1.730
<b>Nombre potentiel total d'actions au 30 juin 2014</b>	<b>255.726</b>

#### 3.1.1 Programme de rachat d'actions 2013

Le 2 août 2013, Ageas a annoncé la décision prise par le Conseil d'Administration, conformément à l'autorisation donnée par les actionnaires fin avril 2013, de mener un nouveau programme de rachat d'actions pour un montant d'EUR 200 millions.

Le programme a démarré le 12 août 2013 et court jusqu'au 5 août 2014.

Les actions rachetées sont détenues comme actions propres jusqu'au moment où une décision d'annulation de ces actions est formellement approuvée par les actionnaires. Entre le début du

programme de rachat d'actions et le 30 juin 2014, Ageas a racheté 5.889.682 actions pour un montant total d'EUR 181.971.769. L'assemblée générale du 30 avril 2014 a donné son accord sur l'annulation de 2.489.921 actions autodétenues.

#### 3.1.2 Programme de rachat d'actions 2012

Ageas a lancé un programme de rachat d'actions pour un montant d'EUR 200 millions le 13 août 2012.

Le 24 avril 2013, l'assemblée générale des actionnaires a approuvé l'annulation de 9.165.454 actions. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de septembre 2013 a approuvé l'annulation des actions résiduelles (469.705).

### 3.1.3 Réduction de capital

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Ageas SA/NV du 16 septembre 2013 a, outre l'approbation de l'annulation des actions, approuvé une deuxième réduction de capital par le biais d'un remboursement aux actionnaires, d'EUR 1,00 par action. La distribution a été effectuée le 13 décembre 2013 pour un montant d'EUR 222 millions.

### 3.2 Actions autodétenues

Les actions autodétenues sont des actions ordinaires rachetées par Ageas. Elles sont déduites des capitaux propres et intégrées sous Autres réserves.

Le nombre total d'actions autodétenues (7,8 millions) comprend des actions détenues pour les FRESH (4,0 millions), le programme d'actions à cessibilité restreinte (0,5 million) et les actions résiduelles provenant du programme de rachat (3,3 millions – voir infra). Des détails sur les titres FRESH sont présentés à la note 13 (Dettes subordonnées).

### 3.3 Actions donnant le droit de vote et droit au dividende

Le tableau ci-après présente les actions donnant droit au dividende et droit de vote, au 30 juin 2014.

en milliers	
<b>Nombre d'actions émises au 30 juin 2014</b>	<b>230.996</b>
<b>Actions ne donnant ni droit au dividende ni droit de vote:</b>	
Actions détenues par ageas SA/NV	3.799
Actions liées aux FRESH (voir Note 13)	3.968
Actions liées aux CASHES (voir Note 26)	4.644
<b>Actions donnant droit au dividende et au droit de vote</b>	<b>218.584</b>

En 2007, BNP Paribas Fortis SA/NV (anciennement Fortis Banque) a émis un instrument financier appelé CASHES. L'une des caractéristiques de cet instrument est qu'il n'est remboursable que par sa conversion en 12,5 millions d'actions Ageas.

BNP Paribas Fortis SA/NV a acquis toutes les actions Ageas nécessaires pour rembourser les CASHES (dès lors, elles sont incluses dans le nombre d'actions en circulation d'Ageas). Les actions détenues par BNP Paribas Fortis SA/NV liées aux CASHES ne sont assorties ni de droit au dividende, ni de droit de vote (voir note 13 – Dettes subordonnées - et note 26 – Passifs éventuels).

En 2012, BNP Paribas a fait une offre en numéraire sur les CASHES, qui a partiellement réussi. Le 6 février 2012, BNP Paribas a converti 7.553 CASHES présentés sur les 12.000 titres en circulation (soit 62,9%) en 7,9 millions d'actions Ageas. Actuellement, le nombre d'actions liées aux CASHES est de 4,6 millions et elles sont toujours détenues par BNP Paribas Fortis SA/NV.

### 3.4 Rendement sur capitaux propres

Ageas calcule le rendement sur capitaux propres en se fondant sur un résultat sur 12 mois annualisé et la moyenne des capitaux propres au début et à la fin de la période. Le rendement sur capitaux propres du premier semestre 2014 et 2013 se présente comme suit.

	Premier semestre 2014	Premier semestre 2013
Rendement sur capitaux propres Groupe Ageas	0,7%	10,1%
Rendement sur capitaux propres Assurance	8,4%	8,4%

### 3.5 Bénéfice par action

Le tableau suivant détaille le calcul du rendement par action.

	Premier semestre 2014	Premier semestre 2013
Résultat net revenant aux actionnaires	30,8	471,6
Coût d'acquisition des actions à cessibilité restreinte	1,3	0,6
<b>Bénéfice net pour le calcul du bénéfice dilué par action</b>	<b>32,1</b>	<b>472,2</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le bénéfice de base par action (en milliers)	224.913	229.571
Ajustements pour :		
- actions à cessibilité restreinte (en milliers) potentiellement attribuables	562	288
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le bénéfice dilué par action (en milliers)</b>	<b>225.475</b>	<b>229.859</b>
Résultat de base par action (en euros par action)	0,14	2,05
Résultat dilué par action (en euros par action)	0,14	2,05

Au premier semestre 2014, un nombre moyen pondéré d'options portant sur 1.738.337 actions (premier semestre 2013 : 2.064.018) pour un prix d'exercice moyen pondéré d'EUR 21.89 par action (premier semestre 2013 : EUR 20,83) a été exclu du calcul du bénéfice par action dilué parce que le prix d'exercice de ces options était supérieur au cours moyen des actions sur le marché.

En 2014 et en 2013, 4,0 millions d'actions Ageas liées aux FRESH ont été exclues du calcul du bénéfice par action dilué

parce que le montant d'intérêts par action économisé sur ces titres était supérieur au bénéfice de base par action.

Les 4,64 millions d'actions Ageas au total, émises dans le cadre des CASHES (31 décembre 2013 : 4,64 millions) sont incluses dans les actions ordinaires bien qu'elles ne donnent pas de droit au dividende ni de droit de vote (voir note 26 – Passifs éventuels).

## 4 Contrôle réglementaire et solvabilité

Au niveau consolidé, Ageas est soumis à la supervision de la Banque nationale de Belgique (BNB). Les filiales d'Ageas sont supervisées dans les pays où elles sont situées par les autorités de contrôle locales, qui utilisent leurs propres méthodes de mesure de la solvabilité et les principes comptables locaux.

Conformément aux règles applicables aux groupes d'assurance en Belgique, Ageas fait trimestriellement rapport à la BNB sur son capital réglementaire disponible et son niveau requis de solvabilité. Sa supervision prudentielle inclut le contrôle trimestriel qu'Ageas répond aux exigences de solvabilité au niveau consolidé.

Le rapprochement entre le capital actions et le capital réglementaire disponible ainsi que les ratios de solvabilité qui en résultent se présentent comme suit.

	30 juin 2014	31 décembre 2013
Capital souscrit et réserves	6.905,3	6.659,6
Résultat net revenant aux actionnaires	30,8	569,5
Plus-values et moins-values latentes	2.239,3	1.296,0
Capitaux propres revenant aux actionnaires	9.175,4	8.525,1
Participations ne donnant pas le contrôle	678,2	804,9
Total des capitaux propres	9.853,6	9.330,0
Passifs subordonnés	1.974,9	1.971,0
Filtres prudentiels		
Provision d'égalisation pour catastrophes, requise au niveau local	- 239,8	- 241,3
Ajustement pour pension		- 18,0
Réévaluation de l'immobilier, nette d'impôts (à 90%)	762,7	764,1
Évaluation des ajustements des placements disponibles à la vente	- 2.670,1	- 1.706,2
Couverture de flux de trésorerie	- 0,2	36,2
Goodwill	- 875,7	- 857,6
Autres immobilisations incorporelles	- 363,0	- 347,6
Dividende proposé		- 308,0
<b>Capital réglementaire</b>	<b>8.442,4</b>	<b>8.622,6</b>
Ratios de solvabilité		
Niveau de solvabilité requis	4.157,5	4.026,2
Montant de solvabilité excédentaire	4.284,9	4.596,4
Ratio de solvabilité	203,1%	214,2%

### Gestion du capital d'Ageas

Ageas est convaincu de la nécessité d'entretenir une base de capital solide dans les différentes activités d'assurance, d'une part, pour s'assurer un avantage concurrentiel et, d'autre part, pour financer les besoins en capital liés à la croissance prévue.

Ageas vise un ratio de capital Solvency I agrégé minimum de 200% des exigences minimales de solvabilité pour l'ensemble des activités d'assurance. Ageas a entamé un processus de formulation d'objectifs de capital pour les activités d'assurance selon Solvency II.

Le Compte général comprend les fonctions *corporate*, les transactions financières (nettes de montants prêtés), et l'ensemble du contentieux juridique hérité du passé. Au niveau du Compte général, Ageas accepte une position de trésorerie négative, en

indiquant qu'il y a un potentiel de levier, provenant de l'existence de la RNP(I) et de l'option de vente AG. La RNP(I) représente du financement permanent sans engagement de remboursement tandis que l'option de vente AG présente des caractéristiques d'absorption de pertes et devrait être incluse dans la base de capital réglementaire (« fonds propres ») selon Solvency II, alors qu'elle n'est pas incluse dans le capital disponible selon Solvency I.

### Situation du capital de l'Assurance

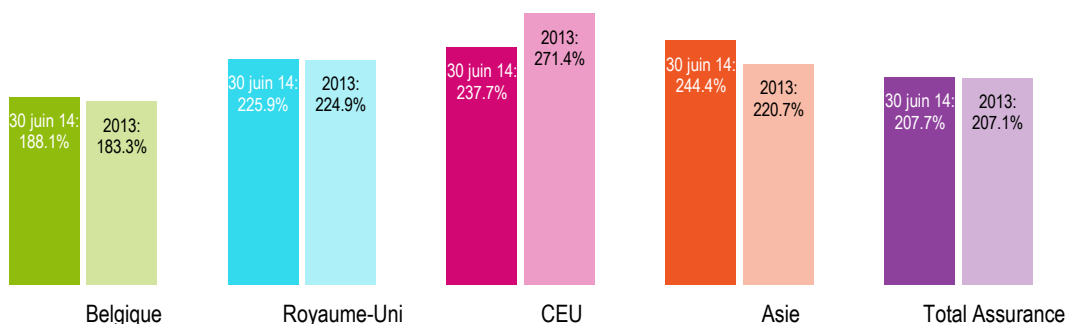
Au 30 juin 2014, le capital total des activités d'assurance se situait à EUR 8,6 milliards (31 décembre 2013 : EUR 8,3 milliards), soit 207,7% des exigences minimales (31 décembre 2013 : 207,1%).

30 juin 2014	Belgique	Royaume-Uni	Europe continentale	Asie	Ajustements de consolidation	Total Assurance	Général (elim. incluses)	Total Ageas
Total du capital disponible	4.698,7	981,8	1.390,5	1.562,4	2,9	8.636,3	- 193,9	8.442,4
Exigences minimales de solvabilité	2.498,6	434,7	585,0	639,2		4.157,5		4.157,5
Montant du capital disponible supérieur au minimum	2.200,1	547,1	805,5	923,2	2,9	4.478,8	- 193,9	4.284,9
Coefficient de solvabilité total	188,1%	225,9%	237,7%	244,4%		207,7%		203,1%

31 décembre 2013	Belgique	Royaume-Uni	Europe continentale	Asie	Ajustements de consolidation	Total Assurance	Général (elim. incluses)	Total Ageas
Total du capital disponible	4.493,0	901,5	1.552,6	1.330,2	59,6	8.336,9	285,7	8.622,6
Exigences minimales de solvabilité	2.450,7	400,8	572,0	602,7		4.026,2		4.026,2
Montant du capital disponible supérieur au minimum	2.042,3	500,7	980,6	727,5	59,6	4.310,7	285,7	4.596,4
Coefficient de solvabilité total	183,3 %	224,9 %	271,4 %	220,7 %		207,1 %		214,2 %

Le calcul de la solvabilité en fin de période prend en compte les dividendes approuvés par les conseils d'administration respectifs préalablement à la date des états financiers.

La position de solvabilité par secteur d'assurance et pour l'assurance globalement se présente graphiquement comme suit.



## 5 Parties liées

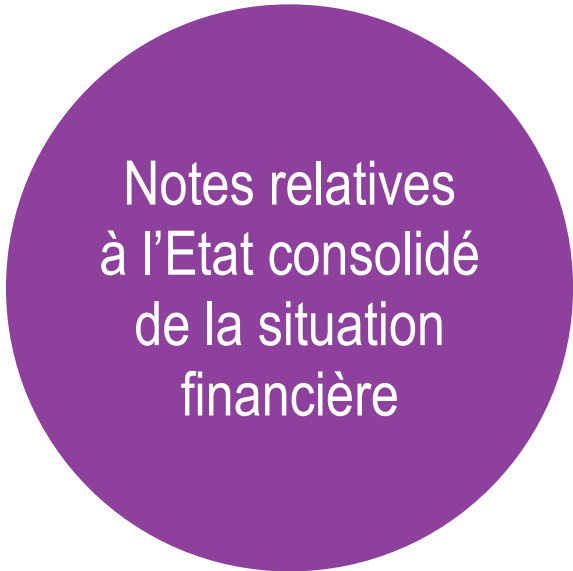
En avril 2013, Ageas a finalisé une transaction portant sur l'acquisition d'une participation de 33% dans DTH Partners LLC. DTH Partners LLC est une société liée à monsieur Ronny Brückner, qui était membre du Conseil d'Administration d'Ageas jusqu'à son décès en août 2013.

En 2013, une transaction a eu lieu entre ageas SA/NV et l'un de ses administrateurs indépendants, Guy de Selliers de Moranville. La transaction portait sur la location par ageas SA/NV d'un bien immeuble appartenant à Guy de Selliers de Moranville. Ce bien est considéré comme un lieu pour accueillir des invités de prestige du Conseil d'Administration et de l'Executive Management. Il est loué EUR 50.000 par an.

En vertu des IFRS, les transactions et engagements de ce type sont considérés comme des transactions avec des parties liées et, à ce titre, soumis à une obligation d'information.

Le Management considère que les transactions avec DTH Partners et avec M. Guy de Selliers de Moranville ont été conclues dans des conditions de marché normales, bien qu'il s'agisse de circonstances uniques.

Aucune transaction avec des parties liées n'a eu lieu durant le premier semestre 2014.



Notes relatives  
à l'Etat consolidé  
de la situation  
financière

## 6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les fonds en caisse, les dépôts à vue et d'autres instruments financiers ayant une échéance inférieure à trois mois, à compter de leur date d'acquisition.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se présentent comme suit au 30 juin.

	30 juin 2014	31 décembre 2013
Fonds en caisse	2,3	2,6
Créances sur les banques	2.213,5	1.883,1
Autres	230,2	270,9
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>2.446,0</b>	<b>2.156,6</b>

## 7 Placements financiers

Les placements financiers se décomposent comme suit.

	30 juin 2014	31 décembre 2013
<b>Placements</b>		
- Détenus jusqu'à l'échéance	4.980,0	4.986,2
- Disponibles à la vente	60.017,7	56.564,6
- A la juste valeur par le biais du compte de résultat	248,4	296,6
- Dérivés détenus à des fins de transactions (actifs)	13,7	14,4
<b>Total brut</b>	<b>65.259,8</b>	<b>61.861,8</b>
<b>Dépréciations :</b>		
- sur placements détenus jusqu'à l'échéance	- 26,0	- 11,8
- sur placements disponibles à la vente	- 134,7	- 182,3
<b>Total des dépréciations</b>	<b>- 160,7</b>	<b>- 194,1</b>
<b>Total</b>	<b>65.099,1</b>	<b>61.667,7</b>

### 7.1 Placements détenus jusqu'à l'échéance

	Obligations d'Etat	Obligations émises par des entreprises	Total
<b>Total des placements détenus jusqu'à l'échéance au 1 janvier 2013</b>	<b>4.884,4</b>	<b>169,7</b>	<b>5.054,1</b>
Placements échus	- 65,9	- 29,5	- 95,4
Amortissements	18,4	9,1	27,5
Dépréciations		- 11,8	- 11,8
<b>Total des placements détenus jusqu'à l'échéance au 31 décembre 2013</b>	<b>4.836,9</b>	<b>137,5</b>	<b>4.974,4</b>
Placements échus	- 13,0	- 3,5	- 16,5
Amortissements	8,7	1,5	10,2
Dépréciations		- 14,1	- 14,1
<b>Total des placements détenus jusqu'à l'échéance au 30 juin 2014</b>	<b>4.832,6</b>	<b>121,4</b>	<b>4.954,0</b>
<b>Valeur brute hors dépréciations au 31 décembre 2013</b>	<b>4.836,9</b>	<b>149,3</b>	<b>4.986,2</b>
<b>Valeur brute hors dépréciations au 30 juin 2014</b>	<b>4.832,6</b>	<b>147,3</b>	<b>4.979,9</b>
<b>Juste valeur au 31 décembre 2013</b>	<b>5.720,9</b>	<b>144,5</b>	<b>5.865,4</b>
<b>Juste valeur au 30 juin 2014</b>	<b>6.340,4</b>	<b>129,5</b>	<b>6.469,9</b>

Dans le tableau ci-dessous, figurent les obligations classées comme détenues jusqu'à l'échéance, par pays d'origine, au 30 juin.

30 juin 2014	Coût historique amorti	Juste valeur
État belge	4.358,8	5.730,1
État portugais	473,8	610,3
<b>Total</b>	<b>4.832,6</b>	<b>6.340,4</b>

31 décembre 2013	Coût historique amorti	Juste valeur
État belge	4.361,9	5.159,4
État portugais	475,0	561,5
<b>Total</b>	<b>4.836,9</b>	<b>5.720,9</b>

La juste valeur des placements détenus jusqu'à l'échéance (obligations souveraines) est déterminée sur la base de cours de marchés actifs (niveau 1) et de données non observables (cours de contreparties - obligations d'entreprises) (niveau 3).

## 7.2 Placements disponibles à la vente

La juste valeur et le coût amorti des placements disponibles à la vente y compris les gains et pertes non réalisés bruts et les dépréciations se présentent comme suit.

30 juin 2014	Coût historique/ amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Total brut	Ajustement de comptabilité de couverture	Dépréciations	Juste valeur
Bons du trésor	260,4			260,4			260,4
Obligations d'État	26.773,6	4.229,5	- 1,2	31.001,9	2,7		31.004,6
Obligations émises par des entreprises	23.059,7	1.908,3	- 47,1	24.920,9		- 0,1	24.920,8
Instruments de crédit structurés	292,2	15,8	- 2,6	305,4		- 0,1	305,3
Placements en obligations disponibles à la vente	50.385,9	6.153,6	- 50,9	56.488,6	2,7	- 0,2	56.491,1
Capital-investissement et capital à risque	56,1	8,1	- 5,9	58,3			58,3
Actions	2.934,7	542,1	- 13,6	3.463,2		- 134,5	3.328,7
Autres placements	4,9			4,9			4,9
Placements disponibles à la vente compris dans les actions et autres placements	2.995,7	550,2	- 19,5	3.526,4		- 134,5	3.391,9
<b>Total des placements disponible à la vente</b>	<b>53.381,6</b>	<b>6.703,8</b>	<b>- 70,4</b>	<b>60.015,0</b>	<b>2,7</b>	<b>- 134,7</b>	<b>59.883,0</b>

31 décembre 2013	Coût historique/ amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Total brut	Ajustement de comptabilité de couverture	Dépréciations	Juste valeur
Obligations d'État	27.143,5	2.345,9	- 39,7	29.449,7			29.449,7
Obligations émises par des entreprises	22.285,7	1.304,2	- 126,6	23.463,3		- 0,1	23.463,2
Instruments de crédit structurés	289,5	13,5	- 3,0	300,0		- 2,3	297,7
Placements en obligations disponibles à la vente	49.718,7	3.663,6	- 169,3	53.213,0		- 2,4	53.210,6
Capital-investissement et capital à risque	50,6	0,3		50,9			50,9
Actions	2.822,4	497,8	- 24,8	3.295,4		- 179,9	3.115,5
Autres placements	5,3			5,3			5,3
Placements disponibles à la vente compris dans les actions et autres placements	2.878,3	498,1	- 24,8	3.351,6		- 179,9	3.171,7
<b>Total des placements disponible à la vente</b>	<b>52.597,0</b>	<b>4.161,7</b>	<b>- 194,1</b>	<b>56.564,6</b>		<b>- 182,3</b>	<b>56.382,3</b>

Un montant d'EUR 1.200,4 millions sur les placements disponibles à la vente a été affecté comme garantie (31 décembre 2013 : EUR 1.180,7 millions).

La valorisation des placements disponibles à la vente se fonde sur les éléments suivants :

- niveau 1 : cours cotés sur des marchés actifs;
- niveau 2 : données observables de marchés actifs;
- niveau 3 : données non-observables (cours de contreparties).

L'évaluation se présente comme suit.

30 juin 2014	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Bons du trésor	260,4			260,4
Obligations d'État	31.004,6			31.004,6
Obligations d'entreprises	24.018,4	902,4		24.920,8
Instruments de crédit structurés	182,9	47,0	75,4	305,3
Actions, Capital-investissement et autres placements	2.447,6	798,4	145,9	3.391,9
<b>Total des placements disponibles à la vente</b>	<b>57.913,9</b>	<b>1.747,8</b>	<b>221,3</b>	<b>59.883,0</b>

31 décembre 2013	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations d'État	29.449,7			29.449,7
Obligations d'entreprises	22.748,9	713,1	1,2	23.463,2
Instruments de crédit structurés	156,2	44,5	97,0	297,7
Actions, Capital-investissement et autres placements	2.264,9	767,8	139,0	3.171,7
<b>Total des placements disponibles à la vente</b>	<b>54.619,7</b>	<b>1.525,4</b>	<b>237,2</b>	<b>56.382,3</b>

Les changements dans l'évaluation de niveau 3 sont les suivants.

	30 juin 2014	31 décembre 2013
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>237,2</b>	<b>108,5</b>
Echéance, remboursement (pour la période)	- 1,2	
Augmentations	8,3	87,0
Produits de ventes	- 22,5	- 22,2
Dépréciations		- 0,5
Plus-values latentes	- 0,5	2,6
Transferts entre classes de valorisation		61,8
<b>En fin de période</b>	<b>221,3</b>	<b>237,2</b>

#### Obligations souveraines par pays d'origine

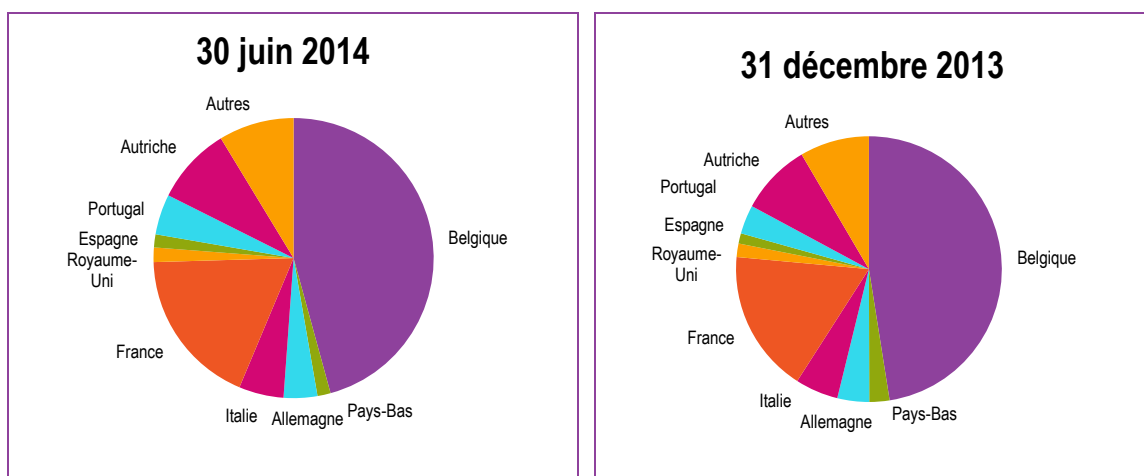
Au 30 juin, les obligations souveraines se répartissent selon l'origine comme suit.

30 juin 2014	Coût historique/ amorti	Gains (pertes) bruts non réalisés	Ajustement de comptabilité de couverture	Juste valeur
État belge	12.187,9	2.007,8	2,7	14.198,4
État néerlandais	407,6	64,9		472,5
État allemand	960,0	246,0		1.206,0
État italien	1.386,1	216,7		1.602,8
État français	4.876,7	781,0		5.657,7
État britannique	509,9	10,7		520,6
État espagnol	418,0	49,6		467,6
État portugais	1.287,3	127,1		1.414,4
État autrichien	2.383,4	385,4		2.768,8
État finlandais	203,4	27,7		231,1
État irlandais	552,3	83,3		635,6
État slovène				
État tchèque	198,2	33,4		231,6
État slovaque	300,0	43,9		343,9
Gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique	272,9	52,2		325,1
Autres États	829,9	98,6		928,5
<b>Total</b>	<b>26.773,6</b>	<b>4.228,3</b>	<b>2,7</b>	<b>31.004,6</b>

31 décembre 2013	Coût historique/ amorti	Gains (pertes) bruts non réalisés	Ajustement de comptabilité de couverture	Juste valeur
État belge	12.813,9	1.175,9		13.989,8
État néerlandais	682,4	40,8		723,2
État allemand	965,6	174,9		1.140,5
État italien	1.473,8	67,4		1.541,2
État français	4.751,1	369,7		5.120,8
État britannique	472,6	9,8		482,4
État espagnol	357,3	11,9		369,2
État portugais	1.041,4	- 6,6		1.034,8
État autrichien	2.328,2	232,6		2.560,8
État finlandais	201,1	18,7		219,8
État irlandais	552,3	51,7		604,0
État slovène	49,1	0,9		50,0
État tchèque	243,4	29,7		273,1
État slovaque	333,4	34,0		367,4
Gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique	276,5	28,0		304,5
Autres États	601,4	66,8		668,2
<b>Total</b>	<b>27.143,5</b>	<b>2.306,2</b>		<b>29.449,7</b>

Durant l'année 2013 et au premier semestre 2014, il n'y a pas eu de dépréciations sur obligations souveraines.

La part de chaque pays dans le portefeuille de placements en obligations souveraines, en juste valeur, est représentée dans les graphiques ci-dessous.



Le tableau ci-dessous présente les gains et pertes nets non réalisés sur les placements disponibles à la vente inclus dans les capitaux propres (qui comprennent des obligations, des actions et d'autres placements). Les actions et autres placements englobent également du capital investissement et du capital à risque.

	30 juin 2014	31 décembre 2013
<b>Placements en obligations disponibles à la vente :</b>		
Valeur comptable	56.491,1	53.210,6
Gains et pertes bruts non réalisés	6.102,7	3.494,3
- Impôts afférents	- 1.971,4	- 1.159,0
Comptabilité reflet	- 2.020,4	- 808,6
- Impôts afférents	614,2	247,6
<b>Gains et pertes nets non réalisés</b>	<b>2.725,1</b>	<b>1.774,3</b>

	30 juin 2014	31 décembre 2013
<b>Placements disponibles à la vente compris dans les actions et autres placements :</b>		
Valeur comptable	3.391,9	3.171,7
Gains et pertes bruts non réalisés	530,7	473,3
- Impôts afférents	- 62,6	- 65,5
Comptabilité reflet	- 141,0	- 100,5
- Impôts afférents	45,8	32,6
<b>Gains et pertes nets non réalisés</b>	<b>372,9</b>	<b>339,9</b>

### Dépréciations sur placements disponibles à la vente

Le tableau suivant présente les dépréciations sur placements disponibles à la vente.

	30 juin 2014	31 décembre 2013
Dépréciations sur placements disponibles à la vente :		
- sur placements en obligations	- 0,2	- 2,4
- sur placements en actions et autres placements	- 134,5	- 179,9
<b>Total des dépréciations sur placements disponibles à la vente</b>	<b>- 134,7</b>	<b>- 182,3</b>

Les variations des dépréciations sur placements disponibles à la vente se présentent comme suit.

	30 juin 2014	31 décembre 2013
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>182,3</b>	<b>190,5</b>
Augmentation des dépréciations	4,9	22,7
Reprise lors de la vente/cession	- 52,5	- 26,9
Écarts de conversion et autres ajustements		- 4,0
<b>En fin de période</b>	<b>134,7</b>	<b>182,3</b>

### 7.3 Placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les placements valorisés à la juste valeur pour lesquels les gains et pertes non réalisés sont comptabilisés au compte de résultat, sont valorisés comme suit au 30 juin.

	30 juin 2014	31 décembre 2013
Obligations émises par les entreprises	141,6	214,4
Instruments de crédit structurés	50,3	50,3
Obligations	191,9	264,7
Actions	56,5	31,9
Actions et autres placements	56,5	31,9
<b>Total des placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>	<b>248,4</b>	<b>296,6</b>

Les placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprennent notamment des placements liés aux passifs en vertu de contrats d'assurance, où les flux de trésorerie sont liés, soit par contrat, soit sur la base de caractéristiques de participation discrétionnaire, à la performance de ces actifs, et dont l'évaluation intègre des informations actuelles. Cette évaluation réduit de manière significative l'inadéquation comptable qui découlerait autrement de l'évaluation des actifs et des passifs ainsi que les profits et pertes connexes sur des bases différentes.

La valeur nominale des obligations détenues à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'établit au 30 juin 2014 à EUR 192,9 millions (31 décembre 2013 : EUR 254,9 millions).

La valorisation des placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat se fonde sur les éléments suivants :

- niveau 1 : cours cotés sur des marchés actifs ;
- niveau 2 : données observables de marchés actifs ;
- niveau 3 : données non-observables (cours de contreparties).

La valorisation se présente comme suit.

30 juin 2014	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations d'entreprises	20,0	121,6		141,6
Instruments de crédit structurés			50,3	50,3
Actions		56,5		56,5
<b>Total des placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>	<b>20,0</b>	<b>178,1</b>	<b>50,3</b>	<b>248,4</b>

31 décembre 2013	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations d'entreprises	31,7	182,7		214,4
Instruments de crédit structurés			50,3	50,3
Actions		31,9		31,9
<b>Total des placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>	<b>31,7</b>	<b>214,6</b>	<b>50,3</b>	<b>296,6</b>

Les changements dans l'évaluation de niveau 3 se présentent comme suit.

	30 juin 2014	31 décembre 2013
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>50,3</b>	<b>49,0</b>
Plus-values latentes		1,3
<b>En fin de période</b>	<b>50,3</b>	<b>50,3</b>

Les positions de niveau 3 sont surtout sensibles à une variation du niveau général des spreads de crédit. Si le niveau général des spreads de crédit augmente d'un point de base, on estime que la valeur de marché de ces positions diminuera de 3 points de base. Ce qui se traduirait par une perte de valeur d'environ EUR 0,2 million.

#### 7.4 Dérivés (actifs) détenus à des fins de transaction

Les dérivés (actifs) détenus à des fins de transaction se présentent comme suit.

	30 juin 2014	31 décembre 2013
De gré à gré (OTC)	13,3	14,4
Négoiés en bourse	0,4	
<b>Total des dérivés détenus à des fins de transaction (actifs)</b>	<b>13,7</b>	<b>14,4</b>

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont principalement des options sur taux d'intérêts et actions, et des swaps de taux d'intérêt. Les dérivés détenus à des fins de transaction en 2014 et en 2013 se basent sur une évaluation de niveau 2 (données observables de marchés actifs) (voir aussi note 27 – Dérivés - pour plus de détails).

#### 7.5 Immobilier

La juste valeur des immeubles de placement et à usage propre se présente comme suit.

Juste valeur	30 juin 2014	31 décembre 2013
Immeubles de placement	3.228,3	3.330,5
Immobilier pour usage propre	1.319,7	1.306,9
<b>Juste valeur totale</b>	<b>4.548,0</b>	<b>4.637,4</b>
Valeur comptable		
Immeubles de placement	2.336,3	2.354,5
Immobilier pour usage propre	972,9	967,4
<b>Valeur comptable totale</b>	<b>3.309,2</b>	<b>3.321,9</b>
Gains et pertes bruts non réalisés	1.238,8	1.315,5
Impôts	- 404,2	- 430,2
<b>Gains et pertes nets non réalisés (non comptabilisés en capitaux propres)</b>	<b>834,6</b>	<b>885,3</b>

## 8 Prêts

Les prêts se répartissent comme suit.

	30 juin 2014	31 décembre 2013
États et organismes publics	2.241,3	1.875,2
Prêts hypothécaires	1.519,0	1.547,4
Prêts commerciaux	596,4	547,2
Dépôts porteurs d'intérêts	377,6	957,9
Prêts aux banques	497,5	624,1
Prêts liés à des contrats d'assurance	226,9	210,9
Prêts aux entreprises	40,8	41,4
<b>Total</b>	<b>5.499,5</b>	<b>5.804,1</b>
Moins les dépréciations:	- 23,6	- 19,7
<b>Total des prêts</b>	<b>5.475,9</b>	<b>5.784,4</b>

### 8.1 Prêts commerciaux

Les prêts commerciaux se ventilent comme suit.

	30 juin 2014	31 décembre 2013
Prêts à la consommation	12,6	9,3
Immobilier	197,4	199,8
Infrastructure	116,5	101,6
Autre	269,9	236,5
<b>Prêts commerciaux</b>	<b>596,4</b>	<b>547,2</b>

La rubrique Immobilier sous Prêts commerciaux comprend le prêt mezzanine de UDS 117,5 millions à DTH Partners LLC (voir aussi notes 2, 5 et 9) tandis que le crédit pont de USD 23 millions entre EBNB 70 Pine Development et AG Real Estate (North Star NV) figure sous Autre dans les prêts commerciaux.

Ageas a accordé des lignes de crédit pour un montant total d'EUR 351 millions (31 décembre 2013 : EUR 321 millions) (voir aussi note 28 - Engagements).

### 8.2 Prêts aux banques

Les prêts aux banques se présentent comme suit.

	30 juin 2014	31 décembre 2013
Prêts et avances	491,6	457,0
Autres	5,9	167,1
<b>Créances aux banques</b>	<b>497,5</b>	<b>624,1</b>

## 9 Placements dans des entreprises associées

Les placements dans des entreprises associées sont essentiellement nos participations dans Tai Ping Life Insurance, Mayban Ageas, Muang Thai Group, Cardif Lux Vie, Aksigorta, DTH Partners LLC (voir Notes 2 et 5), RPI et Tesco Insurance.

### RPI

Le bénéfice net de RPI pour le premier semestre 2014 s'élève à EUR 1,0 million contre EUR 274,7 millions pour le premier semestre 2013. Le bénéfice en 2013 est dû à la vente du portefeuille d'investissement de RPI.

Après la cession des actifs et le règlement des passifs, l'activité restante de RPI est essentiellement limitée à la gestion des litiges impliquant un certain nombre d'actifs américains.

### Tesco Insurance

Conformément à l'IFRS 10, Ageas ne consolide plus Tesco Insurance depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 mais comptabilise cette participation par mise en équivalence, avec retraitement des chiffres 2013.

Le résultat de Tesco Insurance pour le premier semestre 2014 s'élève à EUR 1,7 million négatif XX (30 juin 2013 : EUR 2,0 millions).

L'incidence de la modification des modalités de consolidation pour Tesco Insurance dans l'état de la situation financière à fin 2013 s'explique comme suit :

### Actifs

Le total des actifs a diminué d'EUR 953 millions, passant d'EUR 95.735 millions à EUR 94.783 millions. Cette baisse est due aux mouvements suivants :

- les investissements financiers ont diminué d'EUR 889 millions à EUR 61.668 millions ;
- les investissements dans les entreprises associées ont crû d'EUR 92 millions suite à l'inclusion de Tesco Insurance ;
- le poste réassurance et autres créances a diminué d'EUR 67 millions.

### Passifs

Le total des passifs a diminué d'EUR 861 millions, passant d'EUR 86.314 millions à EUR 85.453 millions. Cette baisse est due principalement aux facteurs suivants :

- les passifs résultant de contrats d'assurance non-vie ont diminué d'EUR 798 millions, à EUR 6.797 millions ;
- les dettes subordonnées ont diminué d'EUR 41 millions, à EUR 1.971 millions ;
- les intérêts courus et autres passifs ont diminué d'EUR 22 millions, à EUR 2.162 millions.

### Capitaux propres

Bien que les capitaux propres revenant aux actionnaires n'aient pas été impactés, le total des capitaux propres a baissé d'EUR 92 millions, à EUR 9.330 millions. Cette diminution s'explique par le fait que la participation ne donnant pas le contrôle dans Tesco Insurance, n'est plus consolidée.

### Compte de résultat

L'incidence sur le compte de résultat du changement des modalités de consolidation de Tesco Insurance au premier semestre 2013 était nulle sur le résultat net revenant aux actionnaires dans la mesure où le résultat est resté le même pour Tesco Insurance. Le principal impact sur les rubriques du compte de résultat concerne :

- les primes d'assurance nettes acquises, qui ont baissé d'EUR 300 millions, à EUR 4.130 millions ;
- les sinistres et prestations d'assurance nets, qui ont baissé d'EUR 236 millions ;
- la part dans le résultat des entreprises associées, qui a crû d'EUR 2,0 millions, à EUR 353 millions.

## 10 Option d'achat sur actions BNP Paribas

En vertu de la convention signée le 12 mai 2009, Ageas disposait d'une option d'achat réglable en espèces, octroyée par la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI), qui permettait à Ageas de bénéficier d'une plus-value sur les 121.218.054 actions BNP Paribas détenues par la SFPI. Ces actions avaient été obtenues par la SFPI en contrepartie de la vente de 75% + 1 action de Fortis Banque. L'option donnait droit à Ageas à la différence entre le prix d'exercice d'EUR 66,672 et le cours de l'action BNP Paribas au moment de l'exercice de l'option ou le prix de vente des actions BNP Paribas sous-jacentes, à la discrétion de la SFPI.

L'option était comptabilisée à la juste valeur, avec réévaluations subséquentes dans le compte de résultat sous profits (et pertes) latents sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas.

Le 27 avril 2013, Ageas a annoncé la conclusion d'un accord sur la revente à la SFPI de l'option accordée, pour un montant d'EUR 144 millions (représentant EUR 0,64 par action Ageas). La vente a été clôturée avant la fin du premier semestre de 2013.

## 11 Passifs d'assurance

### 11.1 Passifs liés à des contrats d'assurance vie

Le tableau suivant présente le détail des passifs liés aux contrats d'assurance vie au 30 juin.

	30 juin 2014	31 décembre 2013
Passifs pour prestations d'assurance futures	26.165,5	25.527,1
Passifs pour participations bénéficiaires des titulaires de polices	311,7	297,7
Comptabilité reflet	1.047,0	441,8
<b>Avant éliminations</b>	<b>27.524,2</b>	<b>26.266,6</b>
Eliminations	- 4,1	- 3,9
<b>Brut</b>	<b>27.520,1</b>	<b>26.262,7</b>
Réassurance	- 272,0	- 208,2
<b>Net</b>	<b>27.248,1</b>	<b>26.054,5</b>

### 11.2 Passifs liés à des contrats de placement vie

Le tableau suivant présente les détails des passifs liés à des contrats de placement vie, au 30 juin.

	30 juin 2014	31 décembre 2013
Passifs pour prestations d'assurance futures	28.604,4	28.205,3
Passifs pour participations bénéficiaires des titulaires de polices	113,9	183,7
Comptabilité reflet	1.114,6	403,8
<b>Brut</b>	<b>29.832,9</b>	<b>28.792,8</b>
Réassurance		
<b>Net</b>	<b>29.832,9</b>	<b>28.792,8</b>

### 11.3 Passifs liés à des contrats en unités de compte

Les passifs liés à des contrats en unités de compte se répartissent comme suit entre contrats d'assurance et contrats de placement.

	30 juin 2014	31 décembre 2013
Contrats d'assurance	1.859,0	1.795,4
Contrats de placement	12.775,3	12.374,6
<b>Total</b>	<b>14.634,3</b>	<b>14.170,0</b>

### 11.4 Passifs liés à des contrats d'assurance non-vie

Le tableau suivant présente les détails des passifs liés à des contrats d'assurance non-vie, au 30 juin.

	30 juin 2014	31 décembre 2013
Réserves pour sinistres	5.524,2	5.284,6
Primes non acquises	1.604,3	1.441,4
Réserves pour participations bénéficiaires de titulaires de polices	11,1	7,4
Comptabilité reflet		63,8
<b>Brut</b>	<b>7.139,6</b>	<b>6.797,2</b>
Réassurance	- 581,7	- 505,1
<b>Net</b>	<b>6.557,9</b>	<b>6.292,1</b>

## 12 Certificats d'endettement

Les tableaux ci-dessous présentent les types de certificats d'endettement (EMTN) émis par Ageas ainsi que les montants dus au 30 juin.

	30 juin 2014	31 décembre 2013
Au coût amorti		34,9
A la juste valeur par le biais du compte de résultat	2,2	33,5
<b>Total des certificats d'endettement</b>	<b>2,2</b>	<b>68,4</b>

Suite aux changements intervenus dans la composition de l'ancien groupe Fortis en octobre 2008, tous les titres de dette sont en situation de défaut et immédiatement exigibles par leur détenteur à leur valeur nominale (il n'y a pas eu de violation des clauses relatives à l'endettement). Dès lors, les titres de dette détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont valorisés au minimum à la valeur nominale. La valeur nominale

des titres de dette détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'élève à EUR 1,8 million au 30 juin 2014 (31 décembre 2013 : EUR 32,8 millions). La valorisation des titres de dette détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat est basée sur le niveau 2. Ageas n'a consenti aucun nantissement sur des actifs dans le cadre d'éventuels certificats de dette.

## 13 Dettes subordonnées

Le tableau suivant présente le détail des dettes subordonnées au 30 juin.

	30 juin 2014	31 décembre 2013
FRESH	1.250,0	1.250,0
Hybrone	225,3	225,7
Titres subordonnées perpétuels (Fixed rate Reset Perpetual Subordinated Notes)	397,2	392,9
Obligations subordonnées remboursables par anticipation à taux fixe puis flottant (Fixed to Floating Rate Callable Subordinated Notes)	99,4	99,3
Autres dettes subordonnées	3,0	3,1
<b>Total dettes subordonnées</b>	<b>1.974,9</b>	<b>1.971,0</b>

### 13.1 FRESH

Le 7 mai 2002, Ageasfinlux S.A. a émis des instruments financiers sans date d'échéance, intitulés FRESH (titres hybrides, subordonnés et indexés, à taux flottant - Floating Rate Equity-linked Subordinated Hybrid capital securities) pour un montant total en principal d'EUR 1.250 millions, d'EUR 250.000 chacun. Les coupons relatifs à ces titres sont payables trimestriellement à terme échu, à un taux variable égal au taux EURIBOR à 3 mois + 135 points de base.

Les FRESH ont été émis par Ageasfinlux S.A., avec ageas SA/NV intervenant en tant que codébiteur. Le montant en principal des titres ne sera pas remboursé en espèces. Le seul recours des détenteurs des FRESH contre n'importe lequel des codébiteurs, concernant le montant en principal, est constitué par les 4,0 millions d'actions Ageas qu'Ageasfinlux S.A. a données en garantie, en faveur de ces détenteurs. Avant l'échange des FRESH contre des actions Ageas, ces actions Ageas ne sont pas assorties de droits de dividende ou de vote (le nombre publié d'actions Ageas en circulation au 30 juin 2014 comprend déjà les 4,0 millions d'actions Ageas émises aux fins de cet échange).

En cas de non-paiement de dividende sur les actions Ageas, ou si le montant des dividendes déclarés est inférieur à un certain seuil

pour un exercice donné (rendement de dividende inférieur à 0,5%), ainsi que dans certaines autres circonstances exceptionnelles, le paiement de coupons s'effectuera en application d'un mécanisme appelé Méthode alternative de règlement du coupon (Alternative Coupon Settlement Method - ACSM). Le mécanisme ACSM implique l'émission de nouvelles actions Ageas et leur remise aux détenteurs des FRESH. A ce jour, tous les coupons ont été payés en numéraire. En cas de déclenchement de l'ACSM, si le capital autorisé disponible est insuffisant pour permettre à ageas SA/NV de régler l'obligation ACSM, le règlement du coupon est reporté jusqu'au moment où la possibilité d'émission d'actions est restaurée. C'est en raison de ces caractéristiques que les FRESH sont traités comme éligibles au capital réglementaire d'Ageas.

Les FRESH n'ont pas de date d'échéance mais peuvent être échangés en actions Ageas au prix d'EUR 315 par action à la discrétion du détenteur. Les FRESH seront automatiquement échangés en actions Ageas si le prix de l'action Ageas est égal ou supérieur à EUR 472,50 durant vingt jours consécutifs de cotation boursière.

### 13.2 Hybrone

En 2006, Ageas a constitué une société ad hoc dénommée Ageas Hybrid Financing SA (AHF), qui a émis des titres super subordonnés perpétuels pari passu entre eux pour en investir le produit en instruments émis par des (anciennes) sociétés opérationnelles d'Ageas éligibles en termes de solvabilité pour ces entités. Les valeurs mobilières émises par AHF bénéficient d'un contrat de support et de garantie subordonnée conclu par ageas SA/NV.

En vertu de la convention de support, ageas SA/NV est tenue de fournir à AHF les fonds nécessaires pour lui permettre de payer le coupon pour chaque année pour laquelle Ageas déclare un dividende ou, à défaut, de payer le coupon via le mécanisme ACSM si les entités qui ont reçu les produits n'ont pas honoré le paiement de leurs coupons sur leurs prêts en espèces, suite au non-respect des niveaux de solvabilité minimale réglementaire applicables. Si Ageas devait se trouver en violation des niveaux minimums de solvabilité réglementaire ou si le total de l'actif consolidé s'avérait inférieur à la somme des passifs, hors passifs non considérés comme de la dette senior, ou si Ageas Hybrid Financing SA le décide, le paiement du coupon en espèces serait remplacé par un règlement via le mécanisme ACSM.

AHF a émis EUR 500 millions des titres dénommés « Hybrone » en 2006 à un taux d'intérêt de 5,125% jusqu'au 20 juin 2016 et au taux Euribor à 3 mois + 200 points de base par la suite. Le produit de ces titres a été reprêté à AG Insurance. En mars 2013, AHF a lancé une offre sur les titres en circulation à un prix de 91% ; l'acceptation finale de cette offre s'est établie à EUR 163,6 millions. Le prêt à AG Insurance a été réduit du même montant. Certaines filiales d'Ageas ont investi en titres Hybrone ; globalement avec l'offre, cela représente au 30 juin 2014 un encours auprès de titulaires externes d'EUR 225,3 millions. La première date de rachat des titres Hybrone restants est le 20 juin 2016.

### 13.3 Titres subordonnés perpétuels « Fixed Rate Reset Perpetual Subordinated Notes »

Le 21 mars 2013, AG Insurance a émis USD 550 millions de titres subordonnés perpétuels (Fixed Rate Reset Perpetual Subordinated Notes) à un taux de 6,75%. Il s'agit d'obligations directes, non garanties et subordonnées d'AG Insurance, de même niveau que les autres passifs subordonnés d'AG Insurance. Elles sont cotées à la Bourse de Luxembourg. Elles sont remboursables, à la discrétion d'AG Insurance, en tout ou en partie, à la première date de rachat (mars 2019) or à toute autre date de paiement d'intérêts ultérieure.

### 13.4 Obligations subordonnées remboursables par anticipation à taux fixe puis flottant

Le 18 décembre 2013, AG Insurance a encore émis EUR 450 millions d'obligations subordonnées remboursables par anticipation à taux fixe puis flottant, échéant en 2044.

Les obligations seront adossées à un taux d'intérêt de 5,25% par an, payable annuellement, jusqu'à leur premier call de juin 2024, et porteront à compter de cette date un intérêt à taux flottant supérieur de 4,136% par an au taux Euribor à trois mois, payable trimestriellement.

Les obligations prévoient une option de call trimestrielle par AG Insurance à compter de juin 2024 ainsi que le report facultatif ou obligatoire des intérêts dans certaines circonstances. Les obligations seront prises en compte dans le calcul de la marge de solvabilité disponible sous le régime européen actuellement en vigueur pour les entreprises d'assurance en matière de capital réglementaire (Solvency I).

Les obligations ont été souscrites par ageas SA/NV (EUR 350 millions) et BNP Paribas Fortis SA/NV (EUR 100 millions), et sont cotées à la Bourse de Luxembourg.

## 14 Emprunts

Le tableau suivant présente les détails des emprunts au 30 juin.

	30 juin 2014	31 décembre 2013
Opérations de mise en pension	1.170,5	1.184,7
Prêts	855,8	762,1
<b>Dettes envers les banques</b>	<b>2.026,3</b>	<b>1.946,8</b>
Fonds des réassureurs	87,2	81,0
Dettes de contrats de location-financement	22,0	22,8
Autres emprunts	316,3	313,1
<b>Total des dettes</b>	<b>2.451,8</b>	<b>2.363,7</b>

Ageas a donné en nantissement des titres obligataires pour une valeur comptable d'EUR 1.200,4 millions (31 décembre 2013 : EUR 1.256,5 millions) en couverture d'opérations de mise en pension. En outre, de l'immobilier a été donné en gage comme garantie de prêts et autres pour une valeur comptable d'EUR 391,5 millions (31 décembre 2013 : EUR 391,5 millions).

La valeur comptable des emprunts est une approximation raisonnable de leur juste valeur dans la mesure où les échéances des contrats sont inférieures à un an (mises en dépôt) et/ou les contrats portent un taux flottant (prêts bancaires). En conséquence, la juste valeur se fonde sur des données de marché observables (niveau 2).

## 15 Impôts exigibles et différés

Les impôts reportés découlent de l'incidence fiscale de différences temporaires entre le reporting statutaire et le reporting consolidé en IFRS. Des latences fiscales actives découlent de pertes reportées dont la récupération par des profits futurs est très probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés se présentent comme suit.

	État de la situation financière		Compte de résultat	
	30 juin 2014	31 décembre 2013	Premier semestre 2014	Premier semestre 2013
<b>Actifs d'impôts différés liés aux éléments suivants :</b>				
Placements (disponibles à la vente)	- 17,1		6,9	- 92,1
Immeubles de placement	22,3	20,5	1,1	3,8
Immobilisations corporelles	36,4	36,3		- 10,4
Immobilisations incorporelles (à l'exception du goodwill)	5,7	5,9	- 0,2	- 0,3
Réserves pour sinistres et polices d'assurance	795,5	428,8	7,6	- 93,0
Provisions pour pensions et avantages postérieurs à l'emploi	161,7	139,9	0,1	- 0,9
Autres provisions	11,2	12,6	- 1,5	0,3
Charges à imputer et produits à reporter	0,2	0,2		- 1,2
Pertes fiscales non utilisées	108,7	141,8	0,5	- 4,2
Autres	46,0	48,4	0,4	- 8,3
<b>Actifs d'impôts différés bruts</b>	<b>1.170,6</b>	<b>834,4</b>	<b>14,9</b>	<b>- 206,3</b>
Actifs d'impôts différés non reconnus	- 55,1	- 99,4	6,6	0,5
<b>Actifs d'impôts différés nets</b>	<b>1.115,5</b>	<b>735,0</b>	<b>21,5</b>	<b>- 205,8</b>
<b>Passifs d'impôts différés liés aux éléments suivants :</b>				
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transactions (actifs)	0,2	0,1	- 0,1	0,6
Placements (disponibles à la vente)	1.909,8	1.172,6	- 9,4	92,0
Placements en unités de compte	1,6	1,9	0,3	1,0
Immeubles de placement	112,3	82,1	- 2,4	29,8
Prêts à la clientèle	1,6	1,5	- 0,1	
Immobilisations corporelles	181,5	184,2	2,7	- 12,6
Immobilisations incorporelles (à l'exception du goodwill)	124,6	128,0	3,4	3,3
Autres provisions	6,8	7,8	1,3	
Coûts d'acquisition de polices différés	42,1	47,0	5,4	6,3
Charges différées et produits courus	1,4	1,4		
Réserves réalisées non imposables	64,0	64,3	0,3	- 22,6
Option d'achat sur actions BNP Paribas				79,5
Autres	44,0	88,0	37,6	19,2
<b>Total des passifs d'impôts différés</b>	<b>2.489,9</b>	<b>1.778,9</b>	<b>39,0</b>	<b>196,5</b>
<b>Produits (charges) d'impôts différés</b>			<b>60,5</b>	<b>- 9,3</b>
<b>Impôts différés nets</b>	<b>- 1.374,4</b>	<b>- 1.043,9</b>		

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit légal de compensation des actifs d'impôts exigibles par les passifs d'impôts exigibles, qu'ils concernent les mêmes autorités fiscales. Les montants dans l'état de la situation financière après compensation se présentent comme suit.

	30 juin 2014	31 décembre 2013
Actifs d'impôts différés	66,9	80,1
Passifs d'impôts différés	1.441,3	1.124,0
<b>Impôts différés nets</b>	<b>- 1.374,4</b>	<b>- 1.043,9</b>

## 16 RPN(I)

La RPN(I) est un instrument financier qui donne lieu à des paiements trimestriels, à ou de BNP Paribas Fortis SA/NV.

BNP Paribas Fortis SA/NV a émis des titres CASHES en 2007, avec Ageas SA/NV comme codébiteur. Les CASHES sont des titres convertibles en actions Ageas à un prix fixé d'avance d'EUR 239,40 par action. BNP Paribas Fortis SA/NV et Ageas SA/NV faisaient à l'époque partie du groupe Fortis et ont mis en place un système de Relative Performance Note, destiné à atténuer la volatilité comptable sur les actions Ageas et sur la juste valeur des CASHES dans les livres de BNP Paribas Fortis SA/NV. Lors de la scission de Fortis en 2009, BNP Paribas Fortis SA/NV et Ageas ont convenu de payer un intérêt sur un montant de référence défini dans le cadre de cette Relative Performance Note. Le paiement d'intérêts trimestriel est valorisé comme un instrument financier et appelé RNP(I).

La RPN(I) existe dans la mesure où les titres CASHES restent dans le marché. A l'origine, en 2007, 12.000 titres CASHES ont été émis. Ageas a conclu un accord avec BNP Paribas en février 2012, en vertu duquel Ageas a payé EUR 287 millions d'indemnité à BNP Paribas, qui a lancé une offre sur les CASHES à un prix de 47,5% et converti 7.553 titres CASHES présentés en actions Ageas sous-jacentes, déclenchant ainsi l'annulation pro rata du passif RPN(I). Après la conversion, il reste 4.447 CASHES en circulation.

### Montant de référence et intérêts payés

Le montant de référence se calcule comme suit :

- la différence entre EUR 2.350 millions et la valeur de marché de 12,53 millions d'actions Ageas dans lesquelles l'instrument se convertit, moins ;
- la différence entre les EUR 3.000 millions émis au pair comptable et la valeur de marché des CASHES telle que cotée à la Bourse de Luxembourg, multipliée par ;
- le nombre résiduel de titres CASHES (4.447/12.000=37,06%).

Ageas paie des intérêts à BNP Paribas Fortis SA/NV sur le montant de référence moyen du trimestre (si le résultat de l'opération ci-dessus est négatif, c'est BNP Paribas Fortis SA/NV qui effectue un paiement à Ageas) ; les intérêts se calculent au taux Euribor à trois mois plus 20 points de base.

### Garantie de l'État et suppression de cette garantie

Jusqu'au 31 mars 2014, l'État belge garantissait les paiements d'intérêts d'Ageas à BNP Paribas Fortis SA/NV. Pour cette garantie, Ageas payait à l'État belge une prime s'élevant à 70 points de base

par an sur le montant de référence. L'État belge disposait en outre d'une sûreté par voie de nantissement de 14% des actions d'AG Insurance, comme recours au cas où Ageas aurait fait défaut sur ses obligations de paiement.

En vue de mettre fin à la garantie donnée par l'État, Ageas, BNP Paribas Fortis et l'État belge ont convenu de nouvelles dispositions avec effet au 1er avril 2014. Le gage en faveur de l'État belge a été remplacé par une mise en gage directe d'actions AG Insurance à BNP Paribas Fortis SA/NV. Ceci a réduit le nombre d'actions mises en gage de 14% à 7,4% du nombre total d'actions d'AG Insurance en circulation. Pour refléter un risque de crédit accru subi par BNP Paribas Fortis, le spread de 20 points de base en plus du taux Euribor à trois mois payé à BNP Paribas Fortis sur le montant de référence a été remplacé par un spread de 90 points de base en plus du même taux. En vertu des accords, l'obligation d'Ageas envers l'État belge a cessé d'exister.

### Valorisation

Ageas applique une notion de transfert pour évaluer la juste valeur du passif RNP(I). L'IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait perçu à l'occasion de la vente d'un actif, ou le prix qui serait payé pour transférer une dette, dans le cadre d'une opération conclue à des conditions normales par des intervenants de marché, à la date d'évaluation. Il s'agit explicitement d'un prix de sortie, soit un prix payé pour transférer un passif. Lorsque ces prix ou cours ne sont pas disponibles et que le passif est détenu comme actif par une autre entité, le passif doit être évalué du point de vue de l'intervenant de marché qui détient l'actif. Ageas valorise ce passif au montant de référence.

Le montant de référence de la RPN(I) évolue en fonction du cours des CASHES et de l'action Ageas : chaque hausse de 1% du cours des CASHES, exprimée en pourcentage de sa valeur au pair, entraîne une augmentation d'EUR 11 millions de la valeur de référence, tandis que chaque hausse d'EUR 1,00 du cours de l'action Ageas entraîne une baisse d'EUR 5 millions du montant de référence.

Le montant de référence a augmenté d'EUR 370 millions fin 2013 à EUR 527 millions au 30 juin 2014, essentiellement en raison de la hausse du cours des CASHES de 67,88% à 81,23% au cours du premier semestre 2014, tandis que l'évolution du cours de l'action Ageas a entraîné une hausse d'EUR 8 millions de la RNP(I), sur la même période.

## 17 Provisions

Les provisions concernent principalement les litiges judiciaires et diverses réorganisations. Elles sont basées sur les meilleures estimations disponibles en fin d'exercice, selon le jugement du management et le plus souvent étayées par l'opinion des conseillers juridiques. Le moment des sorties de trésorerie relatives à ces provisions est par nature incertain étant donné le caractère imprévisible de l'issue et des délais de règlement des litiges. Il convient de consulter la note 26 – Passifs éventuels – pour la description des affaires en cours.

Le 29 juillet 2014, dans la procédure d'appel intentée par la Fondation FortisEffect contre le jugement rendu par le Tribunal d'Amsterdam, la Cour d'Appel d'Amsterdam a jugé que la vente des entités néerlandaises de Fortis en 2008 ne devait pas être remise en cause. Toutefois, elle a également estimé que Fortis avait fourni aux marchés des informations trompeuses et incomplètes sur la vente de ses entités néerlandaises, pendant la période du 29 septembre au 1er octobre 2008, et a conclu que Fortis devait indemniser les actionnaires concernés pour les dommages dès lors encourus.

Les provisions ont évolué comme suit durant l'exercice.

Ageas a décidé d'aller en cassation devant la Cour Suprême des Pays-Bas mais a conclu que, sur la base des dispositions de l'IAS 37, une provision devait être comptabilisée.

Bien qu'aucun dommage n'ait été à ce jour établi dans le cadre des procédures en cours, Ageas a constitué une provision d'EUR 130 millions, basée sur son analyse des termes de l'arrêt de la Cour et en recourant à des méthodes et hypothèses communément utilisées dans le marché. Il convient de noter que le montant effectif et le moment où des paiements pourraient intervenir sont incertains et dépendent principalement (a) du nombre réel de demandeurs, (b) des raisonnements utilisés par la Cour pour déterminer la recevabilité des demandes et le montant des dommages et intérêts pour le préjudice invoqué, et (c) de la date de la finalisation des procédures judiciaires subséquentes.

Les montants sont comptabilisés sous la rubrique « Provisions » dans l'état de la situation financière et sous la rubrique « Variation des provisions » dans le compte de résultat.

	30 juin 2014	31 décembre 2013
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>45,0</b>	<b>69,1</b>
Acquisitions/cessions de filiales	0,3	
Augmentation (diminution) des provisions	131,0	- 2,3
Utilisations des provisions au cours de l'exercice	- 7,9	- 21,5
Écarts de conversion	0,1	- 0,3
<b>En fin de période</b>	<b>168,5</b>	<b>45,0</b>

## 18 Passif lié à l'option de vente émise sur actions AG Insurance détenue par BNP Paribas Fortis SA/NV

Ageas a conclu, le 12 mars 2009, un accord sur la vente de 25% + 1 action d'AG Insurance à Fortis Banque (désormais dénommée BNP Paribas Fortis SA/NV) pour un montant d'EUR 1.375 millions. Cet accord a été approuvé par les assemblées générales d'Ageas d'avril 2009. Dans le cadre de cette transaction, Ageas a consenti à Fortis Banque une option de vente en vue de la revente à Ageas de la participation acquise dans AG Insurance, durant une période de six mois débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ageas a conclu que l'exercice de l'option de vente était inconditionnel. Conformément à l'IAS32, Ageas est tenu de comptabiliser un passif financier en valeur actualisée du prix d'exercice de l'option de vente estimé en 2018. Ce passif financier est indiqué dans une rubrique séparée (Passif lié à l'option de vente émise sur PNC) dans l'état de la situation financière. En outre, le passif est inclus dans le Compte général car il concerne Ageas Insurance International N.V., (la société mère d'AG Insurance). Ageas valorise le passif en se référant au montant attendu en cas de règlement, actualisé à la date de reporting.

La contrepartie de ce passif est un amortissement de la valeur de la participation ne donnant pas le contrôle sous-jacente à l'option. La différence entre la valeur de la participation ne donnant pas le contrôle et la juste valeur du passif est ajoutée à la rubrique « Autres réserves » incluse dans les capitaux propres.

Les variations ultérieures de la juste valeur du passif lié à l'option de vente seront comptabilisées sous Autres réserves.

Si l'option est exercée en 2018, le passif sera réglé par un paiement en espèces d'Ageas à BNP Paribas Fortis SA/NV, par lequel Ageas réacquerra 25% + 1 action d'AG Insurance. Mais si l'option arrive à échéance sans être exercée, le passif sera extourné de Participations ne donnant pas le contrôle et Autres réserves.

### Détermination du montant du passif

Ageas utilise la valeur intrinsèque de l'activité vie d'AG Insurance et un modèle de flux de trésorerie actualisés pour non-vie comme base de calcul du passif. Pour déterminer le montant attendu en cas de règlement, la méthode d'évaluation appliquée se fonde sur :

- des multiplicateurs de valeur intrinsèque actuels pour les compagnies d'assurance vie ;
- une croissance de la valeur basée sur un taux de rendement attendu de 11% sur la valeur intrinsèque et un rendement sur dividende de 50% pour 2013 et de 75% pour les années ultérieures;
- un taux d'actualisation de 10%.

### Traitement de l'option dans le compte de résultat

Tant que l'option n'est pas exercée, le résultat dans le compte de résultat consolidé relatif à la participation ne donnant pas le contrôle (les 25% + 1 action de BNP) est comptabilisé comme participation ne donnant pas le contrôle.

Sur la base de ces hypothèses, la valeur nette actualisée du passif est d'EUR 1.282 millions au 30 juin 2014 (31 décembre 2013 : EUR 1.255 millions). Les sensibilités suivantes ont été calculées.

Taux d'actualisation	+1% point	- 1% point
Valeur du passif	1.242	1.324
Impact relatif	-3,1%	3,3%

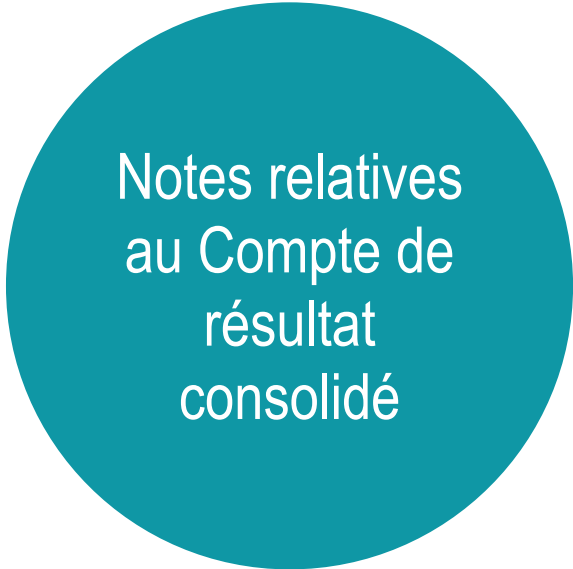
Prix basé sur l'Embedded Value	+10%	-10%
Valeur du passif	1.386	1.187
Impact relatif	8,1%	-7,4%

Taux de croissance	+1% point	-1% point
Valeur du passif	1.321	1.244
Impact relatif	3,0%	-3,0%

L'incidence sur les capitaux propres de la comptabilisation du passif lié à l'option de vente se présente comme suit.

Valeur de l'option de vente	30 juin 2014	31 décembre 2013	Écart
Valeur du passif de l'option de vente	1.282,0	1.255,0	27,0
Participations non contrôlantes correspondantes	- 1.418,1	- 1.225,5	- 192,6
Incidence sur les capitaux propres	136,1	- 29,5	165,6



Notes relatives  
au Compte de  
résultat  
consolidé

## 19 Primes d'assurance

Le tableau suivant présente la composition de l'encaissement brut et des primes nettes acquises.

	Premier semestre 2014	Premier semestre 2013
Encaissement brut vie	3.185,6	3.207,4
Encaissement brut non-vie	2.133,8	2.057,7
Général et éliminations	- 0,2	- 0,8
<b>Encaissement brut total</b>	<b>5.319,2</b>	<b>5.264,3</b>

	Premier semestre 2014	Premier semestre 2013
Primes d'assurance vie nettes	2.432,1	2.284,7
Primes d'assurance non-vie nettes	1.879,3	1.845,7
Général et éliminations	- 0,2	- 0,8
<b>Total des primes d'assurance nettes acquises</b>	<b>4.311,2</b>	<b>4.129,6</b>

### Vie

Le tableau suivant montre le détail de l'encaissement brut vie.

	Premier semestre 2014	Premier semestre 2013
<b>Contrats en unités de compte</b>		
Primes uniques émises	41,8	35,4
Primes périodiques émises	49,8	57,2
<b>Total des contrats en unités de compte</b>	<b>91,6</b>	<b>92,6</b>
<b>Contrats non investis en unités de compte</b>		
Primes uniques émises	165,1	199,9
Primes périodiques émises	379,0	381,9
<i>Total des assurances groupe</i>	<i>544,1</i>	<i>581,8</i>
Primes uniques émises	198,4	209,3
Primes périodiques émises	389,6	383,7
<i>Total des assurances individuelles</i>	<i>588,0</i>	<i>593,0</i>
<b>Total des contrats non investis en unités de compte</b>	<b>1.132,1</b>	<b>1.174,8</b>
<b>Contrats d'investissement avec élément de participation discrétionnaire</b>		
Primes uniques émises	1.069,6	873,0
Primes périodiques émises	190,8	191,6
<b>Total des contrats d'investissement avec élément de participation discrétionnaire</b>	<b>1.260,4</b>	<b>1.064,6</b>
<b>Primes brutes d'assurance vie</b>	<b>2.484,1</b>	<b>2.332,0</b>
Primes uniques émises	637,0	806,4
Primes périodiques émises	64,5	69,0
Encaissement en comptabilité de dépôt	701,5	875,4
<b>Encaissement brut en vie</b>	<b>3.185,6</b>	<b>3.207,4</b>

L'encaissement brut vie représente les primes reçues par les compagnies d'assurance sur les contrats d'assurance et de placement émis. Les primes reçues provenant de contrats d'assurance et de contrats de placement assortis d'un élément de participation discrétionnaire sont comptabilisées, en compte de résultat.

Les primes reçues de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire, principalement des contrats en unités de compte, sont (après déduction des commissions) directement comptabilisées comme passifs (comptabilité de dépôt). Les commissions sont comptabilisées comme telles au compte de résultat.

	Premier semestre 2014	Premier semestre 2013
Primes d'assurance vie brutes	2.484,1	2.332,0
Primes cédées aux réassureurs	- 52,0	- 47,3
<b>Total des primes vie nettes</b>	<b>2.432,1</b>	<b>2.284,7</b>

### Non-vie

Le tableau ci-dessous présente le détail des primes nettes acquises en non-vie. Les primes Automobile, Incendie et autres dommages aux biens et Autres sont regroupées dans la catégorie Assurance dommages.

Premier semestre 2014	Accident et maladie	Autres Non-vie	Total
Primes brutes émises	454,6	1.679,2	2.133,8
Variation des primes non acquises, brute	- 37,9	- 90,4	- 128,3
<b>Primes brutes acquises</b>	<b>416,7</b>	<b>1.588,8</b>	<b>2.005,5</b>
Primes cédées aux réassureurs	- 17,8	- 113,2	- 131,0
Part des réassureurs dans les primes non acquises	2,9	1,9	4,8
<b>Primes non-vie nettes acquises</b>	<b>401,8</b>	<b>1.477,5</b>	<b>1.879,3</b>

Premier semestre 2013	Accident et maladie	Autres Non-vie	Total
Primes brutes émises	444,4	1.613,3	2.057,7
Variation des primes non acquises, brute	- 38,3	- 53,5	- 91,8
<b>Primes brutes acquises</b>	<b>406,1</b>	<b>1.559,8</b>	<b>1.965,9</b>
Primes cédées aux réassureurs	- 16,4	- 103,5	- 119,9
Part des réassureurs dans les primes non acquises	2,4	- 2,7	- 0,3
<b>Primes non-vie nettes acquises</b>	<b>392,1</b>	<b>1.453,6</b>	<b>1.845,7</b>

Ci-dessous la répartition des primes d'assurance non-vie nettes acquises en non-vie par secteur d'assurance opérationnel.

Premier semestre 2014	Accident et maladie	Autres Non-vie	Total
Belgique	248,6	641,2	889,8
Royaume-Uni	34,9	747,7	782,6
Europe continentale	118,3	88,6	206,9
<b>Total des primes nettes acquises non-vie</b>	<b>401,8</b>	<b>1.477,5</b>	<b>1.879,3</b>

Premier semestre 2013	Accident et maladie	Autres Non-vie	Total
Belgique	244,4	627,8	872,2
Royaume-Uni	35,7	739,0	774,7
Europe continentale	112,0	86,8	198,8
<b>Total primes nettes acquises non-vie</b>	<b>392,1</b>	<b>1.453,6</b>	<b>1.845,7</b>

## 20 Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement

Les produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement se présentent comme suit.

	Premier semestre 2014	Premier semestre 2013
<b>Produits d'intérêts</b>		
Produits d'intérêts sur trésorerie et équivalents de trésorerie	3,3	2,6
Produits d'intérêts sur créances sur les banques	9,4	47,6
Produits d'intérêts sur placements	1.031,3	1.033,3
Produits d'intérêts sur créances sur la clientèle	83,8	78,3
Produits d'intérêts sur dérivés détenus à des fins de transaction	1,4	3,6
Autres produits d'intérêts	11,7	13,2
<b>Total des produits d'intérêts</b>	<b>1.140,9</b>	<b>1.178,6</b>
Dividendes sur actions	58,5	52,2
Revenus locatifs d'immeubles de placement	112,8	113,2
Revenus de parking et de garage	152,0	139,2
Autres revenus de placement	21,6	22,4
<b>Total des produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement</b>	<b>1.485,8</b>	<b>1.505,6</b>

## 21 Résultat des ventes et réévaluations

Les résultats des ventes et réévaluations sont détaillés comme suit.

	Premier semestre 2014	Premier semestre 2013
Obligations disponibles à la vente	101,3	28,9
Actions disponibles à la vente	69,4	46,8
Dérivés détenus à des fins de transaction	0,8	- 6,9
Immeubles de placement	5,3	7,6
Investissements dans des entreprises associées		- 0,1
Immobilisations corporelles	0,3	
Actifs et passifs détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat	0,2	3,9
Résultats de couverture	- 0,8	0,3
Autres	3,5	13,6
<b>Total du résultat provenant de ventes et de réévaluations</b>	<b>180,0</b>	<b>94,1</b>

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés au coût d'acquisition, y compris tous les frais de transactions en vue de l'acquisition de l'instrument financier. Les évaluations ultérieures sont effectuées à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat.

Toutes les variations de la juste valeur des actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont

comptabilisées ici. Ce poste comprend à la fois les gains et pertes non réalisés provenant de réévaluations et les gains et pertes réalisés lors de la décomptabilisation des actifs ou passifs.

Les résultats de couverture comprennent les variations de la juste valeur imputables au risque couvert, généralement un risque de taux d'intérêt, des actifs et passifs couverts et les variations de la juste valeur des instruments de couverture.

## 22 Sinistres et prestations d'assurance

Le détail des sinistres et prestations d'assurance, nets de réassurance, se présente comme suit.

	Premier semestre 2014	Premier semestre 2013
Assurance vie	2.967,1	2.783,1
Assurance non-vie	1.272,3	1.168,4
Général et éliminations	- 0,2	- 0,9
<b>Total des sinistres et prestations d'assurance, net</b>	<b>4.239,2</b>	<b>3.950,6</b>

Le détail des sinistres et prestations d'assurance vie, nets de réassurance, se présente comme suit.

	Premier semestre 2014	Premier semestre 2013
Prestations et rachats, bruts	2.625,0	2.393,7
Variations des passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement, brutes	373,2	415,5
<b>Total des sinistres et prestations d'assurance vie, brut</b>	<b>2.998,2</b>	<b>2.809,2</b>
Sinistres et prestations, part des réassureurs	- 31,1	- 26,1
<b>Total des sinistres et prestations d'assurance vie, net</b>	<b>2.967,1</b>	<b>2.783,1</b>

Le détail des sinistres et prestations d'assurance non-vie, nets de réassurance, se présente comme suit.

	Premier semestre 2014	Premier semestre 2013
Sinistres payés, bruts	1.199,3	1.158,1
Variation des passifs liés à des contrats d'assurance, brute	173,6	56,0
<b>Total des sinistres et prestations d'assurance non-vie, brut</b>	<b>1.372,9</b>	<b>1.214,1</b>
Sinistres payés, part des réassureurs	- 38,5	- 40,6
Variation des passifs pour sinistres, part des réassureurs	- 62,1	- 5,1
<b>Total des sinistres et prestations d'assurance non-vie, net</b>	<b>1.272,3</b>	<b>1.168,4</b>

## 23 Charges financières


Les charges financières se ventilent comme suit.

	Premier semestre 2014	Premier semestre 2013
Charges financières		
Certificats d'endettement	0,7	4,3
Dettes subordonnées	34,9	76,2
Dettes	13,0	13,5
Autres emprunts	7,5	5,7
Produits dérivés	5,5	1,6
Autres dettes	19,9	20,4
<b>Total des charges financières</b>	<b>81,5</b>	<b>121,7</b>

## 24 Variations des dépréciations

Les variations des dépréciations se présentent comme suit.

	Premier semestre 2014	Premier semestre 2013
Variations des dépréciations sur :		
Placements en obligations	0,1	
Placements en actions et autres placements	19,0	14,2
Immeubles de placement	0,7	10,6
Prêts	3,5	0,3
Réassurance et autres créances	0,1	1,0
Immobilisations corporelles		1,1
Goodwill et autres immobilisations incorporelles		0,4
Intérêts courus et autres actifs		5,9
<b>Total des variations des dépréciations</b>	<b>23,4</b>	<b>33,5</b>



# Notes relatives au reporting sectoriel

## 25 Information sur les secteurs opérationnels

### 25.1 Information générale

Ageas s'est doté d'une structure organisationnelle dirigée par Executive Committee restreint (ExCo) et un Management Committee, comprenant l'Exco, le Chief Operating Officer, les Chief Executive Officers des quatre secteurs opérationnels géographiques et le Group Risk Officer.

#### Secteurs opérationnels

Ageas comporte actuellement cinq secteurs opérationnels (voir les détails ci-après) :

- Belgique ;
- Royaume-Uni ;
- Europe continentale ;
- Asie ;
- Compte général.

Ageas a considéré que la manière la plus appropriée de faire le reporting sectoriel en IFRS est de procéder selon les régions où Ageas mène ses activités, c'est-à-dire la Belgique, le Royaume-Uni, l'Europe continentale et l'Asie. En outre, Ageas fait le reporting des activités ne relevant pas spécifiquement de l'assurance, comme le financement du groupe et d'autres activités de holding, par le biais du Compte général, présenté comme un secteur opérationnel à part.

Le reporting sectoriel d'Ageas, basé sur les IFRS, reflète l'ensemble de la contribution économique des activités opérationnelles d'Ageas. L'objectif est d'affecter directement aux activités opérationnelles toutes les positions financières et tous les éléments de résultat dont les activités opérationnelles ont l'entière responsabilité managériale.

Les transactions entre les secteurs opérationnels s'effectuent aux conditions commerciales normales de marché.

#### Règles de répartition

Selon le modèle opérationnel d'Ageas, les entités d'assurance incluent le reporting des fonctions de support directement dans le secteur concerné.

Lors de l'allocation de rubriques de l'état de la situation financière aux secteurs, l'approche appliquée est une approche ascendante (« bottom-up ») basée sur les produits vendus aux clients externes.

Pour les éléments de l'état de la situation financière qui ne se rapportent pas à des produits vendus à des clients, Ageas applique une méthodologie sur mesure adaptée au modèle d'entreprise spécifique du secteur qui fait l'objet du reporting.

### 25.2 Belgique

Les activités d'assurance en Belgique, menées depuis juin 2009 sous la dénomination d'AG Insurance, s'appuient sur une longue histoire. Son portefeuille compte quelque 3,5 millions de clients et son encaissement atteint EUR 6 milliards en base annuelle, dont 69% proviennent de l'assurance vie et le reste de l'assurance non-vie. AG Insurance détient aussi à 100% AG Real Estate, qui gère ses activités immobilières et qui est devenu le premier groupe immobilier de Belgique.

AG Insurance s'adresse aux particuliers et aux PME, et propose à cette clientèle une gamme complète de produits d'assurance vie et non-vie par le biais de différents canaux, comptant plus de 3.000 courtiers indépendants ainsi que les canaux bancaires de BNP Paribas Fortis SA/NV et de ses filiales. AG Employee Benefits est la division spécialement chargée de la production de produits d'assurance pension et soins de santé, aux grandes entreprises essentiellement. Depuis mai 2009, BNP Paribas Fortis SA/NV détient 25% d'AG Insurance.

### 25.3 Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, à l'échelle nationale, Ageas se profile comme un prestataire de premier plan en solutions d'assurance non-vie, ainsi qu'en assurance prévoyance, une activité connexe lancée en 2008. Ageas y a développé une forte présence en assurance pour particuliers et renforce constamment son offre aux entreprises. La ventilation s'établit à 82% pour les produits d'assurance aux particuliers, 16% pour l'assurance aux entreprises et 2% pour l'assurance vie. Au Royaume-Uni, Ageas est le partenaire d'affinité de plusieurs très grandes enseignes telles que Tesco Bank, John Lewis Partnership, Age UK ou Toyota (GB) Limited. Ageas y recourt à une stratégie de distribution multicanal par le biais de courtiers, de partenaires d'affinités et de ses propres agents. Ageas y détient des filiales à 100% et notamment Ageas 50 (comprenant les anciennes sociétés RIAS et Castle Cover), qui compte plus d'un million de clients dans le segment de marché en croissance des plus de 50 ans, et Ageas Insurance Solutions qui fournit des solutions produits blancs à des partenaires affinitaires et à des services d'externalisation, et qui assure la promotion directe, par internet, de ses marques propres.

Les récentes acquisitions et la consolidation de Kwik Fit Insurance Services ont encore renforcé les positions d'Ageas sur ces marchés en Grande-Bretagne. En outre, en novembre 2012, Ageas a acquis Groupama Insurance Company Limited (GICL). Cette acquisition a conforté plus encore la position d'Ageas sur le marché non-vie.

Pour présenter en toute transparence les contributions des différents segments d'activité, Ageas a décidé de ventiler les résultats au Royaume-Uni en trois sous-segments : vie, non-vie et autres assurances, qui inclut les résultats des opérations de détail et les frais de fonctionnement du siège au Royaume-Uni.

#### 25.4 Europe continentale

Le secteur Europe continentale englobe les activités d'assurance européennes hors Belgique et Royaume-Uni. Ce secteur compte cinq pays – le Portugal, la France, l'Italie, le Luxembourg et la Turquie depuis 2011, et la gamme de produits distribués inclut des assurances vie (Portugal, France et Luxembourg) et non-vie (Portugal, Italie, Turquie). L'accès aux marchés est facilité par une série de partenariats avec des acteurs clés, jouissant d'une position intéressante sur leurs marchés respectifs.

En 2014, quelque 76% du total des encaissements provenaient des activités vie et 24% des activités non-vie.

#### 25.5 Asie

En Asie, Ageas opère dans plusieurs pays au départ de son bureau régional basé à Hong Kong, outre la filiale d'Hong Kong étant détenue à 100%. Les autres activités sont organisées sous forme de coentreprises avec des institutions financières et des partenaires locaux de premier plan en Chine (détenues à 20-24,90% par Ageas), en Malaisie (détenues à 30,95% par Ageas), en Thaïlande (détenues à 15-31% par Ageas) et en Inde (détenue à 26% par Ageas). En termes de reporting, Ageas consolide les activités de la filiale de Hong Kong, mais comptabilise les autres participations par mise en équivalence.

#### 25.6 Compte général

Le Compte général englobe les activités ne relevant pas de l'assurance, comme les activités de financement du groupe et d'autres activités de holding. Il inclut en outre la participation dans Royal Park Investments, les passifs liés aux CASHES/RPN(I) et l'option de vente émise sur PNC.

## 25.7 État de la situation financière par secteur opérationnel

30 juin 2014	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total
<b>Actifs</b>							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	888,4	152,4	289,7	94,4	1.021,1		2.446,0
Placements financiers	52.183,6	2.505,0	8.240,0	1.763,8	417,5	- 10,8	65.099,1
Immeubles de placement	2.314,5		21,8				2.336,3
Prêts	4.972,1	51,1	34,3	227,1	1.422,9	- 1.231,6	5.475,9
Investissements liés à des contrats en unités de compte	6.619,0		7.274,6	742,8		- 73,6	14.562,8
Investissements dans des entreprises associées	295,0	96,5	258,9	1.031,7	43,0	6,7	1.731,8
Réassurance et autres créances	970,2	1.086,5	213,5	70,5	2,5	- 5,2	2.338,0
Actifs d'impôts exigibles	46,4	3,0	0,4				49,8
Actifs d'impôts différés	16,5	36,1	14,3				66,9
Intérêts courus et autres actifs	1.536,3	450,6	224,5	352,7	25,8	- 10,8	2.579,1
Immobilisations corporelles	1.020,1	80,2	5,6	4,7	0,8		1.111,4
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	365,9	262,8	438,3	367,6			1.434,6
<b>Total des actifs</b>	<b>71.228,0</b>	<b>4.724,2</b>	<b>17.015,9</b>	<b>4.655,3</b>	<b>2.933,6</b>	<b>- 1.325,3</b>	<b>99.231,7</b>
<b>Passifs</b>							
Passifs résultant des contrats d'assurance vie	23.027,8	212,7	2.901,0	1.382,6		- 4,0	27.520,1
Passifs résultant des contrats de placement vie	25.815,5		4.016,7	0,7			29.832,9
Passifs résultant des contrats en unités de compte	6.618,9		7.272,5	742,9			14.634,3
Passifs résultant des contrats d'assurance non-vie	3.731,8	2.674,1	733,7				7.139,6
Certificats d'endettement					2,2		2,2
Dettes subordonnées	1.181,8	124,2	28,0		1.548,8	- 907,9	1.974,9
Autre emprunts	1.971,7	184,3	27,1	483,0	183,0	- 397,3	2.451,8
Passifs d'impôts exigibles	73,1	11,5	43,9	10,0	0,2		138,7
Passifs d'impôts différés	1.378,2	11,4	51,7				1.441,3
RPN(I)					526,9		526,9
Intérêts courus et autres passifs	1.614,9	314,5	156,5	107,5	85,9	- 14,4	2.264,9
Provisions	18,4	0,7	9,0		140,4		168,5
Passif lié à l'option de vente émise sur participation ne donnant pas le contrôle					1.282,0		1.282,0
<b>Total des passifs</b>	<b>65.432,1</b>	<b>3.533,4</b>	<b>15.240,1</b>	<b>2.726,7</b>	<b>3.769,4</b>	<b>- 1.323,6</b>	<b>89.378,1</b>
Capitaux propres revenant aux actionnaires	4.254,0	1.190,8	1.221,4	1.928,6	582,3	- 1,7	9.175,4
Participations ne donnant pas le contrôle	1.541,9		554,4		- 1.418,1		678,2
<b>Capitaux propres</b>	<b>5.795,9</b>	<b>1.190,8</b>	<b>1.775,8</b>	<b>1.928,6</b>	<b>- 835,8</b>	<b>- 1,7</b>	<b>9.853,6</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>71.228,0</b>	<b>4.724,2</b>	<b>17.015,9</b>	<b>4.655,3</b>	<b>2.933,6</b>	<b>- 1.325,3</b>	<b>99.231,7</b>
<b>Nombre d'employés</b>	<b>6.104</b>	<b>4.951</b>	<b>876</b>	<b>434</b>	<b>118</b>		<b>12.483</b>

31 décembre 2013	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total
<b>Actifs</b>							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	685,9	178,7	384,6	126,1	781,3		2.156,6
Placements financiers	49.268,0	2.406,7	8.045,2	1.575,1	384,3	- 11,6	61.667,7
Immeubles de placement	2.332,3		21,8	0,4			2.354,5
Prêts	4.712,0	47,5	77,6	228,3	1.946,8	- 1.227,8	5.784,4
Investissements liés à des contrats en unités de compte	6.399,9		7.115,0	655,4		- 72,8	14.097,5
Investissements dans des entreprises associées	305,8	92,2	258,4	810,7	55,6	7,5	1.530,2
Réassurance et autres créances	782,8	938,2	233,6	68,9	3,6	- 7,1	2.020,0
Actifs d'impôts exigibles	52,6	18,9	2,4				73,9
Actifs d'impôts différés	17,7	38,4	24,0				80,1
Intérêts courus et autres actifs	1.522,3	422,1	245,7	311,5	34,6	- 20,0	2.516,2
Immobilisations corporelles	1.001,2	78,2	4,8	3,7	1,0		1.088,9
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	351,8	252,6	437,6	370,5	0,1		1.412,6
<b>Total des actifs</b>	<b>67.432,3</b>	<b>4.473,5</b>	<b>16.850,7</b>	<b>4.150,6</b>	<b>3.207,3</b>	<b>- 1.331,8</b>	<b>94.782,6</b>
<b>Passifs</b>							
Passifs résultant des contrats d'assurance vie	22.070,8	153,3	2.730,6	1.311,9		- 3,9	26.262,7
Passifs résultant des contrats de placement vie	24.696,4		4.095,7	0,7			28.792,8
Passifs résultant des contrats en unités de compte	6.399,9		7.114,7	655,4			14.170,0
Passifs résultant des contrats d'assurance non-vie	3.552,7	2.524,2	720,3				6.797,2
Certificats d'endettement					68,4		68,4
Dettes subordonnées	1.177,0	119,5	28,0		1.548,5	- 902,0	1.971,0
Emprunts	1.907,3	191,5	21,2	460,8	181,5	- 398,6	2.363,7
Passifs d'impôts exigibles	39,3	6,6	16,5	8,2	0,1		70,7
Passifs d'impôts différés	1.045,3	25,6	53,1				1.124,0
RPN(I)					370,1		370,1
Intérêts courus et autres passifs	1.501,9	325,7	153,6	121,7	84,8	- 25,7	2.162,0
Provisions	16,6	5,9	11,5		11,0		45,0
Passif lié à l'option de vente émise sur participation ne donnant pas le contrôle					1.255,0		1.255,0
<b>Total des passifs</b>	<b>62.407,2</b>	<b>3.352,3</b>	<b>14.945,2</b>	<b>2.558,7</b>	<b>3.519,4</b>	<b>- 1.330,2</b>	<b>85.452,6</b>
Capitaux propres revenant aux actionnaires	3.676,1	1.121,2	1.224,1	1.591,9	913,4	- 1,6	8.525,1
Participations ne donnant pas le contrôle	1.349,0		681,4		- 1.225,5		804,9
<b>Capitaux propres</b>	<b>5.025,1</b>	<b>1.121,2</b>	<b>1.905,5</b>	<b>1.591,9</b>	<b>- 312,1</b>	<b>- 1,6</b>	<b>9.330,0</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>67.432,3</b>	<b>4.473,5</b>	<b>16.850,7</b>	<b>4.150,6</b>	<b>3.207,3</b>	<b>- 1.331,8</b>	<b>94.782,6</b>
<b>Nombre d'employés</b>	<b>6.083</b>	<b>4.876</b>	<b>1.070</b>	<b>418</b>	<b>123</b>		<b>12.570</b>

En 2013, la version amendée de l'IAS 19 « Avantages du personnel » est entrée en vigueur. La modification la plus significative de la norme amendée est la comptabilisation immédiate en capitaux propres des « écarts actuariels non comptabilisés » à la date effective au lieu du recours à l'approche corridor.

## 25.8 Compte de résultat par secteur opérationnel

Premier semestre 2014	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total
<b>Produits</b>							
- Primes brutes émises	2.837,3	937,6	701,5	141,5		- 0,2	4.617,7
- Variation des primes non acquises	- 86,0	- 31,2	- 11,1				- 128,3
- Primes acquises cédées	- 42,1	- 82,6	- 41,1	- 12,4			- 178,2
Primes d'assurance nettes acquises	2.709,2	823,8	649,3	129,1		- 0,2	4.311,2
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	1.266,2	34,0	133,8	50,9	30,2	- 29,3	1.485,8
Plus-values (moins-values) réalisées sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas							
Plus-values (moins-values) latentes sur la RPN(I)					- 156,8		- 156,8
Résultat provenant de ventes et de réévaluations	164,9	3,5	7,2	5,1	- 0,7		180,0
Produits d'investissement liés à des contrats en unités de compte	334,5		465,3	21,8			821,6
Part dans le résultat des entreprises associées	0,1	- 1,7	9,3	72,3	- 0,6		79,4
Produits de commissions	44,8	53,1	58,0	32,9			188,8
Autres produits	56,0	52,9	1,4	1,4	3,4	- 9,2	105,9
<b>Total des produits</b>	<b>4.575,7</b>	<b>965,6</b>	<b>1.324,3</b>	<b>313,5</b>	<b>- 124,5</b>	<b>- 38,7</b>	<b>7.015,9</b>
<b>Charges</b>							
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts	- 3.062,0	- 582,5	- 605,8	- 120,8		0,2	- 4.370,9
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs	59,0	57,5	9,9	5,3			131,7
Sinistres et prestations d'assurance, nets	- 3.003,0	- 525,0	- 595,9	- 115,5		0,2	- 4.239,2
Charges liées à des contrats en unités de compte	- 329,2		- 469,8	- 25,5			- 824,5
Charges financières	- 58,5	- 6,1	- 0,6	- 20,0	- 25,5	29,2	- 81,5
Variations des dépréciations	- 7,4		- 14,6	- 1,4			- 23,4
Variations des provisions	- 1,5		- 0,1		- 129,4		- 131,0
Commissions payées	- 323,9	- 202,2	- 75,5	- 45,1			- 646,7
Frais de personnel	- 243,4	- 106,5	- 33,5	- 17,1	- 9,6	0,7	- 409,4
Autres charges	- 312,4	- 90,8	- 55,1	- 8,8	- 20,2	8,6	- 478,7
<b>Total des charges</b>	<b>- 4.279,3</b>	<b>- 930,6</b>	<b>- 1.245,1</b>	<b>- 233,4</b>	<b>- 184,7</b>	<b>38,7</b>	<b>- 6.834,4</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>296,4</b>	<b>35,0</b>	<b>79,2</b>	<b>80,1</b>	<b>- 309,2</b>		<b>181,5</b>
Charges d'impôts sur le résultat	- 37,1	- 3,0	- 16,0	- 1,8			- 57,9
<b>Résultat net de la période</b>	<b>259,3</b>	<b>32,0</b>	<b>63,2</b>	<b>78,3</b>	<b>- 309,2</b>		<b>123,6</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	66,8		26,0				92,8
<b>Bénéfice net revenant aux actionnaires</b>	<b>192,5</b>	<b>32,0</b>	<b>37,2</b>	<b>78,3</b>	<b>- 309,2</b>		<b>30,8</b>
Total des produits de clients externes	4.569,3	950,6	1.324,3	309,6	- 137,9		7.015,9
Total des produits internes	6,4	15,0		3,9	13,4	- 38,7	
<b>Total des produits</b>	<b>4.575,7</b>	<b>965,6</b>	<b>1.324,3</b>	<b>313,5</b>	<b>- 124,5</b>	<b>- 38,7</b>	<b>7.015,9</b>
Dépenses non décaissées (dépréciations et amortissements exclus)	- 46,9		- 33,0	- 1,3			- 81,2

L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et des primes provenant de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) peut se calculer comme suit.

Premier semestre 2014	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total
Primes brutes acquises	2.837,3	937,6	701,5	141,5		- 0,2	4.617,7
Primes en comptabilité de dépôt	240,0		376,2	85,3			701,5
<b>Encaissement brut</b>	<b>3.077,3</b>	<b>937,6</b>	<b>1.077,7</b>	<b>226,8</b>		<b>- 0,2</b>	<b>5.319,2</b>

Premier semestre 2013	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total
<b>Produits</b>							
- Primes brutes émises	2.758,8	892,3	599,2	139,4		- 0,8	4.388,9
- Variation des primes non acquises	- 81,1	- 3,2	- 7,5				- 91,8
- Primes acquises cédées	- 35,0	- 79,0	- 40,3	- 13,2			- 167,5
Primes d'assurance nettes acquises	2.642,7	810,1	551,4	126,2		- 0,8	4.129,6
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	1.242,5	35,5	137,5	46,7	75,3	- 31,9	1.505,6
Plus-values (moins-values) réalisées sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas					- 90,0		- 90,0
Plus-values (moins-values) latentes sur la RPN(I)					- 6,0		- 6,0
Résultat provenant de ventes et de réévaluations	71,5	0,4	23,5	1,8	- 3,1		94,1
Produits d'investissement liés à des contrats en unités de compte	43,6		199,1	- 36,0			206,7
Part dans le résultat des entreprises associées	- 0,3	1,9	21,8	59,1	270,8	- 0,4	352,9
Produits de commissions	51,1	53,4	62,4	30,4			197,3
Autres produits	53,0	42,6	1,1	1,5	1,5	- 8,1	91,6
<b>Total des produits</b>	<b>4.104,1</b>	<b>943,9</b>	<b>996,8</b>	<b>229,7</b>	<b>248,5</b>	<b>- 41,2</b>	<b>6.481,8</b>
<b>Charges</b>							
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts	- 2.826,0	- 531,7	- 552,3	- 113,3		0,9	- 4.022,4
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs	13,7	38,7	15,8	3,6			71,8
Sinistres et prestations d'assurance, nets	- 2.812,3	- 493,0	- 536,5	- 109,7		0,9	- 3.950,6
Charges liées à des contrats en unités de compte	- 46,6		- 199,6	31,5			- 214,7
Charges financières	- 50,7	- 6,8	- 1,1	- 17,0	- 77,9	31,8	- 121,7
Variations des dépréciations	- 33,5		- 0,4	0,1	- 0,1	0,4	- 33,5
Variations des provisions	- 3,6	0,2	0,4				- 3,0
Commissions payées	- 321,8	- 175,1	- 67,9	- 54,7	- 0,1		- 619,6
Frais de personnel	- 236,9	- 108,0	- 35,4	- 15,4	- 8,4	0,6	- 403,5
Autres charges	- 293,3	- 93,3	- 57,3	3,3	- 19,9	8,0	- 452,5
<b>Total des charges</b>	<b>- 3.798,7</b>	<b>- 876,0</b>	<b>- 897,8</b>	<b>- 161,9</b>	<b>- 106,4</b>	<b>41,7</b>	<b>- 5.799,1</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>305,4</b>	<b>67,9</b>	<b>99,0</b>	<b>67,8</b>	<b>142,1</b>	<b>0,5</b>	<b>682,7</b>
Charges d'impôts sur le résultat	- 90,1	- 10,1	- 25,6	- 1,7	- 0,1		- 127,6
<b>Résultat net de la période</b>	<b>215,3</b>	<b>57,8</b>	<b>73,4</b>	<b>66,1</b>	<b>142,0</b>	<b>0,5</b>	<b>555,1</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	55,7		27,7				83,5
<b>Bénéfice net revenant aux actionnaires</b>	<b>159,6</b>	<b>57,8</b>	<b>45,7</b>	<b>66,1</b>	<b>142,0</b>	<b>0,5</b>	<b>471,6</b>
Total des produits de clients externes	4.096,7	939,5	996,8	227,4	221,4		6.481,8
Total des produits internes	7,4	4,4		2,3	27,1	- 41,2	
<b>Total des produits</b>	<b>4.104,1</b>	<b>943,9</b>	<b>996,8</b>	<b>229,7</b>	<b>248,5</b>	<b>- 41,2</b>	<b>6.481,8</b>
Dépenses non décaissées (dépréciations et amortissements exclus)	- 129,1		- 91,1	- 35,9			- 256,1

L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et des primes provenant de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) peut se calculer comme suit.

Premier semestre 2013	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total
Primes brutes acquises	2.758,8	892,3	599,2	139,4		- 0,8	4.388,9
Primes en comptabilité de dépôt	352,3		437,8	85,3			875,4
<b>Encaissement brut</b>	<b>3.111,1</b>	<b>892,3</b>	<b>1.037,0</b>	<b>224,7</b>		<b>- 0,8</b>	<b>5.264,3</b>

## 25.9 État de la situation financière ventilé en Vie, Non-vie et Autres assurances

30 juin 2014	Vie	Non-vie	Autres Assurances	Compte général	Éliminations	Total
<b>Actifs</b>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.071,8	317,0	36,1	1.021,1		2.446,0
Placements financiers	57.882,3	6.809,3	0,8	417,5	- 10,8	65.099,1
Immeubles de placement	2.141,1	195,2				2.336,3
Prêts	4.876,6	365,3	125,1	1.422,9	- 1.314,0	5.475,9
Investissements liés à des contrats en unités de compte	14.636,4				- 73,6	14.562,8
Investissements dans des entreprises associées	1.293,1	389,0		43,0	6,7	1.731,8
Réassurance et autres créances	886,4	1.293,9	242,6	2,5	- 87,4	2.338,0
Actifs d'impôts exigibles	45,4	1,4	3,0			49,8
Actifs d'impôts différés	20,4	40,5	6,0			66,9
Intérêts courus et autres actifs	2.066,6	481,8	18,2	25,8	- 13,3	2.579,1
Immobilisations corporelles	932,9	159,9	17,8	0,8		1.111,4
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	1.028,9	143,2	262,5			1.434,6
<b>Total des actifs</b>	<b>86.881,9</b>	<b>10.196,5</b>	<b>712,1</b>	<b>2.933,6</b>	<b>- 1.492,4</b>	<b>99.231,7</b>
<b>Passifs</b>						
Passifs résultant des contrats d'assurance vie	27.524,1				- 4,0	27.520,1
Passifs résultant des contrats de placement vie	29.832,9					29.832,9
Passifs résultant des contrats en unités de compte	14.634,3					14.634,3
Passifs résultant des contrats d'assurance non-vie		7.139,6				7.139,6
Certificats d'endettement				2,2		2,2
Dettes subordonnées	1.092,2	200,0	124,2	1.548,8	- 990,3	1.974,9
Emprunts	2.335,9	146,3	183,9	183,0	- 397,3	2.451,8
Passifs d'impôts exigibles	122,4	14,5	1,6	0,2		138,7
Passifs d'impôts différés	1.245,8	195,5				1.441,3
RPN(I)				526,9		526,9
Intérêts courus et autres passifs	1.628,2	518,8	131,1	85,9	- 99,1	2.264,9
Provisions	16,6	11,3	0,2	140,4		168,5
Passif lié à l'option de vente émise sur participation ne donnant pas le contrôle				1.282,0		1.282,0
<b>Total des passifs</b>	<b>78.432,4</b>	<b>8.226,0</b>	<b>441,0</b>	<b>3.769,4</b>	<b>- 1.490,7</b>	<b>89.378,1</b>
Capitaux propres revenant aux actionnaires	6.640,6	1.683,1	271,1	582,3	- 1,7	9.175,4
Participations ne donnant pas le contrôle	1.808,9	287,4		- 1.418,1		678,2
<b>Capitaux propres</b>	<b>8.449,5</b>	<b>1.970,5</b>	<b>271,1</b>	<b>- 835,8</b>	<b>- 1,7</b>	<b>9.853,6</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>86.881,9</b>	<b>10.196,5</b>	<b>712,1</b>	<b>2.933,6</b>	<b>- 1.492,4</b>	<b>99.231,7</b>
<b>Nombre d'employés</b>	<b>4.867</b>	<b>4.949</b>	<b>2.549</b>	<b>118</b>		<b>12.483</b>

31 décembre 2013	Vie	Non-vie	Autres Assurances	Compte général	Éliminations	Total
<b>Actifs</b>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	988,1	352,7	34,5	781,3		2.156,6
Placements financiers	54.934,9	6.359,3	0,8	384,3	- 11,6	61.667,7
Immeubles de placement	2.137,2	217,3				2.354,5
Prêts	4.718,2	306,2	120,3	1.946,8	- 1.307,1	5.784,4
Investissements liés à des contrats en unités de compte	14.170,3				- 72,8	14.097,5
Investissements dans des entreprises associées	1.091,3	375,8		55,6	7,5	1.530,2
Réassurance et autres créances	740,7	1.118,8	251,9	3,6	- 95,0	2.020,0
Actifs d'impôts exigibles	45,3	26,5	2,1			73,9
Actifs d'impôts différés	22,1	52,2	5,8			80,1
Intérêts courus et autres actifs	1.918,8	569,1	15,7	34,6	- 22,0	2.516,2
Immobilisations corporelles	908,6	162,9	16,4	1,0		1.088,9
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	1.016,8	143,5	252,2	0,1		1.412,6
<b>Total des actifs</b>	<b>82.692,3</b>	<b>9.684,3</b>	<b>699,7</b>	<b>3.207,3</b>	<b>- 1.501,0</b>	<b>94.782,6</b>
<b>Passifs</b>						
Passifs résultant des contrats d'assurance vie	26.266,6				- 3,9	26.262,7
Passifs résultant des contrats de placement vie	28.792,8					28.792,8
Passifs résultant des contrats en unités de compte	14.170,0					14.170,0
Passifs résultant des contrats d'assurance non-vie		6.797,2				6.797,2
Certificats d'endettement				68,4		68,4
Dettes subordonnées	1.094,2	190,1	119,4	1.548,5	- 981,2	1.971,0
Emprunts	2.247,6	142,1	191,1	181,5	- 398,6	2.363,7
Passifs d'impôts exigibles	45,0	23,6	2,0	0,1		70,7
Passifs d'impôts différés	1.032,2	91,8				1.124,0
RPN(I)				370,1		370,1
Intérêts courus et autres passifs	1.449,8	607,1	136,0	84,8	- 115,7	2.162,0
Provisions	16,7	16,9	0,4	11,0		45,0
Passif lié à l'option de vente émise sur participation ne donnant pas le contrôle				1.255,0		1.255,0
<b>Total des passifs</b>	<b>75.114,9</b>	<b>7.868,8</b>	<b>448,9</b>	<b>3.519,4</b>	<b>- 1.499,4</b>	<b>85.452,6</b>
Capitaux propres revenant aux actionnaires	5.865,4	1.497,1	250,8	913,4	- 1,6	8.525,1
Participations ne donnant pas le contrôle	1.712,0	318,4		- 1.225,5		804,9
<b>Capitaux propres</b>	<b>7.577,4</b>	<b>1.815,5</b>	<b>250,8</b>	<b>- 312,1</b>	<b>- 1,6</b>	<b>9.330,0</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>82.692,3</b>	<b>9.684,3</b>	<b>699,7</b>	<b>3.207,3</b>	<b>- 1.501,0</b>	<b>94.782,6</b>
<b>Nombre d'employés</b>	<b>5.017</b>	<b>4.902</b>	<b>2.528</b>	<b>123</b>		<b>12.570</b>

## 25.10 Compte de résultat ventilé en Vie, Non-vie et Autres assurances

Premier semestre 2014	Vie	Non-vie	Autres assurances	Compte général	Éliminations	Total
<b>Produits</b>						
- Primes brutes émises	2.484,1	2.133,8			- 0,2	4.617,7
- Variation des primes non acquises		- 128,3				- 128,3
- Primes acquises cédées	- 52,0	- 126,2				- 178,2
Primes d'assurance nettes acquises	2.432,1	1.879,3			- 0,2	4.311,2
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	1.351,4	141,6	- 6,1	30,2	- 31,3	1.485,8
Plus-values (moins-values) réalisées sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas						
Plus-values (moins-values) latentes sur la RPN(I)				- 156,8		- 156,8
Résultat provenant de ventes et de réévaluations	170,0	10,7		- 0,7		180,0
Produits d'investissement liés à des contrats en unités de compte	821,6					821,6
Part dans le résultat des entreprises associées	69,8	10,2		- 0,6		79,4
Produits de commissions	125,9	11,9	73,9		- 22,9	188,8
Autres produits	38,1	31,6	51,7	3,4	- 18,9	105,9
<b>Total des produits</b>	<b>5.008,9</b>	<b>2.085,3</b>	<b>119,5</b>	<b>- 124,5</b>	<b>- 73,3</b>	<b>7.015,9</b>
<b>Charges</b>						
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts	- 2.998,2	- 1.372,9			0,2	- 4.370,9
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs	31,1	100,6				131,7
Sinistres et prestations d'assurance, nets	- 2.967,1	- 1.272,3			0,2	- 4.239,2
Charges liées à des contrats en unités de compte	- 824,5					- 824,5
Charges financières	- 75,3	- 6,1	- 5,8	- 25,5	31,2	- 81,5
Variations des dépréciations	- 23,0	- 0,4				- 23,4
Variations des provisions	- 0,8	- 0,8		- 129,4		- 131,0
Commissions payées	- 248,3	- 414,9	- 6,4		22,9	- 646,7
Frais de personnel	- 193,6	- 158,1	- 48,8	- 9,6	0,7	- 409,4
Autres charges	- 267,5	- 156,2	- 53,1	- 20,2	18,3	- 478,7
<b>Total des charges</b>	<b>- 4.600,1</b>	<b>- 2.008,8</b>	<b>- 114,1</b>	<b>- 184,7</b>	<b>73,3</b>	<b>- 6.834,4</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>408,8</b>	<b>76,5</b>	<b>5,4</b>	<b>- 309,2</b>		<b>181,5</b>
Charges d'impôts sur le résultat	- 45,3	- 13,1	0,5			- 57,9
<b>Résultat net de la période</b>	<b>363,5</b>	<b>63,4</b>	<b>5,9</b>	<b>- 309,2</b>		<b>123,6</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	78,2	14,6				92,8
<b>Bénéfice net revenant aux actionnaires</b>	<b>285,3</b>	<b>48,8</b>	<b>5,9</b>	<b>- 309,2</b>		<b>30,8</b>
Total des produits de clients externes	4.990,7	2.083,0	51,0	- 108,8		7.015,9
Total des produits internes	18,2	2,3	68,5	- 15,7	- 73,3	
<b>Total des produits</b>	<b>5.008,9</b>	<b>2.085,3</b>	<b>119,5</b>	<b>- 124,5</b>	<b>- 73,3</b>	<b>7.015,9</b>
Dépenses non décaissées (dépréciations et amortissements exclus)	- 43,4	- 37,8				- 81,2

L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et des primes provenant de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) peut se calculer comme suit.

Premier semestre 2014	Vie	Non-vie	Autres assurances	Compte général	Éliminations	Total
Primes brutes acquises	2.484,1	2.133,8			- 0,2	4.617,7
Primes en comptabilité de dépôt	701,5					701,5
<b>Encaissement brut</b>	<b>3.185,6</b>	<b>2.133,8</b>			<b>- 0,2</b>	<b>5.319,2</b>

Premier semestre 2013	Vie	Non-vie	Autres assurances	Compte général	Éliminations	Total
<b>Produits</b>						
- Primes brutes émises	2.332,0	2.057,7			- 0,8	4.388,9
- Variation des primes non acquises		- 91,8				- 91,8
- Primes acquises cédées	- 47,3	- 120,2				- 167,5
Primes d'assurance nettes acquises	2.284,7	1.845,7			- 0,8	4.129,6
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	1.331,8	138,5	- 6,2	75,3	- 33,8	1.505,6
Plus-values (moins-values) réalisées sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas				- 90,0		- 90,0
Plus-values (moins-values) latentes sur la RPN(I)				- 6,0		- 6,0
Résultat provenant de ventes et de réévaluations	86,3	10,9		- 3,1		94,1
Produits d'investissement liés à des contrats en unités de compte	206,7					206,7
Part dans le résultat des entreprises associées	53,5	29,0		270,8	- 0,4	352,9
Produits de commissions	134,3	11,3	77,2		- 25,5	197,3
Autres produits	35,7	30,1	41,7	1,5	- 17,4	91,6
<b>Total des produits</b>	<b>4.133,0</b>	<b>2.065,5</b>	<b>112,7</b>	<b>248,5</b>	<b>- 77,9</b>	<b>6.481,8</b>
<b>Charges</b>						
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts	- 2.809,2	- 1.214,1			0,9	- 4.022,4
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs	26,1	45,7				71,8
Sinistres et prestations d'assurance, nets	- 2.783,1	- 1.168,4			0,9	- 3.950,6
Charges liées à des contrats en unités de compte	- 214,7					- 214,7
Charges financières	- 63,4	- 7,8	- 6,2	- 77,9	33,6	- 121,7
Variations des dépréciations	- 29,7	- 4,1		- 0,1	0,4	- 33,5
Variations des provisions	- 2,1	- 0,9				- 3,0
Commissions payées	- 253,7	- 389,4	- 1,9	- 0,1	25,5	- 619,6
Frais de personnel	- 191,4	- 155,9	- 48,4	- 8,4	0,6	- 403,5
Autres charges	- 245,7	- 155,4	- 48,9	- 19,9	17,4	- 452,5
<b>Total des charges</b>	<b>- 3.783,8</b>	<b>- 1.881,9</b>	<b>- 105,4</b>	<b>- 106,4</b>	<b>78,4</b>	<b>- 5.799,1</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>349,2</b>	<b>183,6</b>	<b>7,3</b>	<b>142,1</b>	<b>0,5</b>	<b>682,7</b>
Charges d'impôts sur le résultat	- 85,5	- 43,5	1,5	- 0,1		- 127,6
<b>Résultat net de la période</b>	<b>263,7</b>	<b>140,1</b>	<b>8,8</b>	<b>142,0</b>	<b>0,5</b>	<b>555,1</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	62,4	21,1				83,5
<b>Bénéfice net revenant aux actionnaires</b>	<b>201,3</b>	<b>119,0</b>	<b>8,8</b>	<b>142,0</b>	<b>0,5</b>	<b>471,6</b>
Total des produits de clients externes	4.115,3	2.063,2	50,7	252,6		6.481,8
Total des produits internes	17,7	2,3	62,0	- 4,1	- 77,9	
<b>Total des produits</b>	<b>4.133,0</b>	<b>2.065,5</b>	<b>112,7</b>	<b>248,5</b>	<b>- 77,9</b>	<b>6.481,8</b>
Dépenses non décaissées (dépréciations et amortissements exclus)	- 246,4	- 9,7				- 256,1

L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et des primes provenant de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) peut se calculer comme suit.

Premier semestre 2013	Vie	Non-vie	Autres assurances	Compte général	Éliminations	Total
Primes brutes acquises	2.332,0	2.057,7			- 0,8	4.388,9
Primes en comptabilité de dépôt	875,4					875,4
<b>Encaissement brut</b>	<b>3.207,4</b>	<b>2.057,7</b>			<b>- 0,8</b>	<b>5.264,3</b>

## 25.11 Résultat opérationnel en assurance

Pour l'analyse des résultats d'assurance, Ageas utilise le concept de résultat opérationnel et de résultat avant impôt.

Le résultat opérationnel englobe essentiellement les primes acquises, les commissions et les produits financiers répartis sous déduction des indemnités et prestations, et des charges d'exploitation. Les plus-values et les moins-values réalisées sur des placements adossant des passifs d'assurance, y compris des fonds séparés, font partie des produits financiers répartis et sont donc inclus. Les produits financiers, nets des coûts de placement liés, sont alloués aux divers secteurs vie et non-vie sur la base des portefeuilles de placement adossant les passifs d'assurance de ces secteurs.

Les plus-values et moins-values réalisées et non réalisées sur les placements comptabilisés au compte de résultat, adossant les passifs d'assurance des différents secteurs, sont inclus dans la marge opérationnelle.

Le tableau ci-dessous présente la marge opérationnelle des différents secteurs et segments d'activité et leur rapprochement avec le bénéfice avant impôts.

Premier semestre 2014	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total Ageas
Encaissement brut vie	2.062,6	63,9	832,3	226,8		- 0,2	3.185,4
Encaissement brut non-vie	1.014,7	873,7	245,4				2.133,8
Charges opérationnelles	- 260,6	- 100,6	- 69,6	- 22,9			- 453,7
- Produits garantis	232,6	0,6	31,0	16,5			280,7
- Produits en unités de compte	7,7		5,4	- 0,8			12,3
Résultat opérationnel vie	240,3	0,6	36,4	15,7			293,0
- Maladie et accidents	25,9	- 0,7	16,6				41,8
- Automobile	6,9	25,5	3,1				35,5
- Multirisque habitation	- 0,8	7,5	3,2				9,9
- Autres	- 31,5	- 4,2	3,1				- 32,6
Résultat opérationnel non-vie	0,5	28,1	26,0				54,6
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>240,8</b>	<b>28,7</b>	<b>62,4</b>	<b>15,7</b>			<b>347,6</b>
Part du résultat des entreprises associées non affectée		- 1,7	9,3	73,5	- 0,6		80,5
Autres résultats non techniques (y compris courtage)	55,6	8,0	7,5	- 9,1	- 308,6		- 246,6
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>296,4</b>	<b>35,0</b>	<b>79,2</b>	<b>80,1</b>	<b>- 309,2</b>		<b>181,5</b>
<b>Indicateurs clés de performance vie</b>							
Marge de souscription nette	0,04%	0,69%	0,11%	1,41%	0,00%	0,00%	0,10%
Marge d'investissement	0,87%	0,00%	0,41%	0,12%	0,00%	0,00%	0,75%
Marge opérationnelle	0,91%	0,69%	0,52%	1,53%			0,85%
- Marge opérationnelle produits garantis	0,98%	0,69%	0,82%	2,44%			0,99%
- Marge opérationnelle produits en unités de compte	0,27%		0,17%	- 0,22%			0,20%
Charges opérationnelles en % des fonds sous gestion (annualisés) en vie	0,38%	16,13%	0,43%	2,24%	0,00%	0,00%	0,49%
<b>Indicateurs clés de performance non-vie</b>							
Ratio de charges	38,0%	34,0%	29,4%	0,0%	0,0%	0,0%	35,3%
Ratio de sinistralité	67,7%	66,7%	62,0%	0,0%	0,0%	0,0%	66,7%
Ratio combiné	105,7%	100,7%	91,4%	0,0%	0,0%	0,0%	102,0%
Marge opérationnelle	0,1%	3,6%	12,6%	0,0%			2,9%
Passifs techniques	59.194,0	2.886,8	14.923,9	2.126,2		- 4,0	79.126,9

Premier semestre 2013	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total Ageas
Encaissement brut vie	2.126,2	51,4	805,1	224,7		- 0,8	3.206,6
Encaissement brut non-vie	984,9	840,9	231,9				2.057,7
Charges opérationnelles	- 247,9	- 104,5	- 73,5	- 21,9			- 447,8
- <i>Produits garantis</i>	193,6	- 1,9	36,1	15,9			243,7
- <i>Produits en unités de compte</i>	10,8		16,5	- 1,4			25,9
Résultat opérationnel vie	204,4	- 1,9	52,6	14,5			269,6
- <i>Maladie et accidents</i>	32,4	- 1,5	15,9				46,8
- <i>Automobile</i>	4,9	34,2	- 2,2				36,9
- <i>Multirisque habitation</i>	27,1	24,9	- 1,0				51,0
- <i>Autres</i>	8,7	1,3	3,6				13,6
Résultat opérationnel non-vie	73,1	58,9	16,3				148,3
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>277,5</b>	<b>57,0</b>	<b>68,9</b>	<b>14,5</b>			<b>417,9</b>
Part du résultat des entreprises associées non affectée		2,0	21,8	60,3	270,8		354,9
Autres résultats non techniques (y compris courtage)	27,9	8,9	8,3	- 7,0	- 128,7	0,5	- 90,1
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>305,4</b>	<b>67,9</b>	<b>99,0</b>	<b>67,8</b>	<b>142,1</b>	<b>0,5</b>	<b>682,7</b>
<b>Indicateurs clés de performance vie</b>							
Marge de souscription nette	0,08%	-4,17%	0,29%	1,52%			0,16%
Marge d'investissement	0,71%		0,47%	0,01%			0,64%
Marge opérationnelle	0,79%	-4,17%	0,76%	1,53%			0,80%
- <i>Marge opérationnelle produits garantis</i>	0,84%	-4,17%	0,94%	2,38%			0,88%
- <i>Marge opérationnelle produits en unités de compte</i>	0,41%		0,53%	-0,53%			0,43%
Charges opérationnelles en % des fonds sous gestion (annualisés) en vie	0,37%	33,52%	0,52%	2,31%			0,50%
<b>Indicateurs clés de performance</b>							
Ratio de charges	37,1%	32,9%	29,3%				34,5%
Ratio de sinistralité	60,4%	63,4%	66,2%				62,3%
Ratio combiné	97,5%	96,3%	95,5%				96,8%
Marge opérationnelle	8,4%	7,6%	8,2%				8,0%
Passifs techniques	56.339,2	2.563,3	14.569,0	1.928,0		- 3,4	75.396,1

- Ratio de sinistralité : total des coûts des sinistres, net de réassurance, en pourcentage des primes nettes perçues, hors coûts internes de traitement des sinistres.
- Ratio de charges : montant des charges en pourcentage du montant des primes nettes acquises, net de réassurance, comprenant les coûts internes de gestion des sinistres et les commissions nettes de l'exercice, moins les coûts de placement internes.
- Ratio combiné : la somme du ratio de sinistralité et du ratio de charges.

## 26 Passifs éventuels

### 26.1 Passifs éventuels relatifs aux affaires juridiques

A l'instar de nombreuses autres institutions financières, Ageas est impliqué, en tant que partie défenderesse, dans une série d'actions, de litiges et de procédures judiciaires découlant du cours normal de ses activités.

Par ailleurs, à la suite des événements et des faits intervenus dans le cadre de l'ancien groupe Fortis entre mai 2007 et octobre 2008 (augmentation du capital et acquisition d'éléments d'ABN AMRO en octobre 2007, annonce de l'accélération du plan de solvabilité en juin 2008, cession des activités bancaires et des activités néerlandaises d'assurance en septembre et en octobre 2008), Ageas est impliqué, et pourrait l'être à nouveau, dans un certain nombre d'actions en justice et une action pénale en Belgique.

Ageas réfute toute allégation de faute et continuera à se défendre devant les tribunaux. Mais ces actions contre Ageas, si elles devaient aboutir, pourraient en fin de compte avoir une incidence financière importante sur Ageas. Actuellement, il n'est cependant pas possible de prédire leur issue ou d'estimer d'éventuels passifs futurs pour Ageas.

Comme mentionné dans des communiqués de presse publiés précédemment et dans le Rapport annuel 2013, des décisions finales sont intervenues dans le dossier relatif aux allégations de gestion déficiente (« wanbeleid ») et dans la procédure relative aux amendes imposées par l'AFM portant sur juin 2008 ; aucun de ces dossiers ne concernait une éventuelle compensation financière faisant actuellement l'objet de débats dans des procédures en cours. Les amendes supplémentaires imposées par l'AFM et relatives à septembre 2007 ont été annulées, ce qui a mis un terme définitif à cette procédure.

#### Procédure administrative en Belgique

L'autorité des services et marchés financiers en Belgique (la FSMA) a mené une enquête sur la communication externe de Fortis au deuxième trimestre 2008. Le 17 juin 2013, la commission des sanctions a conclu que, durant la période de mai-juin 2008, Fortis avait communiqué de façon tardive ou incorrecte sur les conditions que la Commission européenne lui avait imposées dans le cadre de la reprise d'ABN AMRO, sur la solvabilité estimée après l'intégration totale d'ABN AMRO et sur le succès de l'émission NITSH II. C'est pour ces raisons que la commission des sanctions a imposé une amende d'EUR 500.000 à Ageas. Ageas a introduit un recours contre cette décision auprès de la Cour d'Appel de Bruxelles.

#### Procédure pénale en Belgique

En Belgique, une procédure pénale est en cours dans le cadre des événements mentionnés dans l'introduction de ce chapitre. En novembre 2012, plusieurs personnes ont été inculpées par le juge d'instruction. En février 2013, le Procureur du Roi a demandé à la Chambre du Conseil de renvoyer plusieurs personnes devant le tribunal correctionnel. Plusieurs parties ayant demandé et obtenu des devoirs d'enquête complémentaires, l'audience devant la Chambre du Conseil a été reportée *sine die*.

Des conclusions négatives dans ces procédures administratives et/ou pénales pourraient avoir un effet sur les procédures judiciaires en cours ou déclencher de nouvelles procédures contre Ageas, y compris des actions en dommages et intérêts.

#### Procédures judiciaires intentées par des actionnaires ou des associations d'actionnaires

Ces procédures, tant en Belgique qu'aux Pays-Bas, concernent (i) directement ou indirectement les transactions en septembre et octobre 2008, ou (ii) le paiement de dommages et intérêts sur la base d'allégations de communication trompeuse et/ou d'abus de marché commis par Fortis pendant la période allant de mai 2007 à octobre 2008.

#### Aux Pays-Bas

Le 19 janvier 2011, l'association VEB a intenté une action devant le tribunal d'Amsterdam visant à faire constater que diverses communications de Fortis entre septembre 2007 et le 3 octobre 2008 constituent des infractions légales dans le chef de Fortis et de certains de ses anciens hauts dirigeants et administrateurs, que chacune de ces infractions peut être qualifiée d'acte illicite de tous ou de certains défendeurs et que ces défendeurs sont dès lors susceptibles d'indemniser les dommages subis par les acquéreurs d'actions durant cette période. VEB prétend notamment (à l'encontre de Fortis, de certains de ses anciens administrateurs et hauts dirigeants, et des institutions financières agissant comme coordinateurs globaux et syndicaux chefs de file de l'augmentation de capital) que l'information sur l'exposition de Fortis dans le cadre des subprimes présentée dans le prospectus du 24 septembre 2007 relatif à l'augmentation de capital effectuée le 9 octobre 2007, était inexacte et incomplète.

La Stichting FortisEffect et un certain nombre d'actionnaires individuels, représentés par Me De Gier, ont interjeté appel du jugement prononcé par le tribunal d'Amsterdam le 18 mai 2011. Ce jugement rejetait leur demande d'invalider les décisions prises par le Conseil d'Administration de Fortis en octobre 2008, de défaire les transactions ou, à défaut, d'obtenir des dommages et intérêts. Le 29 juillet 2014, la Cour d'Appel d'Amsterdam a jugé que la vente des entités néerlandaises de Fortis en 2008 ne devait pas être remise en cause. Toutefois, elle a également estimé que, pendant la période du 29

septembre au 1er octobre 2008, Fortis avait fourni aux marchés des informations trompeuses et incomplètes. La Cour a conclu que Fortis devait indemniser les dommages dès lors encourus par les actionnaires concernés. L'existence de dommages éventuels et leur estimation feront l'objet de procédures judiciaires subséquentes. Bien qu'aucun dommage n'ait été à ce jour établi dans le cadre des procédures en cours, Ageas a estimé qu'il convient de constituer une provision d'EUR 130 millions (voir note 17 – Provisions). Ageas a décidé d'aller en appel de la décision de la Cour d'Appel devant la Cour Suprême des Pays-Bas.

Une série d'actionnaires individuels représentés par Me Bos, demandent des dommages et intérêts, et invoquent une communication déficiente en 2008. Le 15 février 2012, le tribunal d'Utrecht a jugé que Fortis et deux autres coaccusés (l'ancien CEO et l'ancien directeur financier) avaient communiqué des informations trompeuses durant la période allant du 22 mai au 26 juin 2008. Il a également considéré qu'une procédure séparée devait établir si les plaignants en ont subi un dommage et, ce cas échéant, le montant de ce dommage. Dans ce contexte, certains anciens administrateurs et hauts dirigeants de Fortis ont demandé au tribunal de reconnaître l'obligation d'Ageas de les exonérer de tout paiement d'indemnité par suite de (ou en lien avec) les procédures judiciaires intentées contre eux et découlant de leur fonction dans le groupe Fortis. Un recours a été déposé au tribunal d'Arnhem contre le jugement du tribunal d'Utrecht. En appel, Me Bos demande aussi des dommages et intérêts liés à la communication prétendument déficiente de Fortis en 2007 sur son exposition aux subprimes.

Le 7 juillet 2011, la fondation de droit néerlandais dénommée « Stichting Investor Claims Against Fortis » (SICAF) a intenté une action collective devant le tribunal d'Utrecht sur la base de défaillances de communication par Fortis durant la période 2007-2008. La fondation prétend notamment (à l'encontre de Fortis et de deux institutions financières) que les informations sur la situation et l'exposition de Fortis aux subprimes présentées dans le prospectus du 24 septembre 2007 relatif à l'augmentation de capital effectuée le 9 octobre 2007, étaient inexactes et incomplètes.

Le 3 août 2012, avec un certain nombre d'(anciens) actionnaires identifiés et en leur nom, la même fondation SICAF a intenté une seconde action devant le tribunal d'Utrecht, contre les mêmes parties et certains anciens administrateurs et hauts dirigeants de Fortis, en vue d'obtenir des dommages et intérêts. Les arguments fondant cette seconde action sont largement similaires à ceux de la première action. En outre, les plaignants revendiquent le fait que Fortis a été défaillant dans sa politique de solvabilité durant la période 2007-2008. A l'heure actuelle, il est difficile de prévoir si les deux actions seront jointes.

#### *En Belgique*

Une série d'actionnaires représentés par Me Modrikamen ont entamé une procédure le 28 janvier 2009 devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles, demandant initialement l'annulation de la vente d'ASR à l'État néerlandais et de la vente de Fortis Banque à

la SFPI (et ensuite à BNP Paribas) ou des indemnités compensatoires. Le 8 décembre 2009, le tribunal s'est notamment déclaré incompétent pour connaître d'une affaire impliquant des parties défenderesses néerlandaises. Le 17 janvier 2013, la Cour d'Appel de Bruxelles a confirmé le jugement rendu en première instance. En juillet 2014, Me Modrikamen a déposé un pourvoi en Cassation dans cette affaire.

A ce jour, la procédure en cours devant le Tribunal de Commerce relative à la vente de Fortis Banque se poursuit et porte sur l'obtention de dommages et intérêts à payer par BNP Paribas à Ageas, et par Ageas aux plaignants.

Un certain nombre d'actionnaires individuels rassemblés autour de Deminor International, ont intenté une procédure le 13 janvier 2010 devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles pour réclamer des dommages et intérêts, en se prévalant d'une communication déficiente voire trompeuse de la part de Fortis durant la période allant de mai 2007 à octobre 2008. Le 28 avril 2014, le Tribunal a déclaré, dans un jugement interlocutoire, que quelque 25% des demandes étaient irrecevables.

Le 12 septembre 2012, un (ancien) actionnaire Fortis et sa société mère ont intenté, devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles, une action en dommages et intérêts sur la base d'information défaillante ou trompeuse dans le contexte de l'émission de droits de 2007.

Le 29 avril 2013, une série d'actionnaires représentés par Me Arnauts, ont intenté une action en dommages et intérêts devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles, invoquant la communication par Fortis en 2007 et en 2008 d'informations incomplètes et trompeuses. Le 25 juin 2013, une procédure similaire a été introduite devant le même tribunal par deux actionnaires. Le 19 septembre 2013, certains (anciens) actionnaires de Fortis, représentés par Me Lenssens ont intenté une action similaire au civil devant le Tribunal de Première Instance de Bruxelles.

#### **Procédure intentée par des détenteurs de MCS – Mandatory Convertible Securities**

Les titres MCS émis en 2007 par Fortis Bank Nederland (Holding) N.V. (actuellement ABN AMRO Bank N.V.), BNP Paribas Fortis SA/NV, ageas SA/NV et ageas N.V. ont été convertis le 7 décembre 2010, automatiquement, en 106.723.569 actions Ageas. Avant le 7 décembre 2010, certains détenteurs de MCS avaient unilatéralement décidé, lors d'une assemblée générale des détenteurs de MCS, de reporter la date d'échéance des MCS au 7 décembre 2030. Cependant, les effets de cette décision ont été suspendus par le Président du Tribunal de Commerce de Bruxelles, à la demande d'Ageas. Après le 7 décembre 2010, les mêmes détenteurs de MCS ont contesté la validité de la conversion des MCS et demandé au tribunal l'annulation de la conversion, ou, à défaut, des dommages et intérêts pour un montant d'EUR 1,75 milliard. Le 23 mars 2012, le Tribunal de Commerce de Bruxelles s'est prononcé en faveur d'Ageas, rejetant toutes les demandes des plaignants. Dès lors, la conversion des MCS en

actions émises par Ageas le 7 décembre 2010 demeure valable et aucune indemnisation n'est due. Une série d'anciens détenteurs de MCS ont fait appel de ce jugement et demandé des dommages et intérêts pour un montant provisoire d'EUR 350 millions, ainsi que la désignation d'un expert.

#### Actions en justice intentées par RBS

Le 1<sup>er</sup> avril 2014, Royal Bank of Scotland (RBS) a intenté deux procédures contre Ageas et d'autres parties : (i) une action devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles par laquelle RBS réclame un montant d'EUR 75 millions, invoquant une garantie qui aurait été donnée par Fortis en 2007 dans le cadre d'une convention de vente d'actions entre ABN AMRO Bank (devenue RBS) et Mellon, et (ii) une procédure d'arbitrage devant la Chambre de Commerce internationale (ICC France) à Paris où RBS revendique un montant total d'EUR 135 millions, comprenant la garantie d'EUR 75 millions invoquée et EUR 60 millions qui résulteraient d'un arrangement « escrow ».

#### Clause contractuelle de désengagement

En 2008, les sociétés mères de Fortis ont accordé à certains anciens dirigeants et administrateurs, au moment de leur départ, une clause contractuelle d'indemnisation couvrant les frais de défense et, dans certains cas, également les conséquences financières de toute décision judiciaire, dans l'hypothèse où des procédures en justice seraient intentées contre ces personnes sur la base de leurs mandats exercés au sein du groupe Fortis. A l'égard de certaines de ces personnes, Ageas conteste la validité de ces engagements d'indemnisation pour ce qui concerne la couverture des conséquences financières de décisions de justice.

En outre, Ageas a, comme il est d'usage pour ce type de transactions, conclu des conventions avec plusieurs institutions financières qui ont facilité le placement d'actions Fortis lors des augmentations de capital de 2007 et 2008. Ces conventions contiennent des clauses d'exonération qui, dans certaines conditions, entraînent des obligations d'indemnisation pour Ageas. Certaines de ces institutions financières sont impliquées dans les procédures juridiques décrites dans la présente note.

#### Considérations générales

Dans la mesure où aucun des experts désignés par les tribunaux n'a soulevé d'argument qui puisse étayer ou justifier l'annulation des décisions ou d'une partie des décisions prises par le Conseil d'Administration de Fortis en septembre et octobre 2008 et des accords et transactions qui en ont découlé, et compte tenu du fait que le tribunal d'Amsterdam, dans deux jugements rendus le 18 mai 2011, a rejeté les demandes de VEB/Deminor et de la Stichting FortisEffect relatives à ces transactions, le management d'Ageas estime peu probable que l'une des procédures décrites dans la présente note aboutisse à l'annulation de ces transactions.

Toutefois, sans préjudice de tout commentaire spécifique énoncé dans la présente note, eu égard aux nombreuses étapes des procédures et enquêtes en cours, à leur nature évolutive, aux incertitudes qui leur sont inhérentes et à leur complexité, le management n'est pas à même de déterminer si des revendications ou demandes à l'encontre d'Ageas dans le cadre de ces procédures sont sans fondement ou peuvent être valablement défendues ou si l'issue de ces revendications ou demandes peut ou non résulter en une perte significative dans les États financiers intermédiaire consolidés d'Ageas. Dès lors, aucune provision n'a été constituée. Ageas comptabilisera des provisions si et lorsque le Management et le Conseil d'Administration estimeront, après consultation de leurs conseillers juridiques, qu'il est probable que, dans ces affaires, un paiement doit être effectué par Ageas, dont le montant puisse être raisonnablement évalué.

Cependant, si l'une de ces procédures devait avoir une issue défavorable pour Ageas ou si Ageas devait être condamné à payer des dommages et intérêts à des plaignants pour des pertes encourues suite à la communication ou à la gestion déficiente de Fortis, cela pourrait avoir une incidence négative importante sur sa situation financière. De telles conséquences restent actuellement impossibles à quantifier.

Au vu des conclusions émises dans le cadre de certaines décisions judiciaires décrites dans le présent chapitre, les émetteurs des polices d'assurance de responsabilité Directors & Officers et Public Offering of Securities Insurance, destinées à couvrir les risques potentiels courus par Ageas, ses administrateurs et ses hauts dirigeants pour leurs responsabilités mises en cause dans les différentes actions et enquêtes en cours, ont indiqué que ces conclusions pourraient entraîner une perte de couverture dans le cadre de ces polices. Ageas n'est pas d'accord avec cette interprétation et est en discussion avec les assureurs.

## 26.2 Passifs éventuels sur des instruments hybrides d'anciennes filiales

Les anciennes entités opérationnelles d'Ageas ont émis des instruments hybrides qui génèrent des passifs éventuels pour ageas SA/NV, parce que cette (ex-)société mère agissait comme codébitrice ou partie à une convention de support. Les paragraphes ci-dessous décrivent les passifs éventuels liés à ces instruments.

### 1. CASHES

Les CASHES (Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities) représentent 4.447 titres pour un montant nominal total d'EUR 1.112 millions, et ont été émis par BNP Paribas Fortis, avec ageas SA/NV agissant comme codébitrice.

Les CASHES n'ont pas de date d'échéance et ne sont pas remboursables en numéraire ; ils ne peuvent qu'être échangés contre des actions. Ils sont obligatoirement échangés en actions Ageas si le cours de l'action Ageas est égal ou supérieur à EUR 359,10 pendant vingt jours de cotation consécutifs (le cours de clôture de l'action Ageas au 30 juin 2014 est d'EUR 29,14). Les titres peuvent également être échangés à la discrétion des détenteurs au prix d'EUR 239,40 par action. BNP Paribas Fortis SA/NV détient 4.643.904 actions Ageas, en vue de leur possible échange.

Concernant le montant en principal, les détenteurs des CASHES ne peuvent exercer, contre n'importe lequel des codébiteurs, qu'un recours portant sur les actions Ageas détenues par Fortis Banque SA/NV ; ces actions sont mises en gage en faveur de ces détenteurs.

BNP Paribas Fortis SA/NV paie le coupon des CASHES trimestriellement à terme échu, à un taux variable, basé sur l'Euribor à 3 mois + 2,0%, jusqu'à l'échange des titres en actions Ageas. Dans le cas où Ageas ne déclare aucun dividende sur ses actions, ou que le dividende annoncé est inférieur à un certain seuil pour un exercice donné (rendement de dividende inférieur à 0,5%), ainsi que dans certaines autres circonstances, le paiement de coupons doit être réglé par ageas SA/NV par l'émission de nouvelles actions conformément au mécanisme appelé Méthode alternative de règlement du coupon (Alternative Coupon Settlement Method -

ACSM) tandis que BNP Paribas Fortis SA/NV devrait émettre des instruments éligibles au titre d'instruments Tier 1 hybrides au profit d'Ageas en compensation des coupons ainsi payés par ageas SA/NV. En cas de déclenchement de l'ACSM, si le capital autorisé disponible est insuffisant pour permettre à ageas SA/NV d'honorer l'obligation ACSM, le règlement du coupon est reporté jusqu'au moment où la possibilité d'émission d'actions sera restaurée.

## 2. Titres de dette Tier 1 de Fortis Banque SA/NV 2004

BNP Paribas Fortis SA/NV a émis, en 2004, EUR 1.000 millions de titres perpétuels, qui bénéficient d'une convention de support sur le paiement des coupons, conclue par les anciennes sociétés-mères de Fortis, désormais devenues ageas SA/NV. Les titres portent un taux d'intérêt de 4,625% jusqu'à la première date de rachat, le 27 octobre 2014. Ils ont été rachetés par BNP Paribas Fortis SA/NV et la convention de support cessera donc d'exister à la première date de rachat.

## 26.3 Autres passifs éventuels

Avec BGL BNP Paribas, Ageas Insurance International N.V. a procuré une garantie à Cardif Lux Vie S.A. d'un montant maximum d'EUR 100 millions pour couvrir les procédures judiciaires encore en cours liées à Fortis Lux Vie S.A., une ancienne filiale d'Ageas qui a été fusionnée fin 2011 avec Cardif Lux International S.A. (voir aussi note 2 – Acquisitions et cessions).

## 27 Dérivés

Ageas utilise des dérivés principalement pour gérer son risque global de taux, de cours et de change. Les dérivés sont généralement comptabilisés comme des dérivés détenus à des fins de transaction sauf si une relation de couverture avec une position ouverte est documentée de façon appropriée et, dans ce cas, les dérivés sont comptabilisés comme dérivés de couverture.

Les fluctuations de la juste valeur des dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les fluctuations de la juste valeur des dérivés de couverture sont

comptabilisées dans le résultat global (OCI) avec les mouvements de juste valeur de la position couverte.

Etant donné que, dans certaines situations, les mouvements de juste valeur tant des dérivés et que de la position couverte passent par le compte de résultat, aucune documentation de couverture n'est rédigée et les dérivés sont comptabilisés comme détenus à des fins de transaction.

## Dérivés détenus à des fins de transaction

	Juste valeur		30 juin 2014	Juste valeur		31 décembre 2013
	Actifs	Passifs	Montant notionnel	Actifs	Passifs	Montant notionnel
<b>Contrats sur devises</b>						
Forwards et futures	6,0	4,1	1.195,1	5,2	0,1	687,0
Swaps	0,2		0,2		0,9	0,9
<b>Total</b>	<b>6,2</b>	<b>4,1</b>	<b>1.195,3</b>	<b>5,2</b>	<b>1,0</b>	<b>687,9</b>
<b>Contrats sur taux d'intérêts</b>						
Swaps	2,5	5,3	369,2	3,6	4,5	402,2
Options	0,1		854,0	1,6		1.170,0
<b>Total</b>	<b>2,7</b>	<b>5,3</b>	<b>1.223,2</b>	<b>5,2</b>	<b>4,5</b>	<b>1.572,2</b>
<b>Contrats sur actions et indices</b>						
Options et warrants	0,4			0,0		
<b>Total</b>	<b>0,4</b>			<b>0,0</b>		
<b>Autres</b>	<b>4,4</b>		<b>61,1</b>	<b>4,0</b>		<b>119,4</b>
<b>Total</b>	<b>13,7</b>	<b>9,4</b>	<b>2.479,6</b>	<b>14,4</b>	<b>5,5</b>	<b>2.379,5</b>
Juste valeur sur base de données de marché observables	9,3	9,4		3,7	1,0	
Juste valeur déterminée par des modèles d'évaluation	4,4			10,7	4,5	
<b>Total</b>	<b>13,7</b>	<b>9,4</b>		<b>14,4</b>	<b>5,5</b>	
De gré à gré (OTC)	13,3	9,4	2.479,6	14,4	5,5	2.379,5
Négociés en bourse	0,4					
<b>Total</b>	<b>13,7</b>	<b>9,4</b>	<b>2.479,6</b>	<b>14,4</b>	<b>5,5</b>	<b>2.379,5</b>

## Dérivés de couverture

	Juste valeur		30 juin 2014	Juste valeur		31 décembre 2013
	Actifs	Passifs	Montant notionnel	Actifs	Passifs	Montant notionnel
<b>Contrats sur devises</b>						
Swaps	0,1	3,7	350,6	0,3	3,7	347,1
<b>Total</b>	<b>0,1</b>	<b>3,7</b>	<b>350,6</b>	<b>0,3</b>	<b>3,7</b>	<b>347,1</b>
<b>Contrats sur taux d'intérêts</b>						
Forwards et futures	24,4	3,0	591,2		14,4	507,6
Swaps		21,3	325,1	0,1	19,5	329,0
Options	0,5		82,2	1,1		82,2
<b>Total</b>	<b>24,9</b>	<b>24,3</b>	<b>998,5</b>	<b>1,2</b>	<b>33,9</b>	<b>918,8</b>
<b>Total</b>	<b>25,0</b>	<b>28,0</b>	<b>1.349,1</b>	<b>1,5</b>	<b>37,6</b>	<b>1.265,9</b>
Juste valeur sur base de données de marché observables		2,9				
Juste valeur déterminée par des modèles d'évaluation	25,0	25,1		1,5	37,6	
<b>Total</b>	<b>25,0</b>	<b>28,0</b>		<b>1,5</b>	<b>37,6</b>	
De gré à gré (OTC)	25,0	28,0	1.349,1	1,5	37,6	1.265,9
<b>Total</b>	<b>25,0</b>	<b>28,0</b>	<b>1.349,1</b>	<b>1,5</b>	<b>37,6</b>	<b>1.265,9</b>

Les dérivés sont valorisés selon une estimation de niveau 2 (données observables sur des marchés actifs).

## 28 Engagements

Les engagements reçus et donnés se présentent comme suit au 30 juin.

Engagement	30 juin 2014		31 décembre 2013	
<b>Engagements reçus</b>				
Lignes de crédit	271,5		271,5	
Autres engagements liés à des crédits	1,6		1,7	
Suretés et garanties reçues	4.478,5		4.048,3	
Autres droits hors bilan	275,9		5,9	
Droits et engagements liés à des assurances			14,6	
<b>Total reçu</b>	<b>5.027,5</b>		<b>4.342,0</b>	
<b>Engagements donnés</b>				
Garanties, lettres de crédit financières et lettres de crédit de bonne fin	85,2		114,4	
Lignes de crédit		503,1		438,8
Disponibles		-152,0		-117,6
Utilisées	351,1		321,2	
Suretés et garanties données	1.608,3		1.683,6	
Actifs et créances donnés en gage	926,7		618,3	
Droits et engagements en capital	134,9		126,3	
Autres engagements hors bilan	408,6		446,7	
<b>Total donné</b>	<b>3.514,8</b>		<b>3.310,5</b>	

La majeure partie des engagements reçus consiste en des sûretés et garanties reçues sur des prêts hypothécaires résidentiels et, dans une moindre mesure, sur des prêts à des assurés ou des prêts commerciaux.

Les engagements donnés comprennent essentiellement des sûretés et des garanties données dans le cadre d'accords de mise en pension, d'actifs et de créances donnés en gage et de lignes de crédit étendues.

## 29 Juste valeur des actifs et passifs financiers

Le tableau suivant présente les montants comptables et justes valeurs des classes d'actifs et passifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière d'Ageas. A l'exception de certains certificats d'endettement (cf. note 12 – Certificats d'endettement), les passifs sont comptabilisés au coût amorti.

Ci-après figure une description des méthodes appliquées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers.

	30 juin 2014		31 décembre 2013	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Actifs</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.446,0	2.418,9	2.156,6	2.156,6
Placements détenus jusqu'à l'échéance	4.954,0	6.469,9	4.974,4	5.865,4
Créances	5.475,9	5.897,1	5.784,4	5.970,8
Réassurance et autres créances	2.338,0	2.337,1	2.020,0	2.206,9
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>15.213,9</b>	<b>17.123,0</b>	<b>14.935,4</b>	<b>16.199,7</b>
<b>Passifs</b>				
Certificats d'endettement	2,2	2,2	68,4	68,4
Dettes subordonnées	1.974,9	2.019,7	1.971,0	2.000,3
Dettes	2.123,1	2.123,1	2.037,2	2.037,0
Autres emprunts	328,7	322,5	326,5	307,0
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>4.428,9</b>	<b>4.467,5</b>	<b>4.403,1</b>	<b>4.412,7</b>

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être échangé, un passif réglé ou un instrument financier remis, entre parties bien informées et consentantes, agissant dans des conditions de pleine concurrence.

Ageas applique la hiérarchie suivante lors de la détermination de la juste valeur des instruments financiers :

- prix coté sur un marché actif ;
- méthodes d'évaluation ;
- coût.

Lorsqu'un instrument financier est négocié sur un marché actif et liquide, son prix ou sa valeur cotés sur le marché fournit la meilleure indication de sa juste valeur. Aucune modification n'est apportée à la juste valeur pour d'importants portefeuilles d'actions, à moins qu'il n'y ait un accord contraignant de vendre les actions à des prix autres que ceux du marché. Le prix coté sur le marché pour un actif détenu ou un passif à émettre est le cours vendeur actuel, et, pour un actif à acquérir ou un passif détenu, le cours acheteur. Lorsqu'Ageas possède des actifs et des passifs dont les risques de marché sont opposés, le cours moyen est utilisé pour déterminer la juste valeur.

Lorsqu'aucun prix n'est disponible sur un marché actif, les justes valeurs sont estimées en utilisant la valeur actualisée ou d'autres méthodes d'évaluation basées sur les conditions du marché existant à la date de reporting. Ageas utilise les méthodes d'évaluation couramment pratiquées dans les marchés pour fixer le prix

d'un instrument dès lors que ces méthodes ont prouvé leur aptitude à fournir des indications fiables.

Les méthodes d'évaluation qui sont bien établies sur les marchés financiers comprennent les opérations de marché récentes, l'actualisation des flux de trésorerie, et les modèles d'évaluation des options. Une méthode d'évaluation acceptable intègre tous les facteurs dont tiendraient compte les acteurs du marché lors de la fixation d'un prix, et devrait être compatible avec les méthodes économiques reconnues pour évaluer les instruments financiers.

Les principes de base lors de l'estimation de la juste valeur sont les suivants :

- maximiser l'information de marché et minimiser les estimations et hypothèses internes ;
- ne changer les méthodes d'estimation que lorsqu'une amélioration peut être démontrée, ou qu'un changement est rendu nécessaire suite à l'indisponibilité de l'information.

La juste valeur présentée est la juste valeur nette (*clean fair value*), c'est-à-dire la juste valeur totale moins les intérêts courus. Les intérêts courus sont comptabilisés séparément.

Les méthodes et les hypothèses utilisées lors de la détermination de la juste valeur dépendent en grande partie du fait que l'instrument est ou non négocié sur les marchés financiers, et du type d'information qui peut être utilisé dans les modèles d'évaluation. Ci-dessous sont résumées les différentes méthodes de traitement de la juste valeur.

Les prix de marché sont utilisés pour les instruments financiers qui sont négociés sur un marché financier avec cotation de cours.

Les instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés organisés sont souvent négociés sur des marchés de gré à gré où des prix de marché peuvent être obtenus auprès des opérateurs ou d'autres intermédiaires.

Des prix sont disponibles auprès de diverses sources pour beaucoup d'instruments financiers négociés de manière régulière sur les marchés de gré à gré. Ces sources comprennent : la presse financière, diverses publications et services de reporting financier, ainsi que des teneurs de marché.

Les prix de marché fournissent la juste valeur la plus fiable pour les dérivés négociés sur un marché reconnu. Pour les dérivés non

négociés sur un marché reconnu, on considère que la juste valeur est la valeur qui pourrait être réalisée en cédant ou en liquidant le dérivé.

Les méthodes d'évaluation courantes pour un *swap* de taux d'intérêt comprennent une comparaison du taux du *swap* avec la courbe de taux actuelle du *swap*. La courbe de taux du *swap* est dérivée des taux de marché des *swaps*. Des prix d'achat et de vente sont généralement disponibles pour des *swaps* de taux d'intérêt courants conclus avec des contreparties dont les titres bénéficient d'un « investment grade ».

Les facteurs qui influencent l'évaluation d'un dérivé individuel comprennent la qualité de crédit de la contrepartie et la complexité du dérivé. Si ces facteurs diffèrent des facteurs de base qui sous-tendent le prix, un ajustement au prix de marché est pris en compte.

Le calcul de la juste valeur des instruments financiers non activement négociés sur des marchés financiers peut se récapituler comme suit.

Type d'instrument	Produits Ageas	Calcul de la juste valeur
Instruments sans échéance fixe	Comptes courants, comptes d'épargne, etc.	Valeur nominale.
Instruments sans option incorporée	Avances à terme fixe, dépôts, etc.	Méthode d'actualisation des flux de trésorerie ; la courbe de taux d'actualisation est la courbe du <i>swap</i> plus la marge (actifs) ou la courbe du <i>swap</i> moins la marge (passifs) ; la marge est définie grâce à la marge commerciale calculée sur la base de la moyenne de la nouvelle production des trois derniers mois.
Instruments avec option incorporée	Prêts hypothécaires et autres instruments avec option incorporée	Le produit est scindé entre, d'une part, un composant linéaire (non optionnel) évalué en utilisant une méthode d'actualisation des flux de trésorerie, et, d'autre part, un composant optionnel, évalué en se basant sur le modèle d'évaluation des options.
Passifs subordonnés et créances liées	Passifs subordonnés	Valorisation sur la base de cotations de courtiers dans un marché inactif (niveau 3).
Capital-investissement	Capital-investissement et participations non cotées	En général, les principes d'évaluation de la European Venture Capital Association sont appliqués, utilisant des ratios tels que valeurs de l'entreprise/EBITDA, cours/bénéfices, cours/flux de trésorerie.
Actions privilégiées (non cotées)	Actions privilégiées	Si l'action est considérée comme un instrument d'endettement, un modèle d'actualisation des flux de trésorerie est utilisé.

## 30 Événements postérieurs à la date de l'état de la situation financière

Aucun événement significatif n'a eu lieu, après la date de l'état de la situation financière, qui serait de nature à imposer d'ajuster ou de compléter les États financiers intermédiaires consolidés d'Ageas au 30 juin 2014.

### Interparking

Le 18 juillet 2014, AG Real Estate, l'actionnaire majoritaire (90%) d'Interparking, et CPP Investment Board European Holdings S.à.r.l (CPPIBEH), filiale en propriété exclusive de l'Office d'Investissement du Régime de Pensions du Canada (OIRPC), ont signé un accord par lequel AG Real Estate vend à CPPIBEH une participation de 39% dans Interparking.

Interparking est un des principaux acteurs du secteur du parking en Europe. La société, basée à Bruxelles, a réalisé en 2013 un chiffre d'affaires de 344 millions EUR. Elle est présente dans 9 pays et emploie environ 2.300 personnes.

AG Real Estate, filiale immobilière d'AG Insurance, a pris le contrôle d'Interparking en 2002. Le prix de cession de la participation de 39% s'élève à approximativement 376 millions EUR, sur base d'un multiple de valorisation du résultat opérationnel (EBITDA) 2013 qui équivalait à environ 13x.

L'opération est faite sous réserve des conditions usuelles de clôture et de l'approbation réglementaire des autorités de la concurrence.

### Dossier FortisEffect

Le 29 juillet 2014, la Cour d'Appel d'Amsterdam a jugé que la vente des entités néerlandaises de Fortis en 2008 ne devait pas être remise en cause. Toutefois, elle a également estimé que, pendant la période du 29 septembre au 1er octobre 2008, Fortis avait fourni aux marchés des informations trompeuses et incomplètes. La Cour a conclu que Fortis devait indemniser les dommages dès lors encourus par les actionnaires concernés. L'existence de dommages éventuels et leur estimation feront l'objet de procédures judiciaires subséquentes.

Bien qu'aucun dommage n'ait été à ce jour établi dans le cadre des procédures en cours, Ageas a estimé qu'il convient de constituer une provision d'EUR 130 millions (voir note 17 – Provisions – et note 26 – Passifs éventuels). Ageas a décidé d'aller en appel de la décision de la Cour d'Appel devant la Cour Suprême des Pays-Bas.

### Programme de rachat d'actions 2013

Ageas a achevé le vendredi 1er août 2014 le programme de rachat d'actions annoncé le 2 août 2013. Entre le 12 août 2013 et le 1er août 2014, Ageas a procédé au rachat de 6.513.207 actions, représentant 2,82 % du total des actions en circulation et un montant total d'EUR 200 millions.

### UBI Assicurazioni

Le 5 août 2014, Ageas et BNP Paribas Cardif ont conclu un accord avec UBI Banca en vue de l'acquisition des 50 % moins une action restants du capital d'UBI Assicurazioni (UBIA), pour un montant total de 75 millions d'euros, sous réserve d'ajustement à la clôture de la transaction. UBIA est l'un des acteurs de référence de la bancassurance non-vie sur le marché italien. Cette transaction complète l'acquisition conjointe d'une participation majoritaire dans UBIA réalisée en 2009.

Au terme de cette transaction, BNP Paribas Cardif et Ageas détiendront ensemble 100 % d'UBIA (50% +1 action pour Ageas et 50% -1 action pour BNP Paribas Cardif). Les deux actionnaires ont prévu d'étendre les activités d'UBIA en Italie, afin de poursuivre le développement des produits et services d'assurance non-vie, notamment les assurances automobile et habitation. Parallèlement,

UBI Banca a accepté de renouveler et de prolonger son accord de distribution à long terme avec UBIA.

Cette transaction est soumise à l'obtention des autorisations réglementaires et devrait être finalisée en 2014.

#### Ageas Protect

Ageas a conclu un accord, sous réserve d'approbation réglementaire, en vue de la vente de sa participation à 100% dans Ageas Protect à AIG. La transaction devrait être finalisée pour la fin de l'année. Le produit en sera remonté vers le Compte général d'Ageas et la plus-value sera publiée à la clôture de la transaction.

#### Programme de rachat d'actions 2014

Ageas a annoncé, le 6 août 2014, un nouveau programme de rachat d'actions, qui sera lancé le 11 août 2014 jusqu'au 31 juillet 2015, pour un montant d'EUR 250 millions.

Ageas a informé la Banque nationale que cette opération peut être considérée comme non stratégique au sens de l'article 36/3 §2 de la Loi du 22 février 1998 fixant le statut organique de la Banque nationale de Belgique.

## Déclaration du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration d'Ageas est responsable de l'établissement des États financiers intermédiaires consolidés d'Ageas pour le premier semestre 2014 conformément aux Normes Internationales d'Information Financières (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne, ainsi qu'à la Directive européenne « Transparence » (Directive européenne 2004/109/CE).

Le Conseil d'Administration déclare qu'à sa connaissance, les États financiers intermédiaires consolidés d'Ageas pour le premier semestre 2014 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, et des résultats d'Ageas ainsi que des incertitudes auxquelles est confronté Ageas, et que les informations qu'ils contiennent ne comportent aucune omission de nature à altérer significativement la portée d'une quelconque déclaration.

Le 5 août 2014, le Conseil d'Administration a revu les États financiers intermédiaires consolidés d'Ageas pour le premier semestre 2014 et a autorisé leur publication.

Bruxelles, le 5 août 2014.

### **Le Conseil d'Administration**

Président	Jozef De Mey
Vice-Président	Guy de Selliers de Moranville
Chief Executive Officer	Bart De Smet
Administrateurs	Roel Nieuwdorp
	Lionel Perl
	Jan Zegering Hadders
	Jane Murphy
	Steve Broughton
	Lucrezia Reichlin
	Richard Jackson
	Davina Bruckner

# Rapport des Auditeurs indépendants

Rapport du commissaire au Conseil d'Administration d'Ageas SA/NV sur l'examen de l'information financière consolidée intermédiaire résumée au 30 juin 2014 et pour la période de six mois close à cette date

## Introduction

Nous avons effectué l'examen limité de l'information financière consolidée intermédiaire résumée ci-jointe, qui comprend l'état consolidé de la situation financière arrêtée au 30 juin 2014, le compte de résultats consolidé et l'état consolidé du résultat global pour la période de trois et six mois close à cette date, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour la période de six mois close à cette date, ainsi que des notes explicatives. Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation de cette information financière consolidée intermédiaire résumée conformément à l'IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union Européenne. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière consolidée intermédiaire résumée sur la base de notre examen limité.

## Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité. Un examen limité d'information financière intermédiaire consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement plus restreinte que celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit (ISA) et ne nous permet donc pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les éléments significatifs qu'un audit aurait permis d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

## Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que l'information financière consolidée intermédiaire résumée ci-jointe au 30 juin 2014 et pour la période de six mois close à cette date n'a pas été établie, dans tous ses aspects significatifs, conformément à l'IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union Européenne.

## Paragraphe explicatif

Nous attirons votre attention sur la note 17 de l'information financière consolidée intermédiaire pour la période de six mois arrêtée au 30 juin 2014, qui décrit les incertitudes quant au montant final et à l'échéance des sorties d'avantages économiques relatives à la provision enregistrée à la suite de l'appel introduit par « Stichting FortisEffect ». Ceci ne remet pas en cause notre opinion.

Nous attirons également votre attention sur la note 26 de l'information financière consolidée intermédiaire résumée pour la période de six mois arrêtée au 30 juin 2014, qui décrit qu'Ageas est impliquée ou pourrait encore être impliquée dans diverses autres actions judiciaires ainsi que dans plusieurs enquêtes administratives et pénales ayant trait à des événements et développements qui ont eu lieu entre mai 2007 et octobre 2008 et dont certaines pourraient aboutir dans le chef d'Ageas à des obligations financières. Toutefois, l'issue finale de ces affaires ne peut être déterminée actuellement. Ceci ne remet pas en cause notre opinion.

Bruxelles, le 5 août 2014

KPMG Réviseur d'Entreprises  
Commissaire représentée par

M. Lange  
Réviseur d'Entreprises

K. Tanghe  
Réviseur d'Entreprises